

LEWISBIQUE
Archives

Nos 178 et 179

44

Le
Folklore Brabançon

**Le
Folklore
Brabançon**

JUIN-SEPTEMBRE 1968

N^{os} 178 et 179

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Léau, une ville à préserver</i> par M.-A. Duwaerts	101
<i>Léau - Chef-ville brabançonne</i> par E. Lousse, H. van Nuffel et J. de Bondt	105
<i>Léau et Saint-Trond dans les conflits entre le Brabant et Liège au moyen âge</i> par J.L. Charles	175
<i>Léau et la ligne de défense de la Gette</i> par Cl. Gaier	186
<i>Léau, un des hauts lieux du Brabant et du Pays</i> par Paul Dewalhens	197
<i>Nécropole de Grimde à Tirlemont, an- cienne église Saint-Pierre</i> par Paul Dewalhens	217
<i>Les Gilain, métallurgistes à Tirlemont</i> par Paul Dewalhens	234
<i>Wezembeek-Oppeem, la vénérable église Saint-Pierre aux Liens</i> par François Schoonjans	243
<i>Bibliographie</i>	254

JUIN-
SEPTEMBRE

1968

N^{os}

178 et 179

PRIX : 70 F.

Couverture :

Le tabernacle de Léau qui fut commandé à Cornille De Vriendt, dit Floris, est
l'œuvre de sculpture la plus vaste sinon la plus remarquable que possède
l'église Saint-Léonard à Léau.

LEAU, UNE VILLE A PRESERVER

A l'initiative du Conseil international des Musées (I.C.O.M.) et sous le patronage de l'U.N.E.S.C.O., une deuxième campagne internationale des musées a été organisée en Belgique en 1988 par les ministères de la Culture française et néerlandaise.

Il va sans dire que la Province de Brabant s'est immédiatement engagée à prendre part à cette campagne dont les buts principaux restent :

- de stimuler l'intérêt du grand public et de l'amener à prendre conscience de ce que lui offrent les musées ;*
- de faire participer les musées à la vie quotidienne du grand public et le grand public à la vie quotidienne des musées ;*
- de provoquer, de la part des autorités, une meilleure compréhension du rôle que les musées peuvent jouer.*

Un comité provincial, placé sous la présidence de Monsieur de Néeff, gouverneur, comprenant Messieurs les Membres de la Députation permanente Philippe VAN BEVER, Edgar ROWIE, Emile COURTOY, Charles COURDENT, Ernest COURTOY, René HAEGDORENS, le greffier provincial Albert SWARTEBROECKX, Messieurs PIPILOT, conseiller-chef de service à l'Administration des Arts et des Lettres, DUWAERTS, directeur du Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques, GILBERT, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, GUILBERT, directeur et GASSÉE, conseiller-adjoint à l'Administration centrale de la Province de Brabant, mit au point le programme d'ensemble des initiatives à prendre en Brabant.

L'Opération Musée An 2 en Brabant a commencé, simultanément avec la campagne nationale, par la sortie de presse d'un ouvrage consa-

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant publie également une revue en néerlandais

Le numéro 178-179 du

• BRABANTSE FOLKLORE •

contient des articles se rapportant à Léau

de Herman van Nuffel, J. Souvorijns, F. Ingels,
prof. dr. K. Heeroma, prof. dr. W. Pée, Callebaut
en Vanmeerbeek



S.A.R. le prince Albert a longuement visité l'exposition « Art et Tourisme en Brabant ». Le voici se faisant donner des explications devant la carte de notre province mentionnant les musées, églises, châteaux et sites intéressants.
(Belga)

cré aux « MUSEES EN BRABANT ». Cet ouvrage, réédition de celui qui fut édité en 1959 lors de la première campagne nationale en faveur des musées, a été complètement revu, corrigé et mis à jour, et donne d'une manière aussi complète que possible tous les renseignements relatifs aux musées, abbayes, églises ou collégiales et châteaux de la province, contenant des collections susceptibles d'intéresser les touristes et les chercheurs.

Cet ouvrage a connu dès sa sortie de presse un très gros succès et on peut se le procurer au prix de 20 Fr. en s'adressant en nos bureaux, 2, rue Saint-Jean à Bruxelles 1.

D'autre part, une exposition « ART ET TOURISME EN BRABANT » s'est tenue du 6 au 22 juin 1968 dans la salle de l'Office des Métiers d'Art du Brabant, rue Saint-Jean, n° 6 à Bruxelles. Cette exposition, qui connut la grande affluence des visiteurs intéressés, réunissait des œuvres particulièrement choisies des principaux musées de Bruxelles et du Brabant (Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Musées Royaux des Beaux-Arts, Musée Communal de la Ville de Bruxelles, Musée de l'Armée, Musée d'Armes et d'Armures de la Porte de Hal, Musées communaux de Louvain, Diest, Nivelles, Domaine national de Gaasbeek, etc.).

Grâce à une synthèse éloquent et prestigieuse, le public a pu se rendre compte de l'importance des trésors d'art que recèle la Province de Brabant. C'était aussi une invitation pour les visiteurs, les professeurs, instituteurs, étudiants et écoliers, à se rendre nombreux, durant la période des vacances, dans nos sites, à meubler leurs loisirs par des randonnées bénéfiques à une meilleure connaissance de nos églises, châteaux et musées.

L'Opération Musées en Brabant se terminera par deux expositions à Léau, cette ville-musée endormie au bord de la Gèthe et sur laquelle nous voulons attirer l'attention des autorités responsables de la Culture en Belgique, ainsi que du grand public.

Du 17 août au 15 septembre 1968, deux expositions se dérouleront à Léau, organisées en collaboration avec les Archives Générales du Royaume, la Bibliothèque Royale-Cabinet des Estampes, la Ville de Léau et le Doyen de l'église Saint-Léonard. La première de ces manifestations mettra au caler les trésors d'art exceptionnels de l'église Saint-Léonard tandis que la seconde, en l'hôtel de ville, comprendra des tableaux, gravures, photos, sceaux, documents, manuscrits, objets

d'art populaires relatifs à l'histoire agitée de ce que fut Léau, cette perle de notre province, l'un des joyaux du grand, vieux et noble Duché de Brabant.

Tout reste à faire à Léau pour mettre en valeur ce patrimoine national, pour sauver définitivement ce qui peut encore être sauvé et empêcher que des destructions malheureuses ne viennent altérer l'atmosphère exceptionnelle qui règne là. Car en fait, à nos yeux, c'est la ville dans son ensemble urbain qui présente un intérêt capital.

Dans le passé déjà, les membres de la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant ont à plusieurs reprises alerté les autorités et l'opinion publique de ce pays. Ce fut l'une des raisons d'être de l'exposition organisée par les autorités provinciales à Léau du 6 au 28 juillet 1924. Et avec quel succès!

A cette occasion, un numéro spécial de notre revue avait vu le jour.

Cette fois encore, nous avons pensé qu'il serait heureux que « Le Folklore Brabançon » consacre de nombreuses pages à Léau. Puissent-elles, avec celles déjà parues dans la revue « Brabant » n° 3 de 1968, répondre aux vœux de nos lecteurs.

Maurice-Alfred DUWAERTS

Léau - Chef-ville brabançonne

par

Emile LOUSSE,

Herman van NUFFEL

et

Jan de BONDT.

Léau — en néerlandais *Zoutleeuw* — que Paquot notamment appelle aussi *Leeuw-Saint-Léonard*, par opposition peut-être à *Leeuw-Saint-Pierre*, aux environs de Hal, et à *Gors* (op) *Leeuw*, est une « commune » de l'actuelle province belge du Brabant, située aux confins des provinces de Liège et de Limbourg, à 60 kilomètres de Bruxelles, à 35 kilomètres de Louvain, à 15 kilomètres de Tirlemont (toujours en direction de Liège), à 6 kilomètres à l'ouest de Saint-Trond, etc.; à 31 m. 53 d'altitude au seuil de l'hôtel de ville. Elle a une superficie (modeste) de 963 hectares (dont 541 ha. de culture et 300 ha. de prairie). Elle est le siège d'un doyenné (de l'archevêché de Malines) et le chef-lieu d'un canton de justice de paix (de l'arrondissement de Louvain).

Léau occupe le centre de la vallée de la Petite-Gêthe, à 4 kilomètres au sud du confluent de Budingen, où la Petite-Gêthe rejoint la Grande, dans une région d'aspect varié, en bordure de la Moyenne- et de la Basse-Belgique. A proximité de la « commune » ou de la « ville », comme on voudra, le ruisseau de *Dormaal* (*Dormaalse beek*), qui descend des environs de Landen, se déverse dans la Petite-Gêthe. A l'est de la ville s'étendait jusqu'en 1841, un lac de plus de 100 hectares, profond et poissonneux, dénommé « *Het Vinne*, ou *Vin* » (Le Marais), qui, dérivé probablement d'anciennes tourbières, est asséché maintenant. De toute éternité, le site fut largement pourvu de défenses naturelles et s'avéra mal commode à franchir, surtout pendant la mauvaise saison.

Léau était au Moyen âge l'un des points extrêmes de l'abondante chevelure de rivières (alors navigables) qui, ayant drainé la terre brabançonne, si largement arrosée, se rejoignent au « manche » du Rupel et de l'Escaut : la Nèthe (avec Lierre), le Démer (Aarschoot), la Gèthe (Diest, Haien, Tirlemont et Jodoigne), la Dyle (Louvain, Wavre et Nivelles), la Senne (Vilvorde, Bruxelles, Hal) etc. Sa situation géographique, à la limite de deux zones aux ressources différentes, sa position stratégique et son importance économique sont autant d'éléments qui servent à comprendre son passé. Léau fut durant de longs siècles, un seuil fortifié du Brabant, beaucoup plus facile à franchir d'Ouest en Est qu'en sens contraire, un arrière-port d'Anvers, un Cadix de la Hesbaye, pour ainsi dire à la ligne de faite de deux bassins fluviaux et de deux cultures : franco-scaldéenne et rhéno-mosane.



Les armes de Léau : de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de même.

Léau occupe une place à part dans l'histoire du Brabant, ancien et moderne. Gramaye la qualifie d'élégante; avant lui, Guicciardini avait noté qu'elle était riche et bien peuplée. Elle figure traditionnellement dans la liste des « sept chef-villes » de l'ancien duché. C'était jadis une importante place de guerre, également remarquable par son activité commerciale, industrielle, artistique. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une villette endormie sur les rivages herbeux d'une rivière qui ne lui sert plus à rien, si ce n'est à détrempier ses terres et à rendre plus moite son climat. Capitale d'un commerce régional, au métabolisme lent. Ville-morte et ville-musée : comme Bruges, toutes proportions gardées. Et « Perle du Brabant ».

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons de traiter successivement quatre points :

- 1° la mise en place des structures de la chef-ville médiévale;
- 2° grandeur et décadence de Léau;
- 3° Léau, ville frontière et place de guerre;
- 4° Léau, bien que ramenée au rang de simple commune par la Révolution française, se reprend à vivre et s'accroît, depuis le début du XIXe siècle.



Seau de la ville de Léau.



L'hôtel de ville de Léau et la halle aux draps forment un ensemble monumental remarquable.

I MISE EN PLACE DES STRUCTURES DE LA CHEF-VILLE DE LEAU

Quelle est la signification du toponyme? **Léau**, — traduction? — ne serait pas antérieur au XVII^e siècle. Le néerlandais **Zout-Leeuw** lui-même ne remonterait pas plus haut que le début des Temps Modernes. Il serait composé de deux éléments, dont le premier, contre toute apparence, ne voudrait pas dire « salé », mais « doux », à l'instar de ce que l'on trouve également dans « Eaux Douces » (**Zoet-Water**, non loin de Louvain) et qui devrait s'interpréter en fonction de l'étang du Vinne (1). Selon d'autres, « **Zout** » pourrait être tout aussi bien dérivé de « **soudt** », « **solde** », et rappeler que Léau fut autrefois place de guerre (comme Louvain - Leuven) et ville de garnison. Le second élément, « **Leeuw** », serait synonyme de « **heuvel** » ou « **grafheuvel** »; il s'adresserait au « **Castelbergh** » (le Mont du Château), un tertre auprès duquel le berceau de la ville devrait être recherché.

Les origines — purement légendaires évidemment — de Léau remonteraient à plusieurs siècles avant notre ère, comme les origines de la dynastie régnante de Brabant. La parole est aux archéologues, dont les fouilles se sont avérées peu fructueuses jusqu'ici. Au XVI^e siècle, un écrivain de la valeur et de la réputation de Gulciardini ose encore écrire, sans ironie, scrupule, ni réserve apparents, au sujet d'une prétendue citadelle des Eburons : « *Olim fuisse vallidum arcem, Ilmltaneum in Eburones propugnaculum, cujus etiam nunc deserta quaedam supersunt vestigia...* ». Léau, redoutable citadelle avancée des Eburons : l'assertion serait uniquement curieuse et plaisante, si elle ne nous permettait d'entrevoir déjà que la première orientation de Léau aurait été d'Est en Ouest, ce que des données plus sûres, d'origine ecclésiastique, semblent devoir confirmer.

Saint Remacle, qui fut abbé des monastères de Stavelot-Malmédy et évêque itinérant de Maastricht, aurait fondé sur la rive droite de la Petite-Gèthe, l'an 657, la plus ancienne église paroissiale de Léau, dédiée à l'évêque de Bourges, saint Sulpice († 644), duquel saint Remacle avait été le disciple. Plus tard, le patron de l'église principale et de la ville devint saint Léonard, disciple de saint Remy de Reims († 533), mais vénéré à Liège, comme saint Remacle. Chacun sait que les limites territoriales de l'ancien diocèse de Liège, jusqu'au temps de la Réforme triden-

(1) *Contra* : Selon A. LEYSSENS, *Zoutleeuw*, p. 48, l'élément « Zout » ne serait apparu que vers la fin du XVI^e siècle. Il contiendrait une allusion transparente à l'étape du sel, dont Léau partageait le privilège avec trois autres villes du Brabant.

tine, s'étendaient jusqu'à Louvain et même légèrement plus à l'Ouest.

L'an 1106, Godelroid Ier le Barbu, comte de Bruxelles et de Louvain, devient duc de Lotharingie et marquis d'Anvers, par la grâce de l'empereur Henri IV. Il se rend définitivement maître de Tirlémont et, sans doute aussi, de Léau. Aux environs de 1135, tandis qu'il fortifie de la même manière d'autres villes de la Gethe, comme Diest et Halen, il fonde à Léau, tout autour de l'église liégeoise, et donc sur la rive « droite » du cours d'eau un **oppidum** protecteur d'un **portus**, situé lui-même à proximité d'un pont (exactement comme à Louvain) : citadelle avancée, place-frontière, sur laquelle les princes brabançons veillèrent avec une sollicitude jamais relâchée, jusqu'au XVIII^e siècle. Godefroid Ier réside à Léau, peu de semaines avant sa mort (1139).

Les transformations économiques auxquelles répond la naissance des villes, se produisent en Brabant au cours du XII^e siècle. « Le mouvement commercial et industriel qui, depuis longtemps déjà, avait touché la vallée de l'Escaut et celle de la Meuse, s'était étendu au Brabant depuis qu'une grande route commerciale mettait Cologne en communication par terre avec Bruges, en passant par Maestricht et Saint-Trond, puis par Léau, Tirlémont et Bruxelles, pour continuer par Alost et Gand. C'est aux endroits où cette route franchissait les rivières, la Petite Geete, [la Grande-Gèthe], la Dyle, la Senne, que se sont développées les principales villes du Brabant : Léau, Tirlémont, Louvain, Bruxelles » (1). Quatre sur sept, de celles que l'on appellera plus tard « les chefs-villes », et la moitié des « quatre principales chefs-villes » — les deux capitales du duché — naissent et se développent à des carrefours route terrestre - cours d'eau.

En réalité, les voies de communication terrestre qui desservent la région de Léau, sont au nombre de trois. La première passe au nord de la ville, arrivant de Saint-Trond, franchissant la Petite-Gèthe, pour se diriger ensuite vers Halen et vers Diest, c'est-à-dire vers le Nord; c'est en somme la chaussée qui double la rivière, mais ce n'est pas d'elle qu'il est ici question. La deuxième route — celle du Sud — est la plus courte, la plus commode, la plus indiquée : par Halmaal (pont sur la **Graasbeek**), Dormaal (pont sur la **Doormaise beek**) et Neerhespen (pont sur la Petite-Gèthe); elle n'a cessé d'être fréquentée, malgré les interdictions des ducs; sans cesse améliorée, elle coïncide à peu près avec la Nationale 3. La dernière route, enfin, la route médiane qui nous intéresse particulièrement, venait de Saint-Trond par Staye (pont sur la **Graasbeek**), Wilderan et Bolenhoven; elle s'insérait entre l'étang-marais du Vinne et le ruisseau de Dor-

(1) G. SMETS, Henri Ier, duc de Brabant, p. 268.



Magnifique salle du conseil avec cheminée ouverte, lustre flamand et grande table massive.

maal, pour franchir la frontière liégeoise à la porte même de la ville, pour pénétrer dans l'enceinte de l'oppidum, passer près de l'église et du portus (pont sur la Petite-Gêthe) et déboucher par Helen, Melkwezer, Wommersom et Hakendover, sur Tirlemont. Route en chicane, en quelque sorte, défilé de plaine et passage obligé par lesquels les ducs de Brabant eurent — à leur point de vue — bien raison de vouloir canaliser le trafic, après les avoir verrouillés. Léau, portus, emporium scaldeen de la Hesbaye, devint ainsi le corps de garde du Brabant.

Les fossés, les remblais de terre, les remparts et les murailles vont donc progressivement s'arrondir autour de l'église principale de Saint-Léonard et emprunter des allures défensives, sinon menaçantes, en direction de Saint-Trond, l'abbatiale, l'indépendante, la disputée, sentinelle avancée des princes-évêques, et pendant de Léau, de l'autre côté de la frontière brabantino-liégeoise. Bien à l'abri, derrière les défenses, des embarcations de mer remontent la rivière et accostent à l'emporium de Léau. En temps de guerre ainsi qu'en temps de paix, il sera toujours possible, théoriquement, du côté brabançon, d'atteindre, de ravitailler, de secourir, de renforcer, de maintenir et de dégager la tête de pont de Léau. En 1914 et même en 1940, la ligne stratégique, marécageuse et facilement inondable des deux Gêthes, bien que dégarnie depuis longtemps de toute citadelle, n'avait rien perdu des adjuvants que la nature seule est à même d'offrir aux militaires.

En 1179, Godefroid III (1142-1190), négociant le mariage de son fils, le futur Henri Ier, avec Mathilde de Boulogne, ou de Flandre, assigne aux jeunes époux, entre autres biens, Léau et son château qui, depuis cette époque, ne furent plus jamais aliénés. L'unité brabançonne commence à se cimenter, sous la main ferme des ducs, assistés dans une mesure de plus en plus large, par la solidarité consciente et le « patriotisme » éclairé de leurs nombreuses villes.

« En 1194, neuf villes avaient une indépendance suffisamment caractérisée pour qu'elles pussent s'engager à refuser le service au duc, s'il violait le traité conclu par lui avec Baudouin V de Hainaut... » (1). Cette expression du droit de résistance passive (*jus cessandi servilli*) nous paraît d'autant plus extraordinaire et précoce, d'autant plus extraordinairement précoce, que l'exercice de ce droit est déjà susceptible de se combiner avec le droit de confédération (*jus confederationis*). La Grande Charte d'Angleterre ne sera concédée que vingt ans plus tard. Les oppida auxquels le duc de Brabant reconnaît ainsi le droit de se conjurer même contre lui, et de lui opposer de la résistance afin

(1) G. SMETS, Henri Ier, duc de Brabant, p. 281.



Le Marianum et la Chaire de Vérité dans une architecture sobre formant des contrastes frappants.

de sauvegarder l'existence et les droits essentiels du pays sont : Anvers, Bruxelles, Louvain, Nivelles, Gembloux, Tirlemont, Léau, Lierre et Jodoigne (En avril 1213, Louvain, Bruxelles, Nivelles et Tirlemont garantissent encore un traité conclu avec le roi de France, mais Léau n'est pas du nombre cette fois-ci.)

En 1213, après avoir battu le duc Henri 1er à Steppes, le prince-évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, « porta le ravage et la désolation dans le Brabant; il incendia tous les villages du territoire de Tirlemont, ainsi que Léau, Landen et Hannut » (2). Léau fut spécialement visitée, dans cette circonstance, par ses proches voisins de Saint-Trond. Ceux-ci ne prirent point part à la bataille — à ce que l'on dit — mais à la curée. A l'annonce de la victoire, ils se précipitèrent vers Léau, pour la saccager et l'incendier. Renier de Saint-Jacques les accuse d'avoir emporté les poutres de défense, pour s'en servir à leur tour. Pour la dédommager des pertes subies pour l'engager à persévérer fidèlement à son service, le duc Henri 1er de Brabant (1190 - 1235) concéda à Léau sa plus ancienne charte de libertés : la première du moins, de celles qui sont parvenue jusqu'à nous et qui se classe très honorablement dans la liste chronologique des chartes urbaine du Brabant. Léau n'a jamais endossé le maillot jaune, mais en ce début du XIIIe siècle, elle n'est pas lanterne rouge non plus.

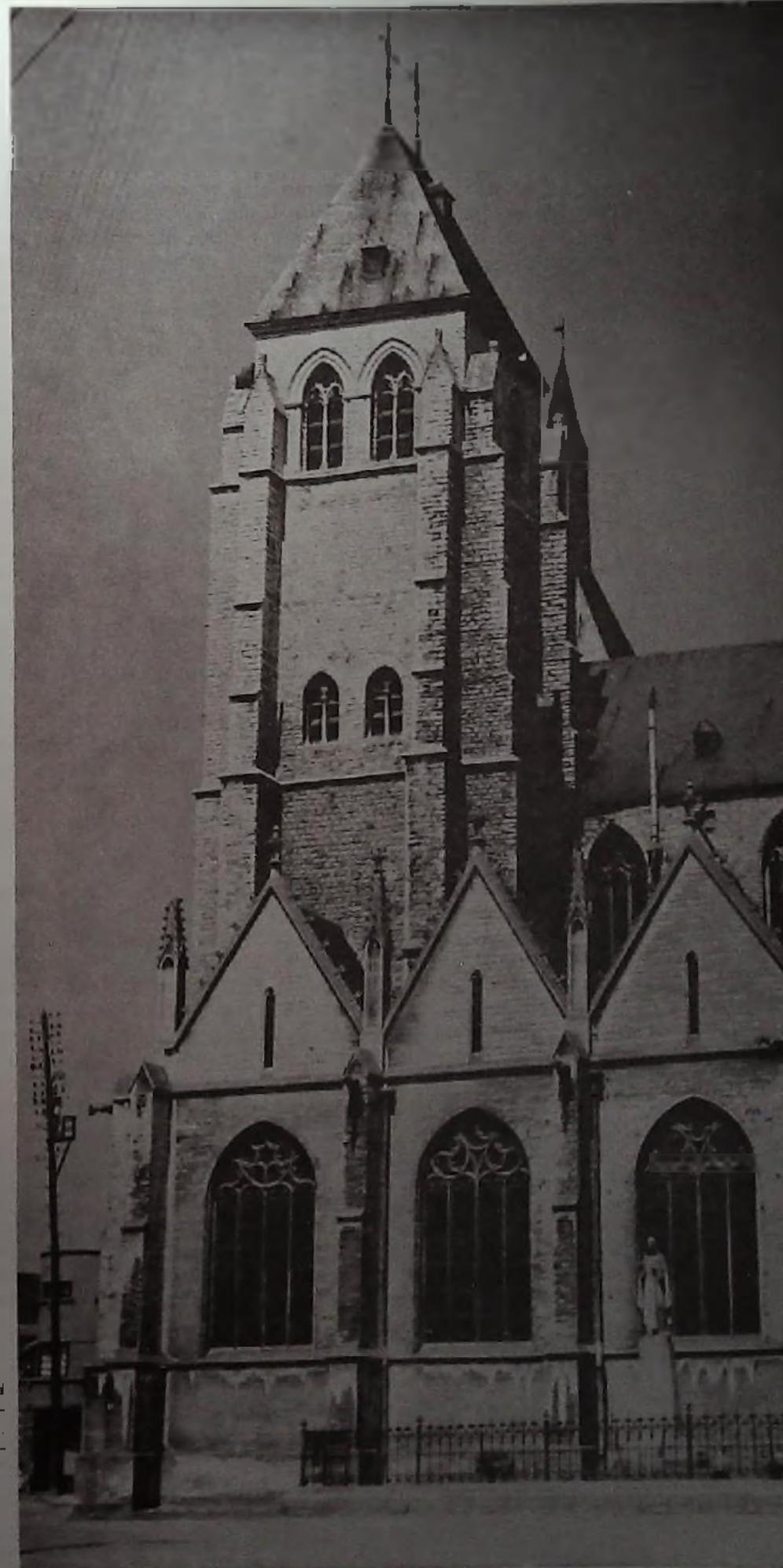
La charte pour Léau, de 1213, « rappelle les exemptions de la taille, du tonlieu et du service militaire offensif, dont les habitants jouissaient déjà. Elle leur accorde des privilèges commerciaux étendus : les embarcations remontant la Geete ne pourront être déchargés qu'à Léau après avoir dépassé Haelen; la route publique passera par Léau, de telle sorte que ceux qui l'emprunteront ne pourront s'en écarter avec leurs marchandises et leurs biens; les contrevenants seront punis par les échevins; enfin, il sera établi un marché qui durera sept jours, à partir du dimanche avant l'Ascension. La charte abolit le duel judiciaire, tant dans les procès entre bourgeois et étrangers que dans les procès entre bourgeois » (1).

La charte de 1213 fixe encore « la règle que toutes les plaintes contre les bourgeois, qu'elles émanent du duc ou de tout autre, sont du ressort de l'échevinage ». Elle « autorise l'élection de six jurés qui partageront avec les échevins la juridiction pénale et délibéreront avec eux sur tout ce qui a rapport à l'honneur et à l'intérêt de la ville » (2).

(2) COUSSEMENT, Résumé des Guerres, p. 56.

(1) G. SMETS, Henri 1er, duc de Brabant, p. 252-285.

(2) G. SMETS, Henri 1er, duc de Brabant, p. 283.



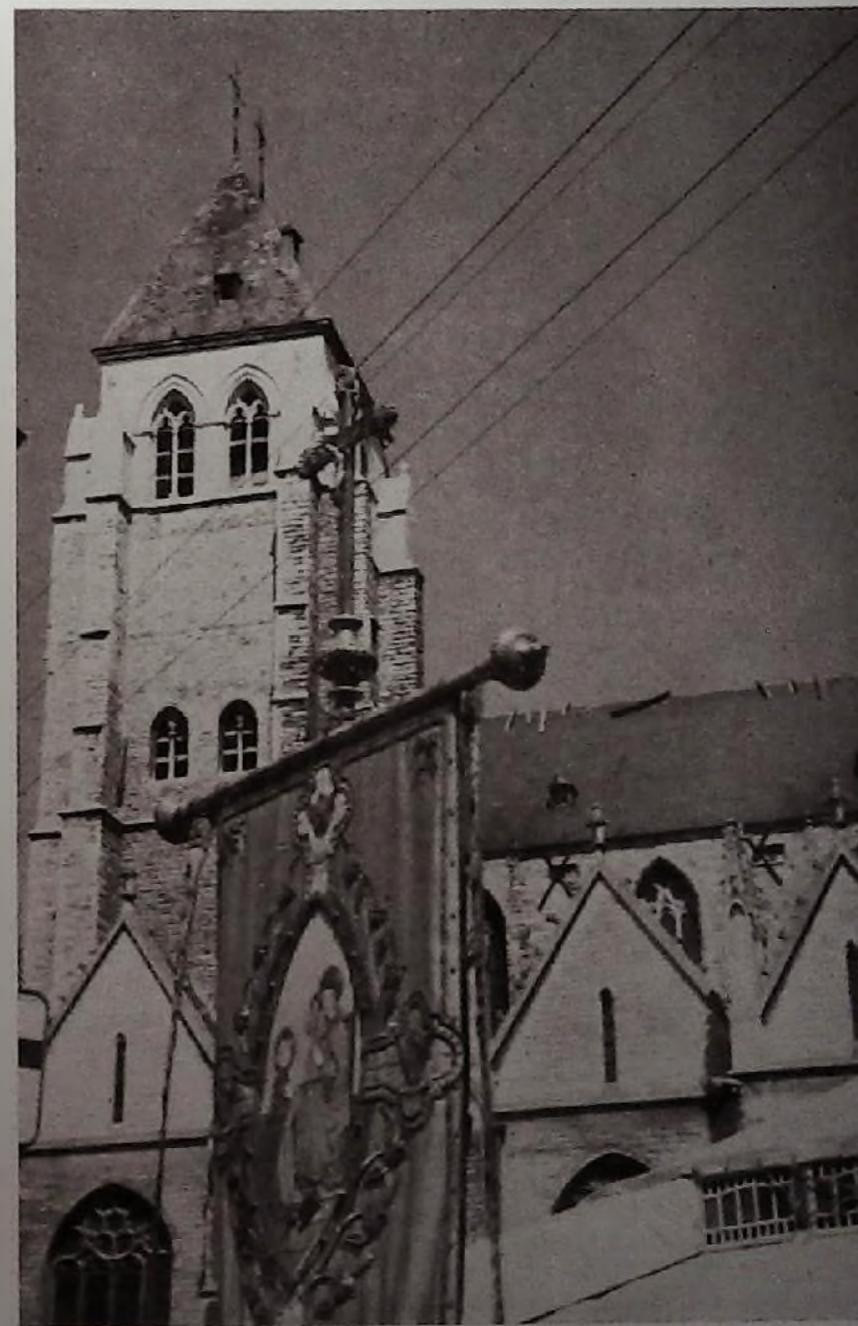
L'église St-Léonard est un véritable musée d'art chrétien. Ses trésors inestimables.

La charte de 1213 reconnaît à la bourgeoisie de Léau, « le droit de se faire justice par la force, lequel était un des éléments du droit de la commune, au sens strict du mot; elles autorise les bourgeois à châtier les habitants des environs qui auraient fait injure ou violence à un des leurs; ceux de Léau pourront aussi, avec l'aide des hommes du duc voisins, empêcher le débarquement de marchandises entre Haelen et la ville; ces expéditions punitives autonomes se feront sous le commandement du *villicus*, c'est-à-dire du représentant du duc dans la ville... Les nouveaux bourgeois jouiront des mêmes droits que les anciens » (3).

En 1255-1256, Saint-Trond affirme sa solidarité avec le grand mouvement populaire, conduit par Henri de Dinant. Les espoirs brabançons se réveillent. Henri de Gueldre (1247-1274) fait appel à Henri III de Brabant (1248-1261). Mais celui-ci, non sans arrière-pensée, préfère s'entendre avec les insurgés, qui lui remettent les clés de la ville, avec le droit de battre monnaie, et qui promettent le concours de leurs milices, en cas de guerre contre l'évêque. Henri de Gueldre ayant lancé l'interdit, les milices de Saint-Trond, appuyées par celles de Léau, se livrent à des voies de fait contre les possessions de l'abbaye, contre l'abbaye elle-même, et forcent l'abbé Guillaume de Ryckel à s'enfuir. Henri de Gueldre se met en marche pour réprimer la révolte. Ses troupes pénètrent dans Saint-Trond par surprise et s'y fortifient hâtivement. Le duc de Brabant menace de se mettre en campagne, mais il décède inopinément dans la force de l'âge (1261). Les chefs de la révolte bénéficient d'une amnistie. Henri de Gueldre se livre à de nouveaux calculs.

Pour le maintien de la paix et de l'amitié (*ad pacem amicitiamque servandam*) à l'intérieur du duché de Brabant, ainsi qu'il convient à tous les gens de bien et principalement à ceux qui sont membres d'un même pays (*sicut decet omnes bonos et precipue compatriotas*), le 28 janvier 1262, Léau devient membre d'une confédération constituée par les *oppida* de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Nivelles, Bois-le-Duc, Lierre, Turnhout, Herentals, Halen, Jodoigne, Gembloux, Incourt et Zichem, tout de suite après le décès prématuré d'Henri III. Nous n'en disons pas plus. Mais nous ne sommes pas loin de penser que la confédération susdite fut formée à l'initiative de Bruxelles et surtout de Louvain — réduit national — par les *oppida* du Brabant méridional, pour la défense du plus menacé d'entre eux : Léau, contre les entreprises diplomatiques, militaires et dynastiques d'Henri de Gueldre et de ses collaborateurs brabançons, à l'endroit de la duchesse-mère Alix de Bourgogne et de ses orphelins. L'heure est grave, mais par leur action concertée, les villes, sans trop de casse d'ailleurs, sauvent Léau, la *terra ducatus Brabantiae*, la dy-

(3) G. SMETS, Henri Ier, duc de Brabant, p. 283-284.



Eglise St.-Léonard de Léau - Fête de la Pentecôte.

nasie régnante; elles font aboutir le grand dessein de la duchesse-mère : l'avènement de Jean Ier (1267 - 1294).

En 1267, la ville de Léau intervient dans le conflit qui oppose la duchesse-mère aux habitants de Louvain. Deux ans plus tard, Alix de Bourgogne séjourne dans ses murs durant quelque temps, voulant par là, non seulement témoigner de la reconnaissance à ses feaux sujets, mais surtout manifester qu'elle n'a plus de motif de crainte et que l'essentiel est assuré. A partir de 1270, Saint-Trond s'intègre au commerce brabançon vers l'Angleterre. En 1292, le duc Jean Ier s'adresse à elle, comme à ses sujets, pour leur annoncer à tous l'ouverture d'un marché à Halen. Le 29 septembre 1301, elle entre, avec d'autres villes liégeoises, dans son alliance (qui sera renouvelée par ses successeurs, en 1311 et 1328 notamment). Léau respire plus librement.

Entre le 29 septembre 1290 et le 15 avril 1291, huit villes de Brabant reçoivent du duc Jean Ier, dans autant de chartes particulières, des privilèges, dont R. van Uytven a fait apparaître l'étroite parenté : véritables privilèges « d'ordre » concédés dans des « chartes de corps », répétées en autant d'exemplaires qu'il y a de bénéficiaires intéressés. Léau se trouve parmi ces bénéficiaires (24 février 1291). Les autres sont Louvain (menant le peloton comme d'habitude, le 29 septembre 1290), Anvers et Lierre (21 février 1291), Tirlemont (24 février 1291, avec Léau), Bois-le-Duc (?), Bruxelles (1er mars 1291), Herentals (15 avril 1291). Les privilèges concernent le respect de l'autonomie de la ville et des statuts municipaux, l'usage des poids et mesures, le règlement des dettes, la mise à la raison des métiers trop indépendants, le *weggeld*, tonlieu ou taxe de circulation et, à nos yeux, par-dessus tout, le jugement par les pairs, c'est-à-dire en l'occurrence par les échevins, et l'exemption, pour une période de quinze ans, de l'aide « aux sept cas ». La charte, concédée à Léau, compte parmi les plus longues de la série; elle présente le plus d'analogie avec celle de Tirlemont (d'ailleurs datée du même jour, ainsi que nous venons de le voir).

En vertu de la charte du 24 février 1291, Léau obtient encore : 1° les *basia communia quae gemeente dicuntur*, qui appartiennent au duc de Brabant; 2° des réformes administratives, entre autres par l'installation d'un *clerc-secrétaire (scriptor)* et d'un *receveur communal (collector reddituum)*, que les échevins auront le pouvoir d'instituer (*instituire*), de la manière dont ils ont coutume de le faire depuis toujours, pour tous autres offices à leur désignation. Les villes mineures ne sont point désavantagées par rapport aux plus grandes, plus largement privilégiées d'ancienne date. On peut se figurer, tout au contraire, qu'il s'est agi pour elles de rattraper le temps perdu, d'égaliser un handicap et de s'aligner avec les plus favorisées : nivellement vers le haut, aventure plutôt



Le tabernacle de Léau est entouré d'une ornementation en bois d'une finesse admirable. La Renaissance s'y exprime par des figures allégoriques entourées de volutes, de feuillages et de fruits. Le tabernacle porte les armoiries de Martin de Witte. On voit encore les figures des Vertus, les Évangélistes, Abraham et Melchisédech.

rare en général, mais qui jalonne en ces jours fastes, les progrès remarquables du Tiers-Etat de Brabant.

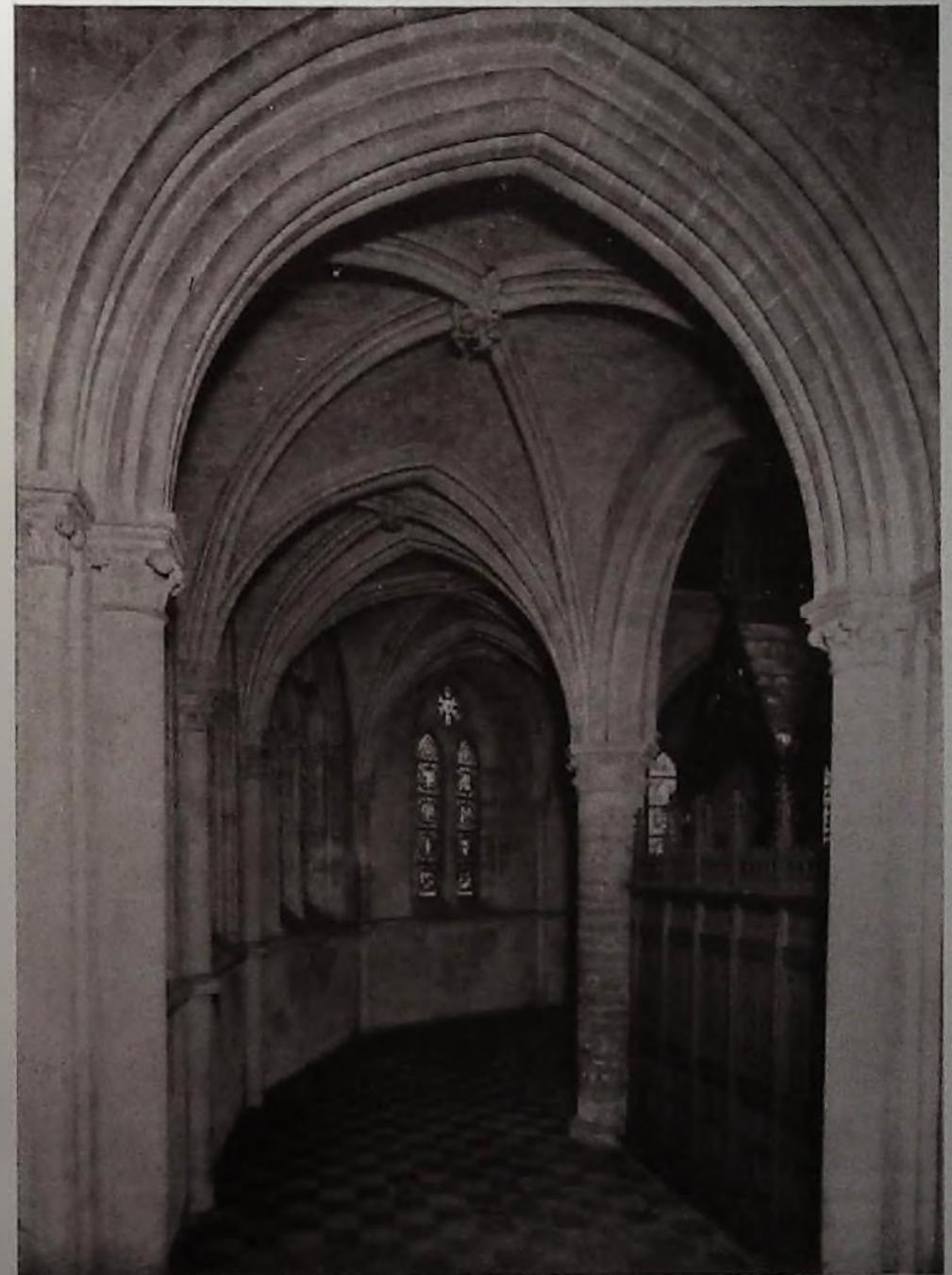
Au tournant des XIII^e - XIV^e siècles, tandis que le droit du Tiers-Etat de Brabant tend à prendre forme et à s'unifier, des textes commencent à faire mention des chefs-villes (*hoofdsteden*) ou des villes franches (*vrijsteden*). Ces villes sont au nombre de sept, dans une charte du 12 mai 1284 et dans une autre charte du 18 avril 1292, savoir : Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Léau et Nivelles (1). C'est la liste la plus généralement admise. Alph. Wauters, qui la connaissait en présente une autre, pourtant, dans laquelle la dernière place est occupée par Lierre et non point par Nivelles. Il suffit, pour notre propos, de souligner que Léau ne fait l'objet d'aucune contestation sous ce rapport.

Villes simplement franches, bonnes villes, chefs-villes, principales chefs-villes : il vaudrait la peine de relever, de comparer ces différents vocables et d'essayer d'en définir plus strictement le sens, à la lumière des textes. D'après ce que nous croyons savoir, il y avait, à cette époque en Brabant, de simples franchises (*vrijheden*), que les témoins ne confondent pas avec les villes (*die steden ende vrijheden*). Nous ne croyons pas qu'il faille mettre sur le même rang, « *die goede steden* » avec « *die hoofdsteden* » (qui ne sont pas nécessairement au nombre de sept et qui ne sont peut-être pas toujours celles que l'on cite communément. Quant aux « *principale hoofdsteden* », nous savons de science certaine, qu'elles furent invariablement quatre, jusqu'à la sécession du quartier de Bois-le-Duc, en 1648.

On a eu raison de s'interroger au sujet de « Nivelles, ville brabançonne ». Il ne se pose pas de problème de ce genre pour Léau, du moins à l'époque « historique ». Elle fut ville franche, et même *condium*, c'est-à-dire ville forte du Brabant. Elle fut même « chef-ville ». Mais certainement pas au même titre que Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ni seulement sur le même pied que Tirlemont, dont le *maieur* (*meyer*) était son chef-maieur (*hoofd-meyer*). Léau nous semble avoir été, tout au plus, une « chef-ville » brabançonne, incluse dans la « mairie » de Tirlemont, elle-même incluse, à partir d'une certaine date, dans le « quartier » de Louvain.

Le 28 septembre 1312, les Brabançons obtiennent du duc Jean II (1294 - 1312), dans les tout derniers jours de son règne, la charte générale (*landcharter*) de Cortenberc, qui n'est certes pas la moins importante de leur ancien droit public. Dix-huit « villes et franchises » sont citées comme témoins dans les clauses

(1) Dans une charte de 1293, Jean I^{er} parle de huit bonnes villes : les sept énumérées ci-dessus, avec en outre Jodoigne (Voir R. van UYT-VEN, *Standenprivileges en -beden in Brabant*, p. 119).



Eglise St-Léonard de Léau, désambulatorie.

finales de cet instrument diplomatique. Six d'entre elles (dont on donne les noms, sans Nivelles) y appliquent leur sceau. Les six mêmes auront le droit de se faire représenter au Conseil de Cortenberg, dont la charte est l'acte de naissance. Léau figure dans chacune des trois listes : elle n'est donc pas quantité négligeable ni négligée. Mais comme Anvers, Bois-le-Duc et Tirlemont, elle n'aura droit qu'à un seul procureur-député, tandis que Louvain et Bruxelles en pourront avoir chacune trois.

Le 28 juillet 1313, Louvain, capitale, conclut une nouvelle série d'accords bilatéraux, elle le fait avec chacune des autres « bonnes villes » du Brabant, à l'exception de Nivelles, mais avec Léau et, en outre, avec Maastricht. Le but que les oppida poursuivent est toujours fondamentalement identique : la défense et le maintien de l'unité, de l'intégrité et des libertés essentielles du pays, contre tous, même contre le duc et ses officiers, en cas de nécessité.

Le 12 juillet 1314, le duc Jean III (encore mineur d'âge?), entouré de son conseil de régence (ou de tutelle?), octroie à la généralité de son pays de Brabant (et de Limbourg?), deux chartes territoriales, que les auteurs du XIXe siècle ont erronément appelées respectivement « Flamande » et « Wallonne », mais que les anciens désignaient sous le nom de « Die Waelsche Charters » (die Waelsche Charter et d'ander Waelsche Charter) tout simplement. Nous avons avancé, voilà plus de trente-cinq ans déjà, que de chacune de ces chartes nous ne possédions qu'un seul exemplaire original, conservé aux Archives Communales de Louvain, et nul n'a fourni la preuve du contraire, depuis lors. Il vaut la peine de rappeler — ou de révéler — ici que l'existence de ces originaux uniques nous fut connue grâce aux vidimus que la ville de Louvain délivra, sous son scel, à l'usage du magistrat et de la communauté de la ville de Léau. Et dans la délivrance de ces vidimus — également uniques à notre connaissance — nous voulons voir un indice — au moins cela — des liens particuliers qui, de 1261 à 1314 tout au moins, semblent avoir uni les villes de Louvain et de Léau, — pour des motifs encore à préciser, du côté de l'importance militaire de la dernière et de la vigilante sollicitude de l'autre à l'égard de celle-ci. « Leue » spécialement protégée par « Leuven »?

Les Chartes romanes du 12 juillet 1314 furent donc rédigées uniquement en langage roman. La chose s'explique aisément par la raison qu'il y avait parmi les membres du conseil (de régence?) du jeune Jean III, le comte d'Evreux et d'autres grands seigneurs français. Le fait s'explique, mais il est rare — si rare, que les anciens historiographes et chroniqueurs ne font point allusion à d'autres « Waelsche Charters ». Mais le magistrat de Louvain, ville flamande, délivrant à l'usage du magistrat de Léau, ville fla-



Eglise St.-Léonard de Léau : le chandelier pascal du 15e siècle, est le plus magnifique qu'ait produit cette époque. C'est l'œuvre de Renier van Thienen qui le fonda en 1483. Ce chandelier est célèbre dans tout l'univers.

mande, deux vidimus en français non accompagnés de traduction : c'est ce fait-là, — plus extraordinaire encore que le précédent, — qui nous a permis de découvrir une erreur prolongée et de redresser quelques déviations.

Une « liste des prélats, des nobles et des villes qu'on avait coutume de convoquer » aux assemblées des Etats de Brabant — vers la fin du XVe siècle, selon notre datation, — mentionne le nom de Léau parmi les villes (Tirlemont, Landen) et franchise (Dormaal) de la chef-mairie de Tirlemont, qui doivent, en effet, recevoir des lettres de convocation à cette fin. Mais le fait d'avoir été prévenue, même par écrit, de la tenue prochaine d'une assemblée de l'espèce, n'entraîne pas nécessairement l'obligation de s'y rendre. Il y a de la marge entre la théorie et la pratique, entre le fait et le droit. L'absentéisme sévit. Le nombre des députés en séance est très inférieur au total des convocations expédiées. C'est vrai pour les trois ordres : prélats, noblesse et Tiers-Etat. Dans le Tiers, les sept chefs-villes l'emportent rapidement sur les autres, et dans leur groupe même, à partir de 1350, les « quatre principales » (Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc) accusent de plus en plus leur prééminence sur les trois autres (Tirlemont, Léau, Nivelles), sans parvenir à éliminer totalement celles-ci, cependant, avant le commencement du XVIe siècle en tout cas. Au moins trois cents ans avant d'être ramenée au rang de simple « commune », par un arrêté du roi Guillaume Ier, Léau avait renoncé — pour des raisons de commodité, voire d'économie, — à se faire représenter aux assemblées des Etats de Brabant (et des Etats Généraux des Pays-Bas?) par des membres de son propre magistrat. Bien que n'ayant pas abdiqué son rang de chef-ville, en fait, elle n'exerçait déjà plus (que rarement?) ses prérogatives de « ville parlementaire » ou ses prérogatives parlementaires de « ville » tout court.

Ludovico Guicciardini (1521 - 1589), dans sa célèbre *Description de la Belgique* (1567), nous donne le mot de la fin, tandis qu'il nous dépeint la structure « constitutionnelle de son temps. Il a dénombré, en Brabant, 25 villes (*urbes* et *oppida*) et 18 petites villes (*oppidula*). En tête des *oppida*, viennent les chefs-villes (*urbes capitales*), qui sont au nombre de sept, et les quatre premières de ces sept sont dites principales chefs-villes (*primariae dittonis totius urbes*). « Primum enim invenio in hoc tractu urbes et opida muris cincta viginti et sex : Lovanium nempe, Bruxellam, Antwerpiam, Buscumducis, quae capitales, ut vocant, et primariae dittonis totius urbes; Sequuntur hinc Thenae; Lewia et Nivella, quae capitales minores... » (1). Telle est donc l'épure

(1) L. GUICCIARDINI, *Totius Belgii Descriptio*, t. I, p. 93. — Alb. VERMEESCH note que sous le règne d'Henri Ier (1190-1235), on compte 25 oppida en Brabant (*Les Oppida en Brabant*, p. 39). Il est intéressant de comparer ses listes avec celle de Guicciardini. Les choses ne semblent pas avoir tellement changé en 350 ans.

qu'un contemporain, réputé pour la solidité de son témoignage, projette pour nous rassurer, à la suite d'une longue évolution : Léau, chef-ville mineure, au sixième rang d'un classement devenu traditionnel, cernière des villes thloises, mais précédant Nivelles, seul chef-ville wallonne de tout le duché et capitale du Roman Pays de Brabant. Sauf la perte de Bois-le-Duc, la position juridique et constitutionnelle de Léau, comme des cinq autres chefs-villes brabançonnes, est immuablement fixée jusqu'en 1795.



Eglise St.-Léonard de Léau : Retable de Sainte-Anne

GRANDEUR ET DECADENCE DE LEAU

La puissance — relative — de Léau dans l'ordre politique brabançon jusqu'à la fin du Moyen âge, est en rapport direct avec le développement — pas tellement formidable, non plus, — de son économie. Léau fut une ville drapière, mais seulement de deuxième ordre. Ce fut un centre de commerce, mais uniquement régional et principalement agricole, dangereusement concurrencé par Tirlemont, Saint-Trond, voire même Landen, Jodoigne et Hannut. Et puis, contraste merveilleux! Cette ville, relativement peu peuplée et de ressources modiques au temps d'une splendeur qui ne fut pas tellement longue, est parvenue à édifier trois édifices remarquables, chacun dans son genre, et à rassembler une collection rarissime d'œuvres d'art souvent exceptionnelles, dans le cadre relativement exigü de l'église Saint-Léonard.

Nous n'avons pas oublié les stipulations économiques de la chartre de 1213. Les embarcations remontant la Gêthe, une fois qu'elles auront dépassé Halen, ne pourront pas décharger ni vendre leur cargaison, si ce n'est à Léau. L'oppidum de Léau sera traversé par une voie publique (*strata publica per oppidum dirigatur*), qui franchira la Petite-Gêthe, sous la protection des remparts. La rivière sera canalisée (elle le fut, en effet, depuis 1221). Un marché franc sera tenu chaque année, la semaine avant l'Ascension. Les bourgeois de Léau seront exemptés dans toute l'étendue du duché de Brabant.

En 1221, les artisans de Léau sont répartis entre plusieurs corporations : tisserands, foulons, brasseurs, forgerons ou ferronniers, bouchers, tanneurs, etc. C'est assez significatif du nombre des travailleurs manuels, et de la spécialisation de leurs industries. Y aurait-il moyen de reconstituer autant d'organisations semblables, dans le Léau d'aujourd'hui, pour des raisons qui tiennent à la démographie, d'une part, et à la diversité des activités professionnelles, de l'autre? On n'y trouverait sans doute plus assez d'habitants ni de spécialistes, pour imiter, même de loin, les communautés d'autrefois.

L'industrie drapière, — nourricière des Pays-Bas, — l'emporte évidemment sur les autres : à Léau, comme ailleurs. Il existe un règlement municipal, daté de 1248, la concernant. En 1249, les membres du patriciat qui la dirigent, n'hésitent pas à faire entrer la ville dans une ligue de villes drapières qui interdit l'embauche de tisserands révoltés, recherchés par une quelconque de leurs juridictions propres. Cette ligue comprend Louvain, Bruxelles, Anvers, Diest Huy, Maastricht, Nivelles, Saint-Trond, Tirlemont, Léau — nous venons de le dire — et à partir de 1283, encore Gand.



Église St-Léonard de Léau - Le tabernacle

La Halle aux Draps, telle qu'elle existe aujourd'hui, fut construite à partir de 1318. Les dimensions modestes de l'édifice nous empêchent d'imaginer que l'industrie léautienne fût jamais rivale de celle d'Ypres, par exemple, ou de celle de Louvain; de celle de Diest, tout au plus.

En 1284 - 1285, Léau est assez riche que pour cautionner les emprunts que le duc Jean Ier (1267 - 1294) contracte à l'égard des Templiers de Paris (1.000 livres) et à l'égard du roi d'Angleterre, Edouard Ier (40.000 florins noirs de France), dont la fille Margaret a épousé un fils de Jean Ier. Le 8 septembre 1286, Jean Ier délivre encore à Léau des lettres de non-préjudice, concernant les services que la ville lui a rendus pour le tirer d'embarras. Il existe des rapports obviés entre les dettes énormes du prince, et les avantages, financiers et autres, qu'il procure à ses villes, en 1290-1291 d'abord et plus tard, en 1314. Les ducs de Brabant se sont énormément endettés. Que serait-il advenu d'eux, si l'industrie bourgeoise avait voulu leur refuser son concours, ou seulement lésiner?

Dans la charte du 24 février 1291, la stipulation de la charte de 1213 concernant le passage de la *strata publica* à travers la ville, est reprise dans les termes suivants, qui nous renseignent clairement sur la nature du trafic dans les deux sens, sur la situation géographique de Léau ainsi que sur la perpétuité de la concession : « Item concedimus dictis opidanis nostris et volumus a nobis nostrisque successoribus firmiter observari quod strata publica per dictum opidum perpetue dirigatur, ita quod transeuntes ad partes inferiores et ad superiores per dictum opidum Lewense cum bonis et mercaturis suis vadant et redeant ». Cette disposition n'est pas reproduite dans les autres chartes municipales de 1290 - 1291, et pour cause. Pour Léau, tout au contraire, elle sera renouvelée par la suite, encore plus d'une fois : en 1359 et 1615 notamment.

Le 20 février 1325, à Bruxelles, la ville de Léau s'engage à verser annuellement, au duc, une somme de quatre cents livres, vingt années durant. Elle veut reconnaître ainsi les faveurs qui lui sont faites, ou du moins promises, à savoir : 1° que ses échevins ne sont plus tenus à des dépenses somptuaires, au dessus de leurs moyens; 2° que la fabrication de draps est prohibée dans un rayon d'un mille autour des murs; 3° qu'il est interdit aux bourgeois de cumuler plusieurs professions. La concurrence du libre travail à la campagne est à redouter; la plaie du chômage se fait sentir à l'intérieur de l'enceinte. Les drapiers s'agitent à travers tout le Brabant; ils circulent d'une ville à l'autre, cherchant à se faire embaucher; ils émigrent même vers d'autres pays.

Léau, comme d'autres villes, a été sujette aux troubles démocratiques, au moins deux fois dans le courant du XIVe siècle :



Eglise St-Léonard de Léau - chapelle Sainte-Lucie.

après la bataille des Eperons d'Or (1302) et après celle de Basweiler (1371). Chaque fois, les ducs interviennent et, par l'octroi de concessions plus larges, s'efforcent de ramener la paix sociale, faute de prospérité. Le 29 mars 1382, ils étendent certaines dispositions de la charte du 7 mai 1307, concernant la liberté de réunion des gens de métier. Un autre document, daté du 18 mars 1383, ouvre Léau, comme refuge et comme asile, aux artisans bannis d'autres lieux (ce qui ne manqua point de susciter des difficultés d'un autre genre); les hameaux d'Orsmaal et de Melle-Wezer sont annexés; la ville aura désormais l'administration de la barrière et du tonlieu sur la Gêthe à Halen, à la condition de payer au duc une certaine redevance (dont le montant fut abaissé le 25 janvier 1391).

Un document, daté d'Arras, le 4 juin 1472, contient la répartition d'une aide financière à Charles le Téméraire. Dans une liste de huit villes brabançonnnes, on peut relever tout d'abord que Lierre est inscrite avant Nivelles, et pour une somme supérieure; ensuite, que Nivelles précède Léau, et enfin, que Léau, lanterne rouge maintenant, ne dispose vraiment que de mini-moyens, sauf erreur ou omission.

Louvain s'engage	pour 600 couronnes de France
Bruxelles	pour 600
Anvers	pour 600
Bois-le-Duc	pour 500
Tirlemont	pour 300
Lierre	pour 300
Nivelles	pour 200
Léau	pour 35 couronnes seulement.

P.V. Bets, l'historiographe du XIXe siècle, donne à la IVe partie de son œuvre, un titre qui sent son découragement : « *Zoutleeuws volkomen ondergang* ». Ce qui nous paraît un peu prématuré. Si Léau fait moins d'affaires, sous l'arrière-grand-père de Charles Quint, elle accumule davantage de trésors, qui peut-être l'avaient moins intéressée jusque là. On a peut-être moins d'argent, mais évidemment plus de goût.

L'église de Léau — fondation de saint Remacle? — est mentionnée en 1139 comme le chef-lieu d'un doyenné ou conclave, de trente-deux paroisses, au diocèse de Liège : Léau même, Wildershoven, Halle-Booienhoven, Landen, Neerlanden, Neerwinden, Gutsenhoven, Hakendover, Orsmaal, Wommersom, Oplinter, Gossoncourt, Diest, Webbecom, Donk, Glabbeek, Halen, Neerlinter, Dormaal, Overhespen, Overwinden, Laar, Ezemaal, Eliksem, Grimde, Waanrode, Kersbeek, Miskom, Kortnaken, Linkhout, Middelwinden, Nieuwerkerken.



Les deux statues de saint Léonard; l'une de 1280 environ qui occupe le centre du retable du bienheureux dont sont évoqués la vie et les miracles, et celle dite « des Rogations »

La construction du splendide édifice que nous admirons aujourd'hui et dont la visite, à elle seule, vaudrait le détour, — disons bien : le déplacement, — la construction de « l'église-musée » de Saint-Léonard de Léau a été entreprise au XIII^e siècle et elle s'est prolongée pendant près de trois cents ans. Sa façade occidentale est à trois tours, comme Saint-Pierre de Louvain. Au départ, elle est marquée d'influences rhénanes ou mosanes, rhéno-mosanes, également comme Saint-Pierre de Louvain. Suivant le renforcement progressif de l'emprise politique, le rayonnement du gothique brabançon se fait sentir au même rythme, principalement dans les nefs (XIV^e siècle), la sacristie (1442), les chapelles latérales (1507 - 1518). Un clocher, assez insignifiant d'ailleurs, est terminé en 1530, détruit en 1923 et refait en 1926. Les Léautiens construisent, agrandissent ou s'arrêtent de construire, à la mesure de leurs besoins et de leurs moyens comme tout le monde. Depuis 1962, ils ont abaissé le pavement de leur église et dégagé la base des piliers.

L'église Saint-Léonard, « église-musée, la seule [?] de l'Ouest de l'Europe qui a été épargnée par les iconoclastes et par la Révolution française, regorge d'œuvres d'art ». Elle renferme notamment : cinq rétables (dont le plus important représente divers épisodes de la vie de saint Léonard), des sculptures, des statues (polychromes), des tableaux de maîtres, des dinanderies, des orfèvreries, un ostensor de 1415, un reliquaire du XIII^e siècle, une penderie pleine d'ornements sacerdotaux, le chandelier pascal de près de six mètres. Au milieu de la nef est suspendue une curieuse image de Notre-Dame, à double face, appelée « Marlanum » (1533). Dans un coin du chœur majeur, s'élève, à 18 mètres de hauteur, la plus belle de toutes nos tours du Saint-Sacrement, en pierre d'Avesnes, sculptée par Cornille-Floris de Vriendt, d'Anvers, en 1550 - 1552 : œuvre unique en son genre, par laquelle le nom de Léau parvient à beaucoup d'oreilles, pour la première fois. Les Léautiens, construisant, meublant, ornant leur temple, se sont montrés croyants, capables, largement pourvus et non moins généreux, jusqu'à la fin du règne de Charles Quint et bien après l'apogée de leur puissance industrielle.

Léau sut accueillir, occuper et entretenir plusieurs institutions et maisons religieuses : 1^o le Val des Ecoliers (**Vallei der Scholieren**, 1235 - 1678), où les ducs de Brabant descendaient de préférence, lorsqu'ils étaient de passage; 2^o une Table du Saint-Esprit (1235), pour l'assistance des indigents (la plus ancienne de toute la Belgique?); 3^o un béguinage (1248 - 1797), installé d'abord entre la Petite-Gêthe et le **Vloedgracht** et, depuis le XV^e siècle, à l'intérieur des remparts; 4^o un hospice de vieillards (125); 5^o une confrérie de Notre-Dame (1290); 6^o un couvent de Bogards, avec l'école et l'église (1334); 7^o une communauté de Bonnes Sœurs de Béthanie; 8^o une communauté de Sœurs Grises (1618) etc.



Retable à statues, avec la sainte Famille, sainte Catherine, saint Antoine, saint Roch et saint Sébastien. Dans la chapelle se trouvent des tableaux de la vie de Marie-Madeleine.

En fait d'édifices civils, citons, toujours dans le même cadre chronologique : 1° la Halle aux Draps (XIVe siècle), en briques et pierres blanches (de Gobertange?), de lignes sévères et de dimensions moyennes; 2° l'Hôtel de Ville (1528 - 1538), contigu à la Halle et faisant contraste avec elle, par la richesse du matériau (façade entièrement en pierres blanches) et par l'élégance du style; 3° la maison « De Spiegel » (construite pour la famille Helspieghels, en 1571). La balustrade de la bretèche de l'Hôtel de Ville est surmontée à chaque bout d'un lion accroupi et blasonné (comme à Bruxelles). Dans le tympan de l'unique porte de l'édifice sont nichées trois statues en pierre, de petites dimensions : la Madone, avec saint Sulpice et saint Léonard, patrons de la cité. A l'intérieur, les peintures murales sont de M. Langaskens (1919).

Au XVIe siècle, Léau avait une chambre de rhétorique, répondant au nom poétique de « Lis de la Vallée » (*De Leliekens uut den Dale*), et dont la devise, pleine d'optimisme et d'espoir, était « *Gunst voor Kunst* ». Un blason de cette chambre, daté de 1551, décore aujourd'hui le manteau de la grande cheminée, dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville. En 1561, la compagnie remporta trois prix, au *Landjuweel* d'Anvers. Dans l'église Saint-Léonard, la chapelle Sainte-Anne, qui lui servait autrefois, conserve toujours ses emblèmes — les Lis de la Vallée —, avec son souvenir.

Après la mort de Charles Quint, le début des guerres de Religion, l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, il semble que tout est bien fini pour Léau. Richesse et splendeur ne sont plus que parfums passés. Le trafic terrestre passe de plus en plus par Dormaal, en dépit des prescriptions contraires. Les Tirlemontois canalisent la Grande-Gèthe et détournent le trafic fluvial à leur avantage (1525). Une industrie marque encore des points : l'industrie brassicole, en raison principalement du recul de la viticulture et de la consommation des vins indigènes. La population, qui n'a cessé de décroître, depuis le commencement du XVe siècle, est encore décimée par la peste dans le dernier quart du XVIe.

Sur l'échiquier des Habsbourgs, Léau n'est plus, ne doit plus être qu'une place de guerre, étranglée dans le carcan de ses murailles, en permanence garnies de mercenaires. En dehors des questions militaires, les interventions de ces grands monarques se limitent aux cas d'urgence, quand la misère devient intolérable et que la coupe menace de déborder. Qui dira d'ailleurs, quand leurs prescriptions, inspirées d'intentions louables assurément, sont demeurées lettre morte, faute de temps, de moyens



Sainte Vierge, trônant en Majesté, avec sous ses pieds le dragon infernal. La statue occupe une niche où se trouvait jadis une évocation du Golgotha. La prédelle inférieure du retable est de 1390 environ ; le retable lui-même de 1500.



Monument funèbre de Martin de Wilre, mécène à qui Léau doit beaucoup. Le seigneur d'Oplinter est accompagné de son épouse Marie Pulliegeerts. A l'avant-plan, un bénitier et un seau gothique en dinanderie.

financiers, de force, ou parce que la tournure de guerre venait tout remettre en question?

Ainsi, Charles II d'Espagne le 2 mai 1694, tandis que la guerre de la Ligue d'Augsbourg bat son plein. A Léau, les habitants d'ancienne date et les nouveau-venus seront dispensés de contribuer aux aides, pour douze ans. Les immigrants seront en outre exempts de la taxe d'entrée (*inkomgeld*), quand ils manifesteront l'intention d'acquérir la bourgeoisie. L'échevinage devra comprendre trois de ces « bourgeois de nouvel » parmi ses membres. Pendant un terme de douze ans — qui fut ensuite renouvelé et doublé —, il ne sera point perçu d'impôts sur les matériaux de construction, ni le charbon. Pendant vingt ans, les habitants ne seront plus astreints à recevoir des troupes en cantonnement. On pourra tenir un marché de moutons. Les rues seront repavées aux frais du Gouvernement.

L'empereur Charles VI (1714 - 1740) revient à la charge vingt ans plus tard (le 20 avril 1714). Il a l'intention de ranimer le trafic fluvial et, pour cela, de draguer et de canaliser la Petite-Gèthe. Il accorde dix nouvelles années d'exemption d'aide et, de même, douze autres années d'exemption de taxes sur les matériaux de construction, à la condition toutefois que les immeubles ne soient plus recouverts de chaume, mais de pierre (d'ardoises ou de tuiles), par souci de sécurité. Le XVIII^e siècle s'ouvre sous d'heureux auspices. Ne décevra-t-il point? En attendant, Léau, dit un voyageur anglais, est « really the most disagreeable place ». Est-elle condamnée à dépérir et s'éteindre? Ses habitants, démoralisés par les malheurs de la guerre, n'auront-ils plus de réactions?

**LEAU,
VILLE-FRONTIERE ET PLACE DE GUERRE**

Depuis le XIII^e siècle, Léau se pare du titre d'**oppidum**. Dans son histoire militaire, on peut à bon droit distinguer trois périodes successives : le Moyen âge, les Temps modernes et l'Epoque contemporaine. Depuis les guerres de la Révolution française, Léau n'est plus qu'un point sur la ligne de la Gèthe : un point quelconque, qui en 1914-1918 et en 1940-1945 ne lut même pas défendu. Au Moyen âge, Léau est un oppidum en même temps qu'une chef-ville : une chef-ville entourée de remparts, levant ses milices, pour sa propre défense et pour la défense du duché de Brabant. A partir du XVI^e siècle et pendant plus de deux cents ans, c'est une ville de garnison, dotée de défenses appropriées, à l'une des frontières sans cesse menacées et fréquemment violées de l'empire des Habsbourgs : au rebord des plateaux de Hesbaye, cette lice des Puissances en lutte pour l'Equilibre (1).

Les premières fortifications de Léau auraient été tracées sous le règne de Godefroid I^{er} le Barbu. Certains les datent de 1132 (tandis que pour Alb. Vermeesch la plus ancienne mention de l'**oppidum** de Léau ne serait pas antérieure à 1194). Ce ne furent d'abord que levées de terre, plantées de « hales », c'est-à-dire de rangées de piquets pointus. Elles furent élargies et modernisées, au moins deux fois. Léau fut entourée d'une triple enceinte, dont les vestiges n'ont pas entièrement disparu. Le modeste oppidum de départ se transforma progressivement en ville forte, entourée de murailles et flanquée de tours, en matériaux durables. Au XVII^e siècle, elle eut une citadelle, des casernes, des casemates, des demi-lunes, des remblais, de la contrescarpe : les émules de Vauban lui prodiguèrent de bons soins, pour la défendre ou pour s'en emparer.

Léau aurait-elle reçu son statut de ville et ses premiers privilèges urbains, précisément, en sa qualité d'**oppidum** et pour s'assurer de la fidélité de son concours? La bataille de Steppes avait démontré l'utilité de l'infanterie et appris « que les villes pouvaient fournir une infanterie de premier ordre, bien armée, grâce à leur richesse croissante, et animée, par suite des avantages dont elles jouissaient et des faveurs qu'elles tenaient du prince, d'un sentiment de patriotisme que, en l'absence de toute vie politique consciente, les siècles précédents n'avaient pas connu... Les bourgeois de Léau, dit la charte octroyée à cette ville en 1213, seront exempts de toute expédition, sauf si quelqu'un entreprend

(1) Sur la voie d'invasion qui passe par Tongres, Neerwinden, Gembloux, Fleurus et Malplaquet, dans la direction de l'Oise.



Eglise St.-Leonard de Léau - Détail du tabernacle

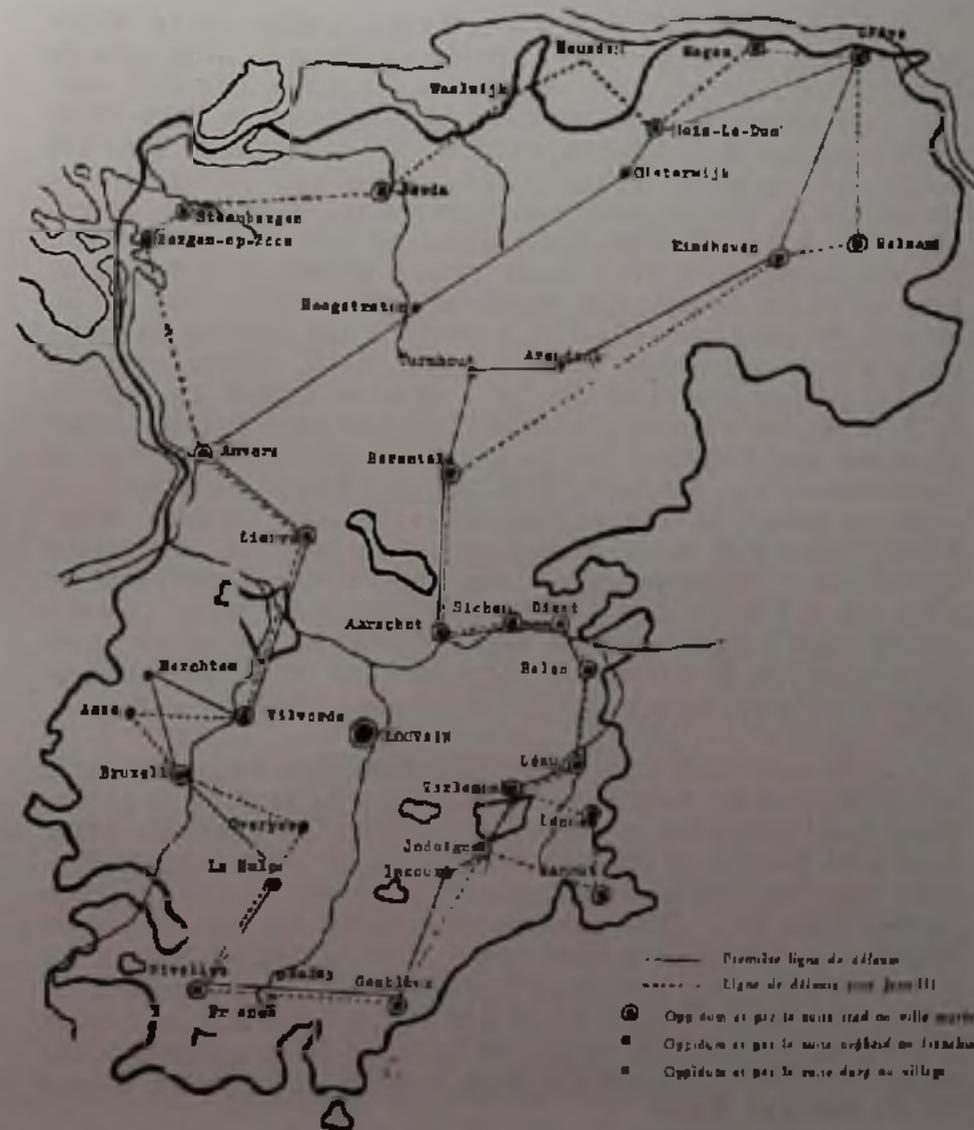
une expédition contre notre terre : dans ce cas, avec les bourgeois de nos autres villes, il prendront part à la défense du territoire » (2).

« A la fin du règne d'Henri Ier, les villes de Brabant étaient devenues presque toutes des places fortes » (1). Le duc n'a donc pas rien que Léau, mais bien d'autres oppida : des oppida qui sont *mea*, c'est-à-dire à lui. Ces oppida sont peuplés de bourgeois (*burgenses*), lesquels sont tenus de se tenir tous ensemble (*stare*), à la disposition du duc, pour la défense de la terre : c'est-à-dire pour la défense de la terre de leurs oppida et de la terre du duc, soit l'ensemble du duché, avec ses places fortes. Les obligations militaires des villes ainsi privilégiées ne dépassent pas la guerre défensive. Elles n'incluent pas les « expéditions » en terre étrangères, lesquelles doivent être discutées au préalable et décidées de commun accord.

Dans la stratégie du Moyen âge, l'établissement de villes fortes était de première importance pour la défense d'un pays, car la multiplication de ces points redoutables rendaient les opérations offensives de l'ennemi (les « campagnes » de la bonne saison) pratiquement impossibles à mener à bien. « On sait combien il était utile de pouvoir faire occuper, par une bourgeoisie bien armée et bien exercée, les enceintes des villes » (2).

Les oppida du Brabant méridional forment autour de Louvain, première chef-ville, une couronne quasi régulière d'une trentaine de kilomètres de rayon, soit d'une journée de marche pour la piétaille : Bruxelles (26 km.), Vilvorde (autant), Aarschot (19 km.), Tirlemont (20 km.), Jodoigne (25 km.), Zichem et Diest (30 km.), Halen, Landen en Léau (35 km.), Hannut (40 km.). La plupart de ces oppida furent incluses dans l'alliance interurbaine de 1261 - 1262, nous l'avons vu. La défense de la route de Saint-Trond vers Louvain comporte plusieurs barrages et points d'arrêt — Landen - Hannut, Tirlemont - Jodoigne — dont Léau semble le plus directement exposé : un avant-poste toujours en alerte et sur le qui-vive, en vue des créneaux et des clochers de Saint-Trond. A la frontière de l'Est, les distances sont intentionnellement réduites : au maximum de 17 kilomètres entre Hannut et Jodoigne, qui sont les deux oppida les plus éloignés l'un de l'autre dans cette zone militarisée.

En 1222, Henri Ier de Brabant relève le château de Dormaal en fief de l'archevêque de Cologne, Englebert, et le dispose en flanc-garde méridionale pour la défense de Léau. En 1244, Léau



(2) G. SMETS, Henri Ier, duc de Brabant, p. 273-274.
 (1) G. SMETS Henri Ier, duc de Brabant, p. 276.
 (2) Ibid., p. 275.

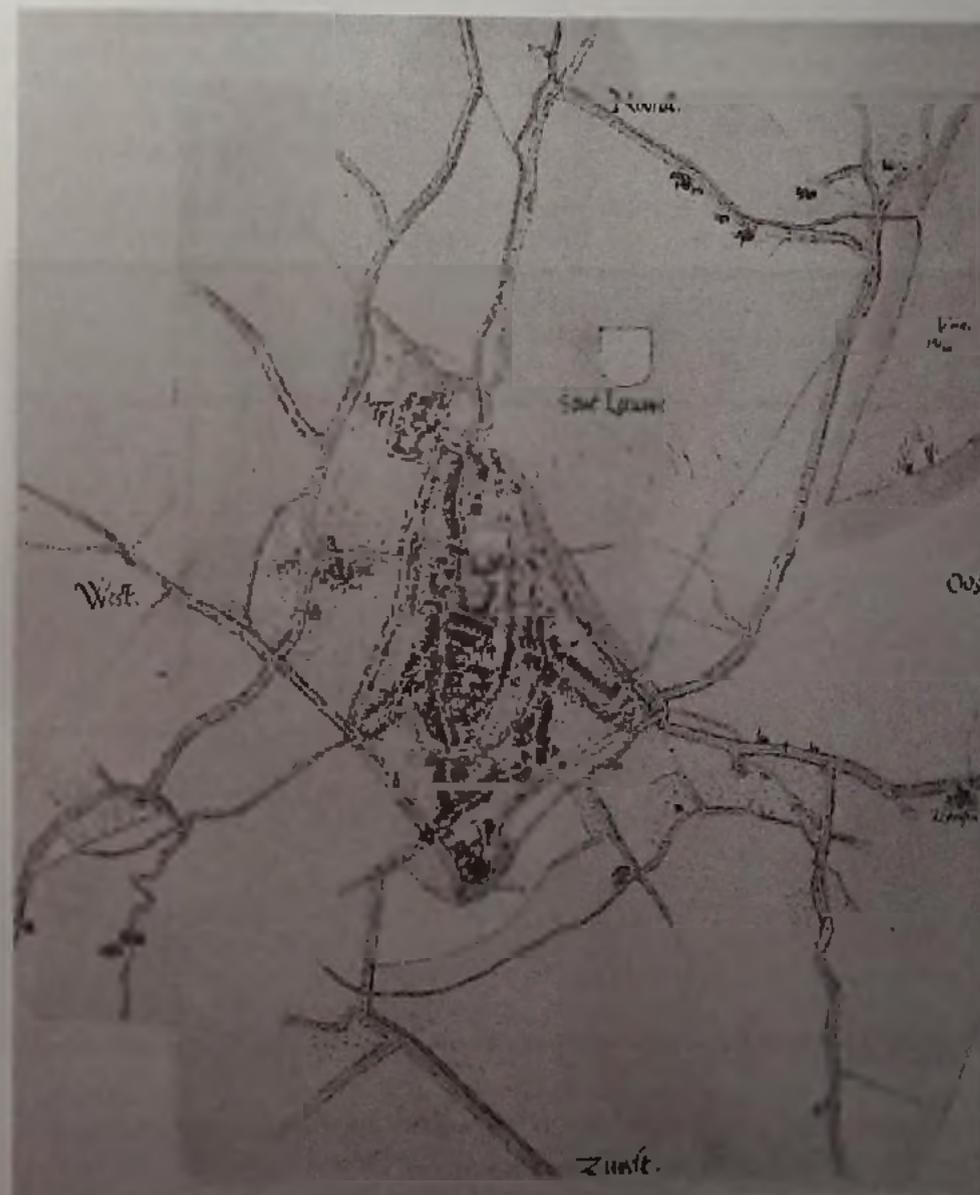
scelle un accord conclu entre le successeur d'Henri Ier, Henri II de Brabant, et l'archevêque de Cologne, Conrad. Dans la charte du 7 mai 1307, le duc Jean II ordonne que les hommes valides des villages environnants seront tenus de s'enrôler sous les bannières des milices de Léau.

Sous Adolphe (1313 - 1344) et sous Englebert de La Marck (1345 - 1363), dont les règnes coïncident à peu près avec celui de Jean III de Brabant (1312-1355), il faut signaler plusieurs incidents désagréables entre les deux villes voisines de Saint-Trond et de Léau. En 1315, Adolphe de La Marck, en difficultés avec ses sujets, vient chercher refuge à Léau et, secondé par Jean III, il dirige, de là, des incursions de représailles contre son propre pays. En 1331, un Brabançon banni se fait d'abord recevoir comme bourgeois à Saint-Trond; mais il enfreint la « paix », se rend coupable de plusieurs crimes et repasse la frontière en direction de Léau, qui refuse de le livrer et qui derrière ses remparts récemment élargis (*Bulten Vesten*, 1330), résiste victorieusement aux poursuivants. En 1347, après la bataille de Waleffe, le 21 juillet, dans laquelle les milices communales de Liège furent écrasées par Englebert de La Marck et par Jean III, ceux de Saint-Trond, trop confiants dans la victoire des confédérés, se ruent au pillage de (l'un des faubourgs de) Léau. Ils sont promptement remis à la raison par les deux princes (1348); la frontière brabantino - liégeoise passe désormais entre Saint-Trond et Léau (1). « A partir de ce moment, la rupture est nette. Le commerce saintronnaire se dirige vers l'Allemagne. Sur le plan politique aussi, les bourgeois de Saint-Trond se détournent du Brabant et adhèrent sans restriction à la cause liégeoise » (2).

Le 24 avril 1356, Léau se désolidarisant de la cause de Jeanne et de Wenceslas, fraîchement inaugurés à Louvain, le 3 janvier précédent, embrassa la cause, contestable, de Louis de Male, comte de Flandre, et de l'épouse de celui-ci, Marguerite de Brabant, sœur de Jeanne, qui venaient réclamer leur part de l'héritage de feu Jean III et faire acte de prétendants sur les duchés de Brabant et de Limbourg. Tout rentra dans l'ordre, au traité d'Ath (4 juin 1357), par lequel Jeanne et Wenceslas furent obligés de céder Anvers à la Flandre. Le 14 mai 1357, à Bruxelles, les mêmes avaient concédé à Léau le droit d'instaurer de nouvelles accises et de procéder à la vente de terrains qui faisaient partie, jusque là, du domaine ducal.

Le 22 juin 1361, le prince-évêque de Liège accorde à Saint-Trond, la libre élection du magistrat, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes de la principauté. L'abbé Robert de Cren-

(1) J.-L. CHARLES, *La Ville de Saint-Trond au Moyen Âge*, p. 417.
 (2) *Ibid.*, p. 418.



« Sint Leeuwa » - Plan figuratif de Léau, dessiné par Jacques Deventer sur ordre de Charles Quint et de Philippe II vers 1560. Conservé à la Bibliothèque Royale de Madrid.



Dessin à la plume de 1700. Plan de la ville et de la citadelle de Léau, avec citation de sept places.

wick refuse de reconnaître le nouveau régime. Il se retire à Nieuwenhoven, puis dans la ville de Liège, où pendant près de trois ans, il multiplie démarches et instances pour sa défense. Il perd sa cause devant l'official. Ensuite, mis en demeure de choisir entre l'approbation de la commune et l'exil, il préfère la dernière alternative et se réfugie dans sa maison de Léau. Il meurt à Maastricht le 18 mai 1366 et le « refuge » de Léau cesse d'appartenir à l'abbaye de Saint-Trond.

En 1372 - 1374, le duc de Brabant Wenceslas, dont il est difficile de déchiffrer les plans, s'attire de nouveau ennuis, par sa faute. Il a omis, dans son impécuniosité grave, de verser l'indemnité promise aux volontaires qui l'ont suivi à Bäsweiler, en 1371. Ceux de Saint-Trond perdent rapidement patience et se livrent aux voies de fait (1373 - 1374). Ceux de Léau, de leur côté, forment une gilde d'arbalétriers (*kruisbooggilde*, 1376), qu'ils se réservaient d'aligner même contre leur souverain, pour se défendre contre des malversations éventuelles de sa part. En 1374 et 1379, ils font achat de pièces d'artillerie et de 5.000 flèches. Que conclure de ces dates et de ces chiffres, s'ils sont exacts? Sommes-nous réellement au lendemain du désastre de Bäsweiler, des troubles démocratiques, en pleine décadence dra-pière? C'est en tout cas l'époque où les villes exercent — ou vont exercer — le maximum de pression sur la politique générale du duché. Léau semble tenir honorablement son rang, dans cet ensemble.

Les milices de Léau sont signalées au siège de Grave, contre le duc de Gueldre, en 1388; au siège de Dordrecht, contre Jean de Bavière, en 1418; au siège de Braine-le-Comte, contre Jacqueline de Bavière et ses comparses, en 1424. Elles ne sont d'ailleurs pas fort nombreuses; on pourrait même les trouver ridicule-ment menues (encore une fois, si les chiffres ne mentent pas). Au siège de Dordrecht, elles n'auraient comporté qu'un capitaine, un aumônier, six archers ou arbalétriers (*boogschutters*) et un maître-artilleur, avec ses servants.

En 1465, Léau perfectionne son système de défense, par l'aménagement de quelques demi-lunes (*halve manen*), munies de canons. N'importe-t-il pas de redoubler de vigilance en ces années troubles du règne de Louis de Bourbon (1455 - 1482), mannequin des derniers ducs de Bourgogne, inconfortablement installé par eux sur le siège de Saint-Lambert? Des bandes irrégulières de Liégeois vinrent saccager Léau en 1470. Mais comment concilier tout cela, avec la quote-part de 35 couronnes de France, dans la répartition d'Arras, du 4 juin 1472, dont il fut question ci-devant? Il ne faudrait d'ailleurs pas exclure, à priori, que la fraction de l'aide financière fut si réduite, justement parce que les travaux engagés pour la défense locale furent très coûteux et que la ville avait été mise à sac, deux ans auparavant.



Plan de Léau et environs (1706), avec la citadelle, la Porte de Matstricht, la Porte de Louvain, la Porte de Tienmont et la Porte de Saint-Trond.



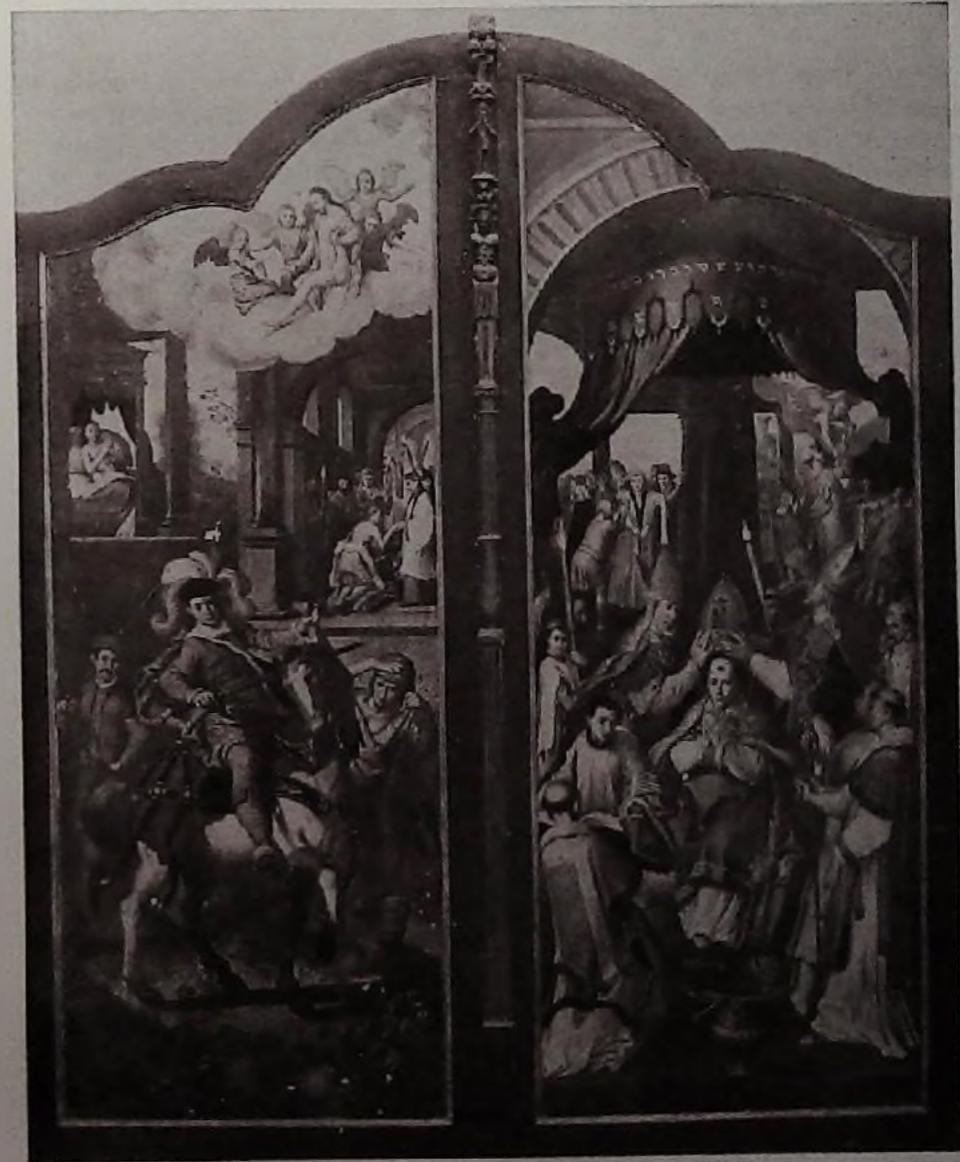
Plan (1715) des fortifications de Léau, des chemins et des terrains inondés. Gravure de cuivre de Harrewijn.

En 1484 - 1485, Léau fait un nouvel effort dans le domaine militaire. Essayons de le chiffrer, de le calculer; nous serons mieux renseignés sur l'importance de la ville à l'extrême fin du Moyen âge, sur le chiffre global de sa population et sur l'effectif de son armée. En 1484 - 1485, donc, un homme valide sur huit est astreint au service militaire; une gilde d'arquebusiers (*haakbussers*) est formée, à côté de la gilde d'arbalétriers et de l'artillerie dont nous avons déjà parlé. Une statistique de 1480 fait état de 712 maisons habitées, pour la ville et la banlieue, et de 485 maisons, pour la ville uniquement (1). A raison d'un ménage par maison et de quatre personnes en moyenne par ménage, cela fait 2.848 habitants pour ville et banlieue ensemble, et 1.940 habitants pour la seule ville. S'il fallait compter deux ménages par maison, ces chiffres doublés donneraient 5.696 et 3.880 habitants. Il y aurait 712 et 485 ou 1424 et 970 chefs de famille. A supposer qu'ils soient tous du sexe masculin et tous valides, nous aurions 90 et environ 60, ou 178 et 120 - 121 hommes mobilisables. Divisés en deux gildes et un corps d'artillerie, les résultats ne sont pas rassurants, mais le demi-quarteron de Léautiens ayant participé au siège de Dordrecht en 1418, nous semble devenu tout à fait plausible.

En 1486, Léau ferme ses portes aux soldats d'Erard de La Marck, frère de Guillaume de La Marck, mais le prince-évêque Jean de Hornes (1483 - 1505), qui s'est déclaré l'ami de Maximilien d'Autriche, la met en interdit. Les villes de Flandre et de Brabant se révoltent; Léau les suit. Sa défense est conduite par son propre capitaine, un Portugais, Gratien Guerra, avec le concours de deux officiers des milices tirlemontoises, Englebert de Jodolgne et Martin van Wilderen. Elle est prise et matée, comme tant d'autres, par Albert de Saxe, lieutenant-général de Maximilien (1489). Mais la réconciliation vient à son heure, et la sanction d'Eglise est levée (31 août 1490).

Jusqu'en 1507, les remparts de Léau, — même les *Buiten Vesten* du XIVe siècle, — n'auraient été que levées de terre, précédées de fossés. Marguerite d'Autriche voulut que ces moyens de défense, par trop primitifs, fussent remplacés par des murailles de pierre, flanquées de dix-huit tours (?), et qu'ils fussent occupés par une garnison permanente, aux ordres du pouvoir central. Une autre période s'ouvrit ainsi dans l'histoire militaire

(1) Ces données statistiques de 1480, nous ont été fournies par le R.P. Roger Mols, S.J., professeur au Collège Philosophique et Théologique Saint-Albert, à Egenhoven-Heverlee, de qui les travaux de démographie historique et actuelle font autorité; nous le remercions vivement de sa grande obligeance.



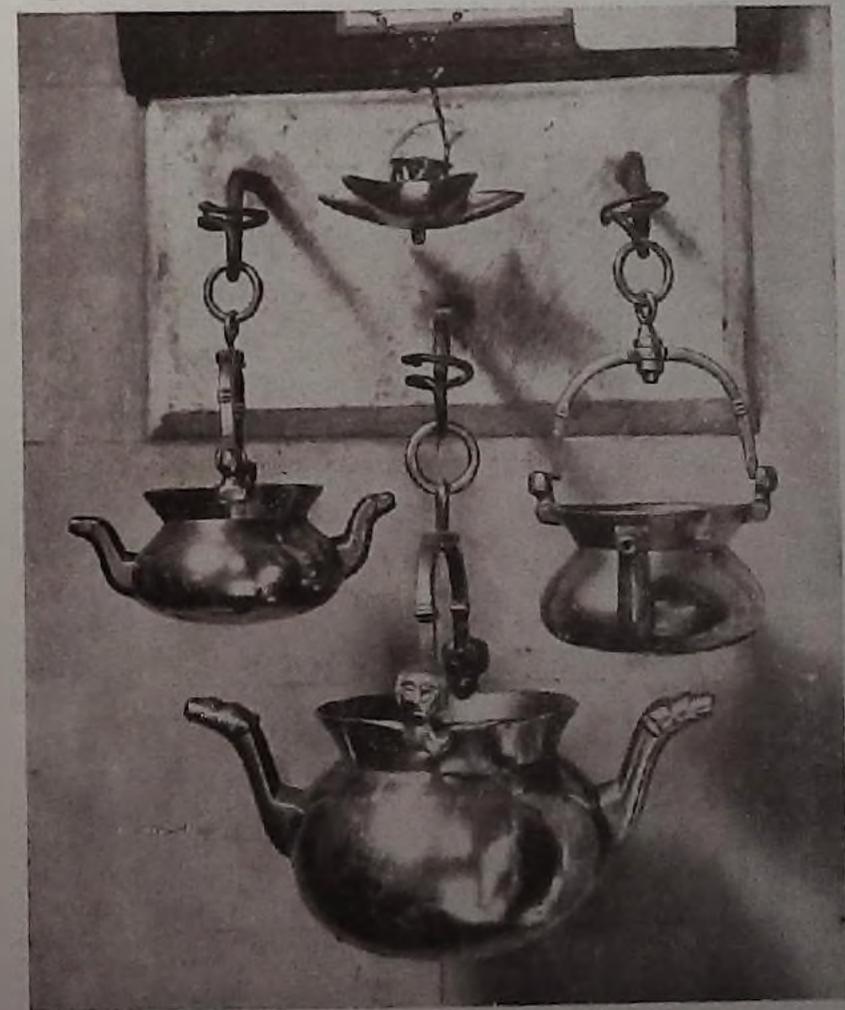
Eglise St.-Léonard de Léau : scènes de la vie de St.-Martin

de Léau. Mais la Régente entendait que les frais de construction, d'entretien, d'occupation incombassent à la ville, dont la population ne cessait de décroître et dont l'effort devenait hors de proportion. En 1526, Léau ne comptait plus que 396 maisons dans les murs et 532 au total, soient respectivement 90 et 180 maisons de moins qu'en 1480.

En 1566, Léau échappe à la furie des iconoclastes, qui sévissent à Saint-Trond. Le duc d'Albe (1567 - 1573) la pourvoit d'une garnison de 250 hommes, fantassins et cavaliers. Mais lorsque cette petite troupe s'éloigne pour secourir Tirlemont contre le prince d'Orange, Léau, abandonnée à ses forces dérisoires, est d'abord rançonnée par Louis de Nassau (2.000 florins, des vivres et des munitions), ensuite punie de surcroît, pour cette espèce de complaisance ou de faiblesse, par l'impitoyable gouverneur général. L'échevin J. van Ertrijcke est accusé d'avoir pactisé avec l'ennemi, condamné à mort et exécuté (29 octobre 1568); ses concitoyens, mieux au courant de sa conviction religieuse et de son esprit civique, lui procurèrent une sépulture honorable en l'église des P.P. Dominicains, à Louvain.

En 1572, c'est Guillaume le Taciturne en personne, qui pénètre dans la ville et qui obtient d'elle, non seulement un tribut de 3.000 florins, de la poudre et du ravitaillement, mais même un serment de fidélité. Il n'y eut cependant plus de représailles, mais une amnistie générale accordée par Requesens (1573 - 1576). En 1573, les habitants procédèrent à l'inondation d'une partie des prairies, bordant les remparts, afin de se sentir plus en sécurité, à l'abri de cette protection naturelle. Mais une épidémie de « peste » éclata, — peut-être à cause des miasmes des eaux stagnantes, — et vint les décimer. C'est alors que selon les auteurs — qui hésitent et semblent épouvantés par l'horreur de la situation — la population de Léau aurait été réduite à 40 ou 60 ménages seulement (1581).

L'armée des Etats de Brabant, vaincue par Don Juan d'Autriche (1576 - 1578) à Gembloux, le 31 janvier 1578, se jeta dans Léau, pour se retrancher et se refaire. Les bourgeois incendièrent le beguinage, qui se trouvait hors de l'enceinte — entre la Petite-Gathe et le Vlaedgracht — encore en ce temps-là et qui aurait pu couvrir l'approche des Espagnols. Peine perdue. Le 4 mars, Léau fut emportée, nettoyée de ses occupants momentanés et regarnie de troupes royales, au commandement de Juan Bautista de Monte. Sa détresse est grande vers la fin du gouvernement d'Alexandre Farnèse (1578 - 1592). Peu d'habitants; pas mal d'immeubles à l'abandon, d'aucuns ruinés par les flammes; en fait de troupes, quelques éléments de cavalerie, qui se mulinent en 1591.



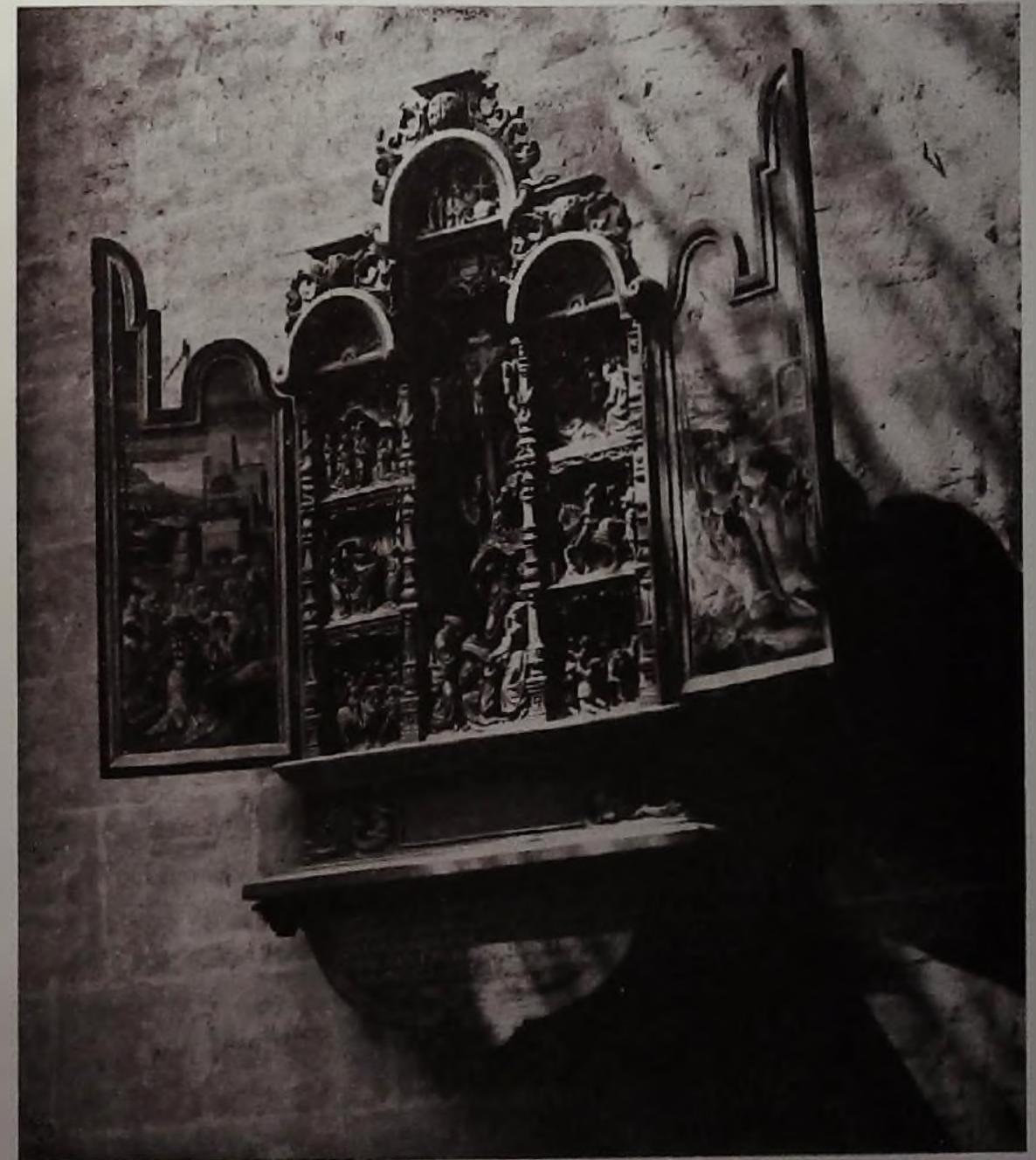
Eglise St-Léonard de Léau : pissettes et lampe à la sacristie.

De nouveaux accès de « peste » sont signalés en 1620, 1624 et 1634. Après une accalmie de la Guerre de Trente ans, au cours de sa quatrième et ultime phase, la France et les Provinces-Unies ayant conclu leur alliance en février 1635, déclarèrent la reprise des hostilités contre l'Espagne, le 19 mai suivant. Elles envahirent notre pays par le Nord et par le Sud, acculant les Espagnols à se retrancher derrière la Dyle. Léau fut occupée par les Hollandais, le 25 mai, quelques jours avant la prise (6 juin) et l'incendie de Tirlemont (8 juin). Mais elle fut bientôt délivrée par Don Francisco de Mello, et victorieusement défendue par ce bon chef de guerre, contre d'autres raids issus de Maastricht.

Durant la Guerre de Dévolution (1667 - 1668), la « peste » sévit une fois de plus à Léau. Tout de suite après cette guerre, qui a fait voir à tous, en Espagne et ailleurs, les intentions et les possibilités de Louis XIV, Léau reçoit du pauvre roi Charles II (1665 - 1700), la plus nombreuse de toutes les garnisons qu'elle ait jamais accueillies, sans doute : onze compagnies d'infanterie et de cavalerie (d'un effectif total de 2.750 hommes?). De 1672 à 1679, ses fortifications sont mises au goût du jour, conformément aux nécessités de l'heure : une citadelle, avec des ponts, des écluses, des bastions, des contrescarpes (*tegenwallen*), de nouvelles portes, cinq petites redoutes, etc. Une sorte de Longuyon? Si l'on veut. Mais Espagnol, et de plaine, derrière l'inondation tendue maintenant en permanence. Des maisons tombent sous la pioche des démolisseurs; d'autres disparaissent dans l'incendie du 1er avril 1676. On dispose de toute la place que l'on veut, après cela, pour édifier cinq casernes, avec des magasins, des écuries, d'autres annexes. Le dernier des Habsbourgs d'Espagne s'engage au dessus de ses forces. C'est qu'il s'agit apparemment d'un bel enjeu. Mais, de tant de pelles, de dépenses et d'illusions, que restera-t-il dans fort peu de temps?

Louis XIV en personne est entré dans Maastricht, le 4 juillet 1673; il a visité le formidable château Saint-Pierre — qui ne lui a pas résisté — et fait chanter le *Te Deum* à Saint-Servais, pour célébrer cet exploit fameux. Dans la nuit du 3 au 4 mai 1678, le brigadier général de Calvo, gouverneur de la place, ordonne un raid foudroyant, de Maastricht sur Léau, « petite ville importante par sa situation, ses écluses et ses ouvrages. M. de Bretesch, colonel de dragons, est chargé d'exécuter cette entreprise; au milieu de la nuit, il embarque sa troupe dans de très-petits bateaux et s'avance jusqu'aux pallasades, qui sont forcées sans peine. Tant d'audace porte la terreur dans l'âme des soldats qui formaient la garnison; elle ne peut soutenir l'idée de combattre contre des ennemis aussi vaillants, elle se rend le 4 mai 1678 » (1).

(1) M.M. Nouveau Dictionnaire historique des Sièges et Batailles, t. IV, p. 53, v° Léau.



Eglise St.-Léonard de Léau : retable Sainte-Croix.

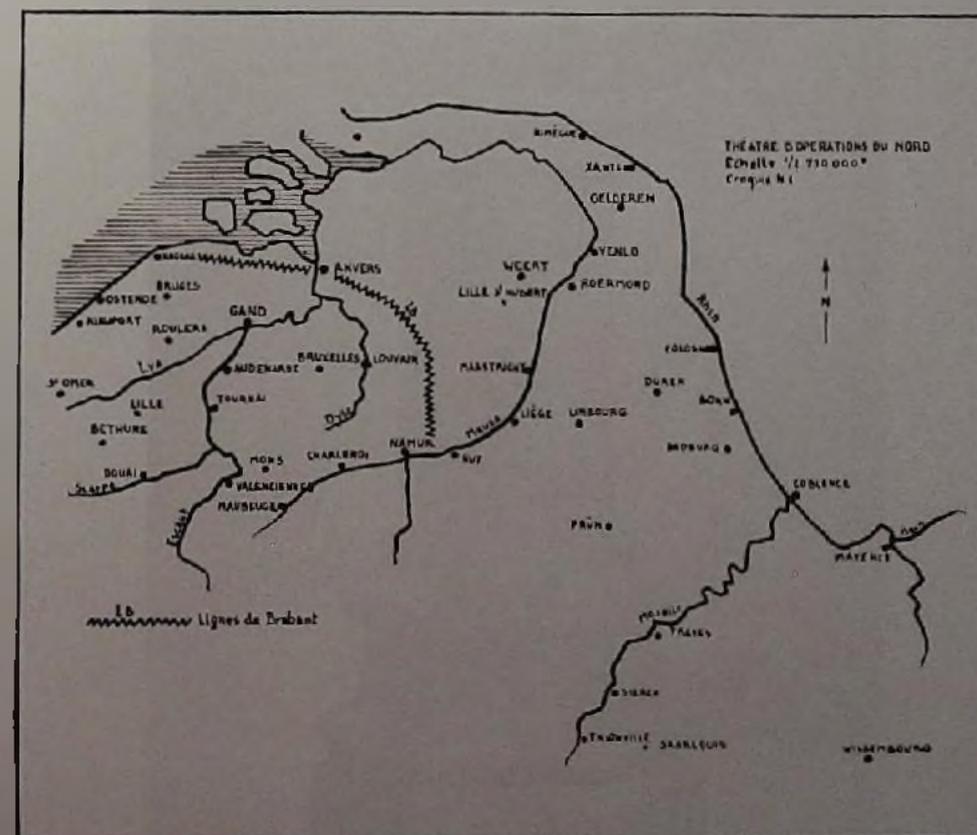
Léau tombe en quelques heures, ainsi que le fort d'Eben-Ermaal — la fierté des ingénieurs militaires belges — le 10 mai 1940.

Il est fait appel au talent du spécialiste bruxellois vander Meulen pour immortaliser ce haut fait d'armes. Une gravure, portant cette souscription, est mise en vente à Paris : « Veue de Leuwe, place très-forte dans le Brabant, située au milieu d'un marais, attaqué et forcée de nuit, par les Français, en l'an 1678. Dessigné sur les lieux pour le Roy très-chrétien par F. Vander Meulen. Se distribue à Paris par l'auteur en l'hôtel des Manufactures royales des Gobelins, et en la rue Saint-Jacques avec privilège du Roy ». Les Français firent également frapper une médaille représentant, à l'avant, l'effigie de Louis XIV, et au revers, une allégorie de la Nuit renversant les murailles d'une ville, avec une devise en langue latine, « *Victoria pervigil* », et une inscription plus directe, au bord : « *Lewia noctu capta MDCLXXVIII* ». Par le traité de Nimègue, le 17 septembre 1678, Léau fut rendue aux Espagnols, qui ne se laissèrent pas décourager par la récente leçon, mais s'efforcèrent de restaurer, de leur mieux, la place, en vue d'une prochaine déflagration.

En 1692, une armée de Guillaume III, stathouder des Provinces-Unies et roi d'Angleterre, prit position sur la Dyle. Le traité de Rijswijk, de 1697, confia la garde des places d'Ostende, Nieuport, Audenarde, Mons et Namur, à des garnisons hollandaises, les autres villes fortes restant « neutres ». En 1702, les places situées au sud et à l'ouest de la ligne Bruges - Anvers - Namur étaient aux mains des Français. Une ligne fortifiée continue courait du littoral (Knokke) au sud de la Flandre Zélandaise, vers Anvers; de là, vers la Dyle, puis elle se couvrait de la Petite-Gâthe et allait s'appuyer à la Meuse en aval de Namur. Ces lignes, dites « de Brabant », furent un des facteurs essentiels de la stratégie, jusqu'en 1706. Après avoir été base d'opérations, elles devinrent des barrières protectrices, derrière lesquelles l'armée française put se déployer partiellement, tout en conservant un groupement de manœuvre.

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, après Hochstädt (13 août 1704), Marlborough, commandant en chef de la coalition, après avoir forcé les lignes que l'Electeur de Bavière, frère du prince-évêque de Liège, — l'un et l'autre alliés de la France, — a établies en avant de Louvain, attaqua Léau (29 août) et s'en empara sans aucune difficulté (2 septembre 1705). Juste retour des choses : « cette place n'ayant que trois cents hommes de garnison se rendit à la première sommation » (1). Le grand vainqueur s'élança de là vers le champ de bataille de Ramillies, pour y cueillir de plus amples lauriers. Il poste à Léau une garnison

(1) COUSSEMENT, *Résumé des Guerres*, p. 163-164.





Eglise St.-Léonard de Léau : le chandelier pascal - Détail.



Eglise St.-Léonard : pupitre en forme d'aigle.

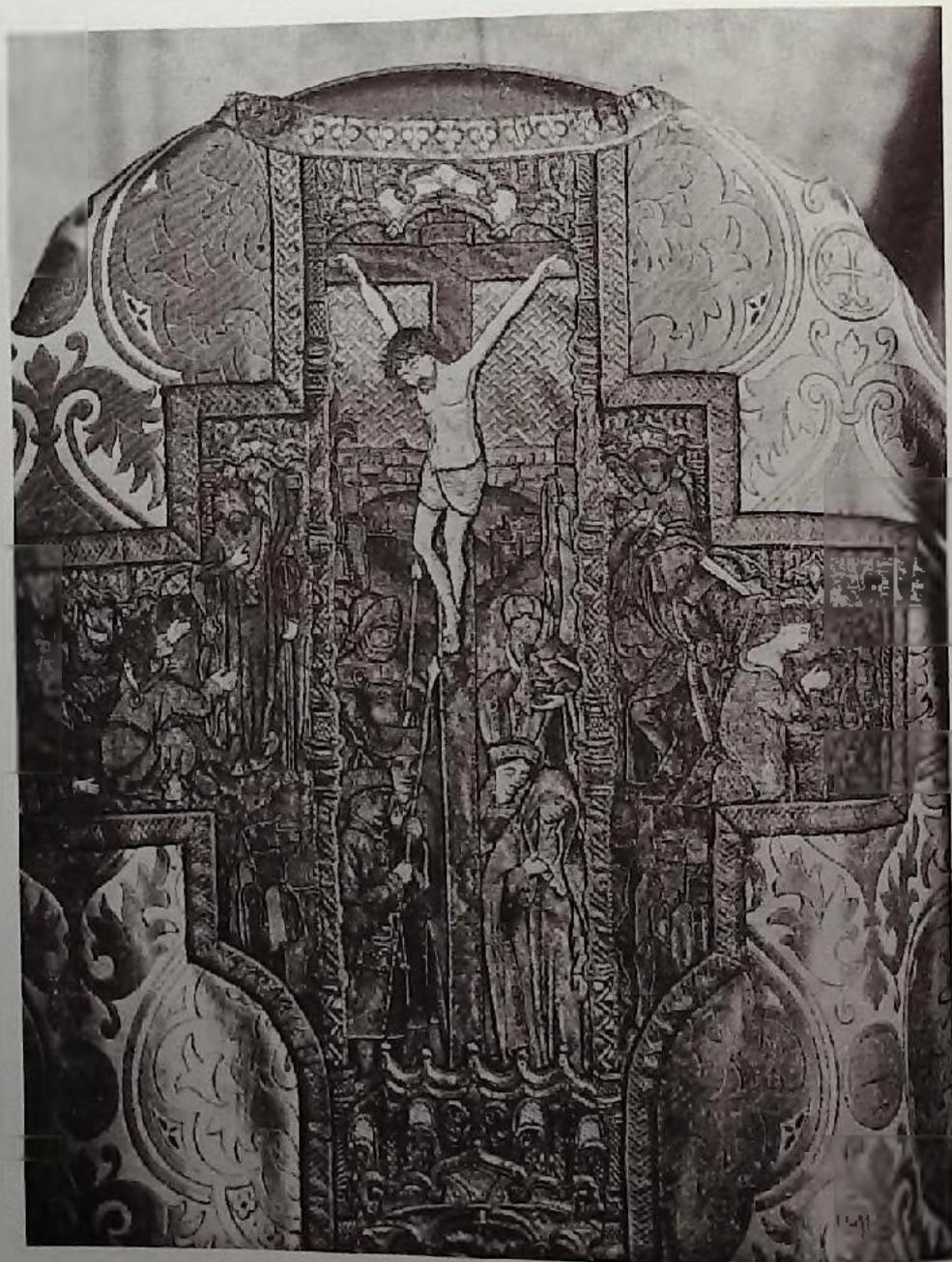


Eglise St.-Leonard de Léau : le repas chez Simon, d'un maître inconnu (15^e siècle)

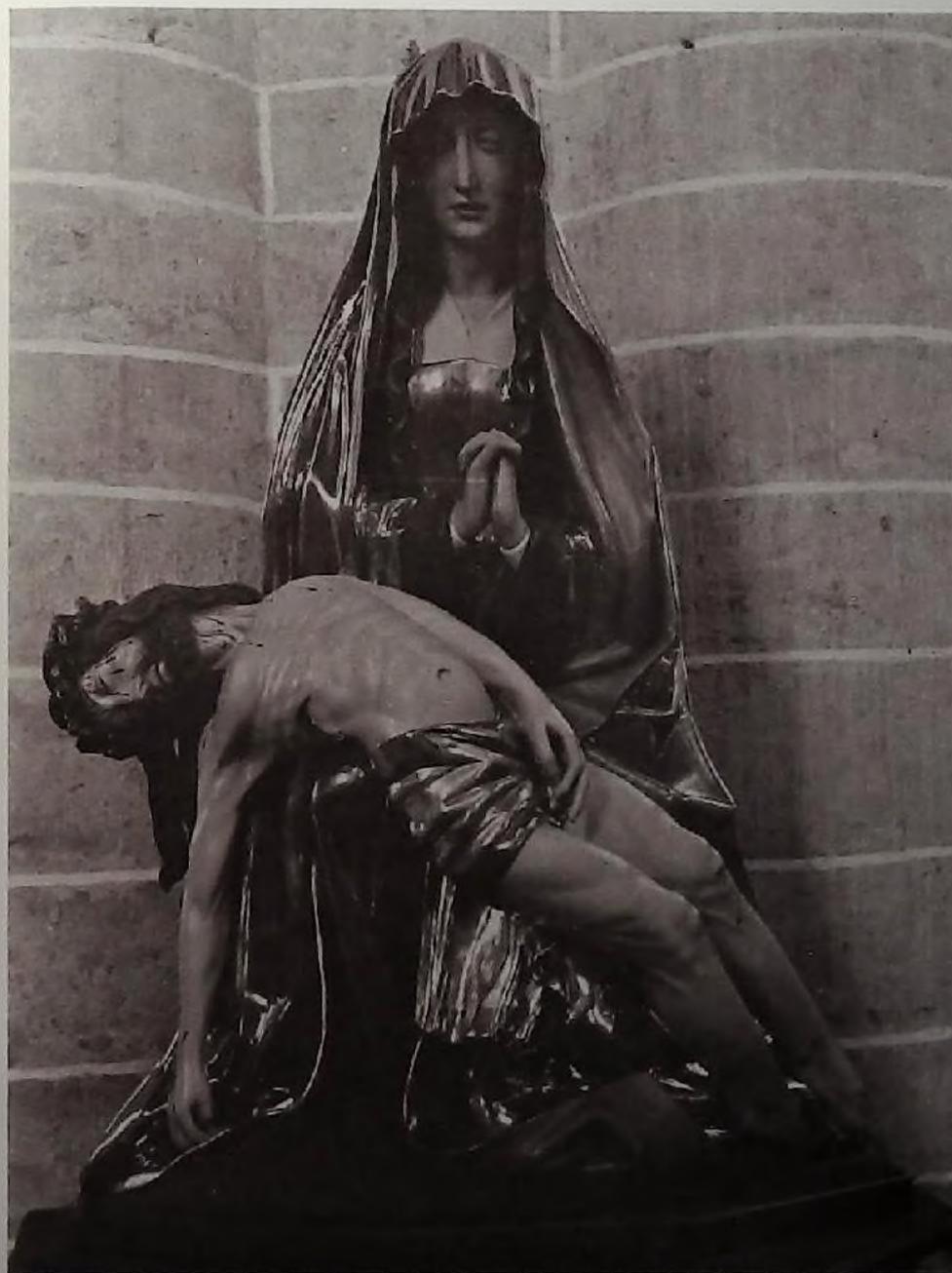
hollandaise, que le traité de la Barrière (1715) y laisse, sous la maison d'Autriche, jusqu'en 1749.

Pour Léau même, plus de lauriers, plus de gloire militaire : les temps sont révolus. On renonce à l'inondation permanente, source de mainte calamité (1714). Les fortifications ne sont plus entretenues, comme il faudrait. La citadelle est démantelée, tout de suite après la guerre de la Succession d'Autriche (1741 - 1748), et le restant du matériel de guerre est enlevé. Il n'y a plus de garnison. En 1783, on démolit les remparts, et les terrains déblayés font l'objet de lotissements. Une nouvelle route, de Liège à Bruxelles est mise à l'étude. Appuyés par les puissants chevaliers de Malte, les Léautiens complexés s'arrangent pour qu'elle ne passe plus par chez eux. Surtout pas!

Le 17 mars 1793, le général Dumouriez, commandant en chef de l'armée française, avait pris position face à l'Est, tandis que son adversaire, le prince de Cobourg, se retranchait sur la rive droite de la Petite-Gèthe. « Le but de Dumouriez était de faire une conversion à gauche, ayant le **poste fortifié de Léau** pour pivot, de porter la droite de son armée à Saint-Trond, de forcer l'ennemi à la retraite sur Tongres et de le rejeter au-delà de la Meuse. Le 18 mars, dès 9 heures du matin, l'artillerie française éloigna les Impériaux de la petite Geete et les Français s'avancèrent en huit colonnes... La septième, passant la Geete à Orsmael, devait tourner la droite des Autrichiens, et la huitième, passant à Biggen, devait enlever Léau et occuper ce **village**... », d'où le général Champmorin, qui commandait cette colonne, fut délogé avant le soir (1). A cela se borna, semble-t-il, le rôle de Léau dans cette mémorable journée de Neerwinden, qui rendit la Belgique aux Autrichiens. C'est en ces termes, assurément peu flatteurs, — de « **poste** » et de « **village** », — qu'un historien militaire belge parlait vers les années 1860, de ce qui avait été naguère, noble chef-ville et redoutable place forte du Brabant.



Eglise St-Léonard de Leau : une chasuble du 16^e siècle, où figure le Christ en croix



Vierge de Pitié dans une composition triangulaire, brillante d'ors nouveaux



Eglise St-Léonard de Léau : Sedes Sapientiae du 14^e siècle

IV. L'ACTUELLE « COMMUNE » DE LEAU

Après l'annexion des ci-devant Pays-Bas autrichiens à la 1^{ère} République française, à la fin de 1795, l'ancienne chef-ville de Léau fut tôt alignée aux autres « municipalités ». Son titre de « ville », avec la faculté de députer aux Etats Généraux du royaume des Pays-Bas, ne lui fut pas rendu par l'arrêté royal du 30 mai 1825, en la matière, ni par le décret du Gouvernement provisoire de la Belgique, en date du 10 octobre 1830, où la liste de 1825 fut reproduite en vue des élections au Congrès National. Depuis la fin de l'ancien régime, elle n'est plus qu'une simple commune (*gemeente*), ce qui ne modifie guère d'ailleurs le statut, qu'elle tient de la loi communale du 30 mars 1836. Le Le Ministère de l'Intérieur ne voudra-t-il rien faire pour panser des blessures d'amour-propre, réparer l'injustice gratuite des deux derniers siècles et rendre à l'*Oppidum Leeuwense* un reflet du lustre d'antan? L'opération ne serait pas coûteuse, et ne porterait probablement pas ombrage à qui que ce soit. Elle pourrait embrasser, sans inconvénient, d'autres ex-villes, qui seraient également désireuses de récupérer leur couronne murale. Ce serait faire revivre, simplement, des titres de noblesse authentiques et glorieux.

Depuis plus de deux cents ans, Léau, bien que simple « commune », à l'écart de la Nationale 3 (tronçon très fréquenté de l'E 5), desservie par une ligne de chemin de fer archi-secondaire (aujourd'hui repliée) de Tirlemont à Saint-Trond, « Léau l'isolée, la Méconnue, l'Inconnue », n'a pas cessé de croître et de prospérer. Le nombre de ses habitants a été multiplié par 2,5 depuis 1784, ainsi qu'il appert :

* en 1784	1.052 habitants	(ville seule?)
en 1815	1.184 id.	(commune)
* en 1831	1.367 id.	id.
en 1840	1.550 id.	id.
* en 1866	1.700 id.	id.
en 1890	2.087 id.	id.
* en 1900	2.139 id.	id.
en 1910	2.210 id.	id.
* en 1930	2.252 id.	id.
en 1938	2.238 id.	id.
en 1947	2.282 id.	id.
* en 1961	2.549 id.	id.
en 1968	2.606 id.	id. (1)

(*) Les chiffres qui sont précédés d'un astérisque nous ont été fournis par le R.P. Roger MOLS. Les autres sont empruntés aux Dictionnaires de Communes, d'Eug. de SEYN et d'Alb. HOUET.

(1) Nous remercions vivement M. André LOOSEN, Secrétaire communal de Léau, à l'aimable obligeance duquel nous devons ce dernier chiffre (officiel, évidemment!).



Eglise St.-Léonard de Léau : chapelle avec galerie de saints.



Eglise St.-Léonard de Léau : statues du chandelier pascal.
à gauche : Marie-Madeleine, à droite : Jean au pied de la Croix.



Statue du chandelier pascal - Vierge.

Jan Emiel Vliebergh (1872 - 1925) fut assurément l'un des Léautiens les plus influents de notre époque. A Louvain, sa ville d'adoption, il déploya des activités multiples : comme étudiant, comme professeur (1905) et comme homme d'action. Il devint : secrétaire de rédaction de la revue **Dietsche Warande en Belfort** (1900 - 1907), président de la société estudiantine **Met Tijd en Vlijt** (1905 - 1914), fondateur et directeur de l'hebdomadaire **Hooger Leven** (depuis 1907), membre du Conseil supérieur (1903) et président général (1912) du **Davidfonds**, vice-président du **Boerenbond belge** (1917), etc. A l'Université, il fut le premier titulaire des leçons de droit pénal et de procédure pénale, en néerlandais (1911). Ses travaux d'économie rurale ne passèrent pas inaperçus. Immobilisé pendant des années par la maladie, il sut encore trouver la force morale et le courage nécessaires pour galvaniser ses admirateurs. Les Cours flamands de Vacances (**Nederlandse Vacantielessen te Leuven**), dont il fut l'un des promoteurs les plus ardents (1907), fonctionnent toujours sous son nom (**Vliebergh - Sencie - Leergang**). Vliebergh « le Saint » (**de Heilige Vliebergh**, comme ses amis l'appelèrent longtemps), est une des illustrations les plus pures de son pays natal et du peuple auquel il appartient.

« Léau, Perle du Brabant », a profité déjà de l'expansion du tourisme automobile. Nous nous en réjouissons et nous souhaitons qu'elle puisse poursuivre sa marche en avant. Son **Histoire** fut abondamment écrite, il y a quatre-vingts ans, par Pierre-Vincent Bets (1822 - 1897), enfant de Tirlemont, curé de Neerlinter et curé-doyen de Saint-Léonard. Les écrits de Bets, qui se rapportent en majeure partie au passé de la région, sont toujours très estimés, mais ils auraient besoin de rafraîchissement. Nous espérons que l'historiographie de Léau — et d'autres villes belges — trouve avant la fin du XXe siècle, les bons artisans dont elle ne pourrait plus se passer très longtemps sans préjudice.

BIBLIOGRAPHIE

- BETS (P.-V.), Zoutleeuw, Beschrijving, Geschiedenis, Instellingen. — Tirlemont, 1887 - 1888, 2 vol.
- BOLAND, Un Siècle d'Alliances Internationales en Brabant, in *Miscellanea historica in Honorem Alberti de Meyer*, t. I, p. 813-825, Louvain-Bruxelles, 1946.
- BONENFANT (P.), La Fondation des « Villes neuves » en Brabant au Moyen âge, in *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, t. II, 1962, p. 145-170.
- BONENFANT (P.), L'Origine des Villes brabançonnnes, in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXXI, 1953, p. 399-447.
- BOYEN (Y.), Léau, dans Brabant, *Revue bimestrielle de la Fédération Touristique*, 1968, n° 3, p. 29-41.
- CHARLES (J.-L.), La Ville de Saint-Trond au Moyen âge, Des origines à la fin du XIV^e siècle (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CLXXIII). — Bruxelles, 1965.
- COUSSEMENT, Résumé des Guerres et Description des Batailles dont les Provinces actuelles de la Belgique ont été le théâtre depuis Jules-César jusqu'à nos jours. — Bruxelles-Lepzig, 1859.
- GUERARD (Ad.), La Belgique ancienne et moderne : Le Brabant. — Gand, 1865.
- GUICCIARDINI (L.), Totius Belgie Descriptio. — Amsterdam, J. Janssonius, 1652, 2 vol.
- Guide pour la Visite de l'Eglise Saint-Léonard à Léau. — 1941.
- HOEBANX (J.-J.), Nivelles est-elle brabançonne au Moyen âge?, in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLI, 1963, p. 381-398.
- HOUET (Alb.), Dictionnaire moderne, géographique, administratif, statistique des Communes belges. — Bruges, s.d. [1947].
- LEYSSENS (A.), Zoutleeuw, Kunstscheijn van Brabant, in *Brabant, Tweemaandelijks Tijdschrift van de Toeristische Federatie*, 1968, n° 3, biz. 48-83.
- LOUSSE (E.), Les deux Chartes romanes brabançonne du 12 juillet 1314, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. XCVI, 1932, p. 1-47.
- LOUSSE (E.), Louvain, Chef-ville brabançonne, in *Le Folklore brabançon*, mars-juin 1962, n° 153-154, p. 5-34.
- LOUSSE (E.), La Société d'Ancien Régime, Organisation et Représentation corporatives, t. I, Nouvelle Edition. — Bruges - Louvain - Paris, 1952.
- M.M., Nouveau Dictionnaire historique des Sièges et Batailles mémorables et des Combats maritimes les plus fameux, t. IV. — Paris, 1809.
- NIFFEL (J. van), Brabant onder Godfried I, in *Brabant*, 1967, n° 6.
- PEREMANS (M.), Léau et son Histoire, in *Le Folklore Brabançon*, n° 20-22, 1924-1925.
- PIOT (Ch.) Inventaire des Chartes, Cartulaires et Comptes en rouleau de la Ville de Léau. — Bruxelles, s.d. [1879].
- PIOT (Ch.), Notice historique sur la Ville de Léau. — Bruxelles, 1859.
- OPPENAU (St. L.), Zoutleeuw, De Stad en de Kerk. — 1901.
- RIDDER (F. de), De Lakenhandel en de Scheepvaart te Zoutleeuw vóór de Franse Omwenteling, in *Hagelands Gedenkschriften*. — 1911.
- SEYN (Eug. de), Dictionnaire historique et géographique des Communes belges, t. II, Troisième édition, augmentée et mise à jour. — Turnhout, s.d.
- SMETS (G.), Henri Ier, Duc de Brabant, 1190 - 1235. — Bruxelles, 1908.
- UYTVEN (R. van), Kloosterstichtingen en Stedelijke Politiek van Godfried I van Leuven, in *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, t. VIII, — 1858.
- UYTVEN (R. van), Stadsprivileges en -beden onder Jan I, in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLIV, 1966, p. 413-456.
- VERMEESCH (Alb.), Les Onada en Brabant (1123 - 1355), in *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. XXII, p. 31-46. — Louvain-Paris, 1961.
- WAUTERS (Alph.), Géographie et Histoire des Communes belges, Arrondissement de Louvain, Canton de Léau. — Bruxelles 1887. Réimpression anastatique, Bruxelles, 1963.
- WAUTERS (J.), Bijdragen tot de Geschiedenis van Tienen. — Tirlemont, 1962.
- WILMET (L.), Léau, la Ville des Souvenirs. — Bruxelles, 1898, 2 vol.



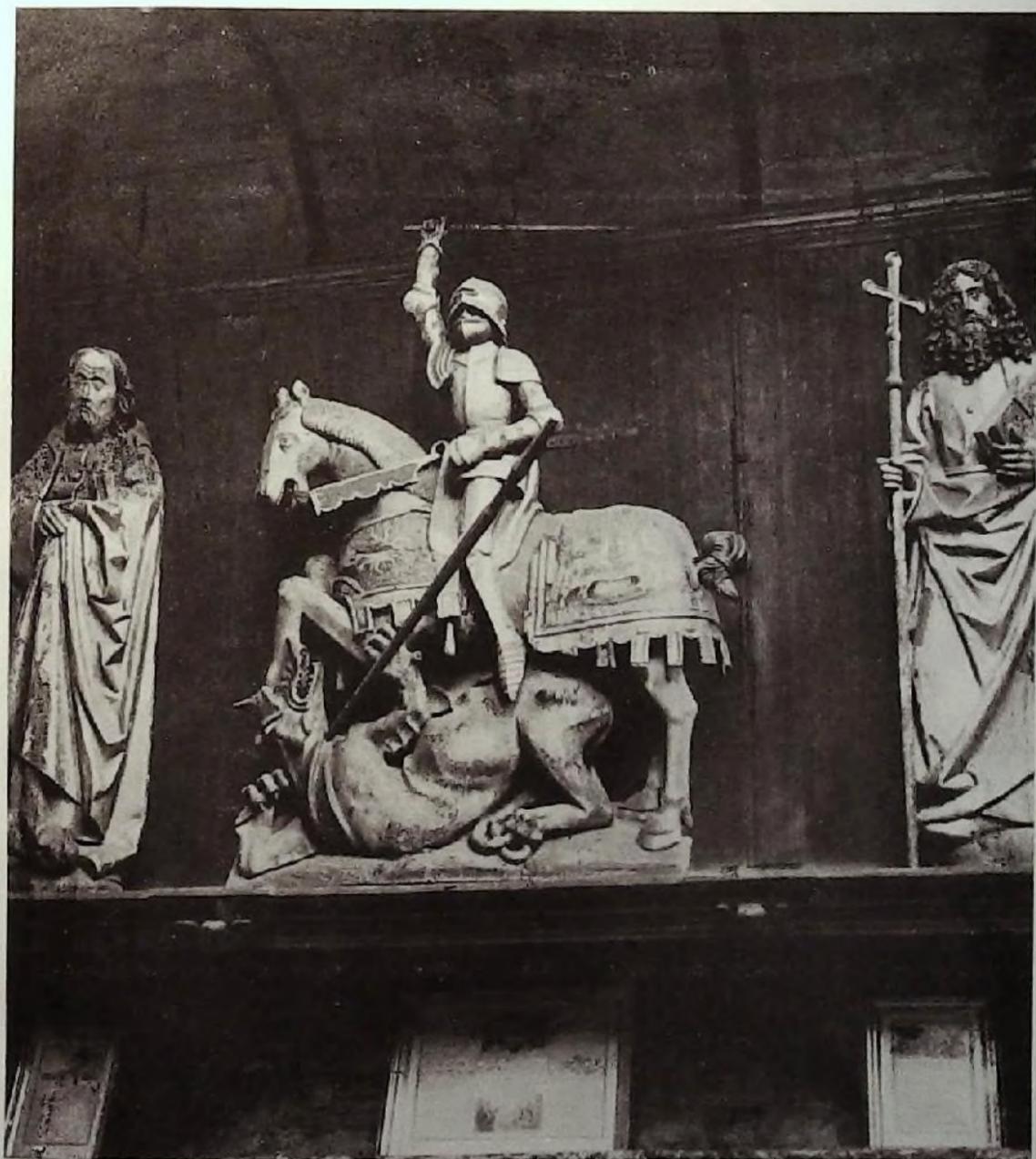
Eglise St.-Léonard de Léau : statue de St.-Comelle



Le trésor de l'église St.-Léonard de Léau abrite un Enfant Jésus bruxellois habillé aujourd'hui d'une robe brodée, une couvre-cotice à figure de pélican, des vases sacrés des 16e, 17e et 18e siècles, des canons d'autel, des rosaires, des brezelles, des plateaux aux poignées d'orfèvres célèbres brabançons.



L'Assomption de la Vierge et six autres joies de Marie : l'Annonciation, la Visitation, la Nuit de Noël, l'Épiphanie, une des Apparitions du Christ après sa résurrection, la Pentecôte. L'œuvre est datée 1554. Sur les volets il y a des scènes de martyre. A la pedelle se trouve le voile de Véronique et des instruments de la Passion.



Un saint Georges épique, vainqueur du dragon, avec une armure gothique et un carapace avec des décors à l'italienne. A gauche, saint Philippe et à droite saint Jacques le Mineur. Les trois sculptures datent de 1506 environ.



Dans le trésor de l'église de Léau il y a des objets missaux et de Limoges, des ostensoirs en métal, un reliquaire armorié et des dinanderies.

Léau et Saint-Trond dans les conflits entre le Brabant et Liège au moyen âge

par J.-L. CHARLES,

Professeur à l'École Royale Militaire.

Les multiples conflits qui opposèrent les évêques de Liège aux ducs de Brabant ont été remarquablement étudiés, tant sous leurs aspects brabançons (1) que liégeois (2).

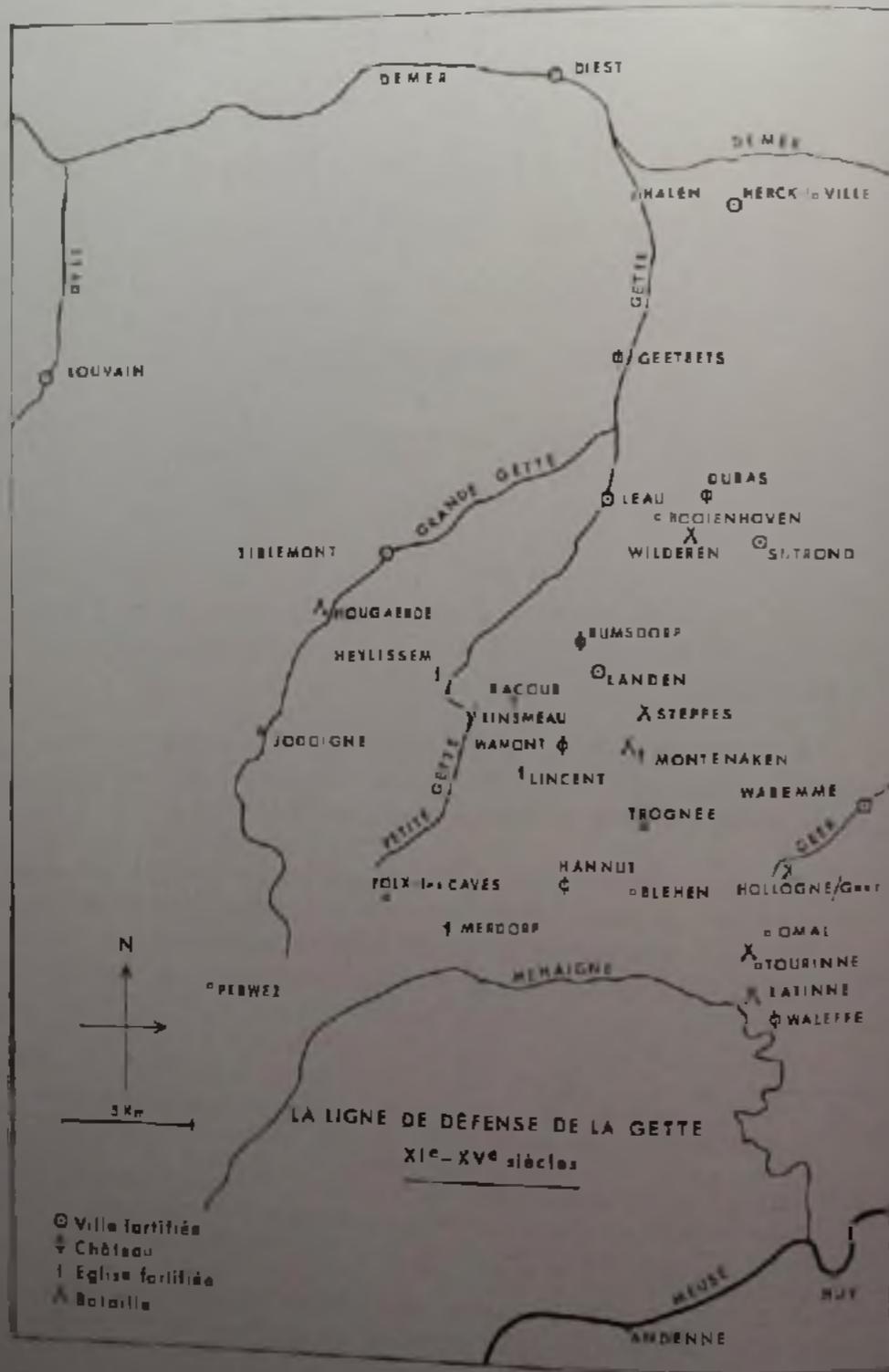
Il nous suffira donc de préciser le rôle tour à tour passif et agissant et souvent assez trouble, que joua Saint-Trond dans ces événements qui l'intéressaient à plus d'un titre.

La guerre féodale pour le titre de duc de Lotharinge, qui se développa — en marge de la querelle des investitures — entre les maisons de Louvain et de Limbourg, avait fait apparaître aux protagonistes l'importance de Saint-Trond comme position stratégique.

(1) G. SMETS, *Henri Ier, duc de Brabant (1198-1235)*, in-8°, Bruxelles, 1908. P. BONENFANT, *L'origine des villes brabançonnnes et la route de Bruges à Cologne*, *R.B.P.H.*, t. 31, 1953, pp. 390-447.

SIGLES : *R.B.P.H.* : Revue Belge de Philologie et d'histoire ; *A.F.H.A.B.* : Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique ; *G.A.T.* : *Gesta Abbatum Trudonensium*, éd. de Borman ; *PIOT* : Cartulaire de Saint-Trond.

(2) G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. 1, pp. 110-128. J. LEJEUNE, *Liège et son pays*, pp. 90-116. Voir aussi la synthèse de H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 1, pp. 212-213, 230 sv., 245 ainsi que la bibliographie citée par J. LEJEUNE, *o.c.*, pp. 96-97, note 1.



Cette lutte trouva un prolongement logique dans la compétition pour l'avouerie, cédée en 1065 au comte de Limbourg, et à laquelle prétendirent bientôt les comtes de Louvain. La possession de l'avouerie prit dès lors une allure de symbole, à la fois enjeu et prétexte d'intervention. L'affaire se compliqua d'autant plus que les sous-avoués — les comtes de Duras — entendaient à tout prix sauvegarder leurs droits. Les comtes de Looz, aussi, manifestèrent leur convoltise.

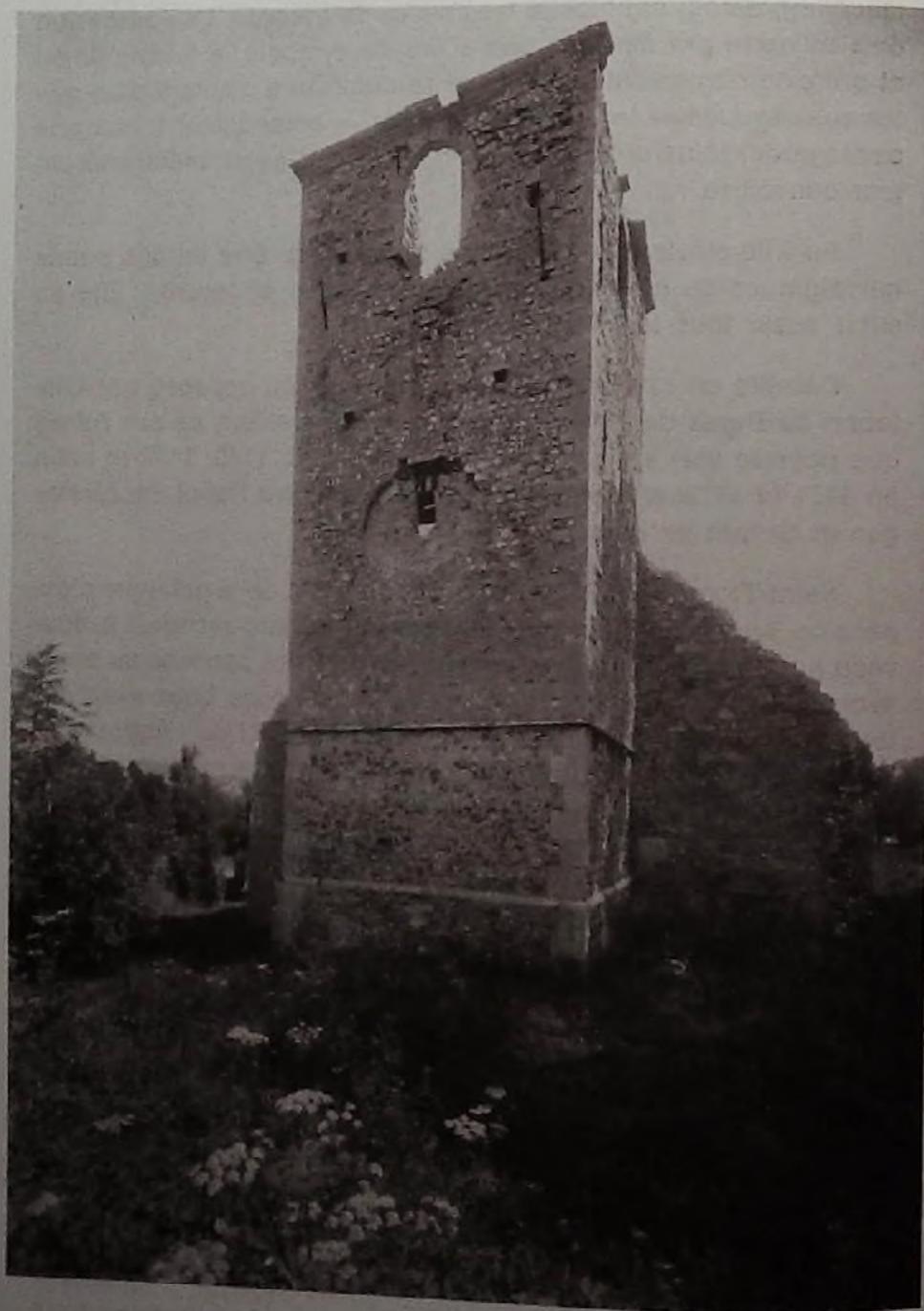
Au XII^e siècle, Saint-Trond se trouva donc être un des points névralgiques de la mêlée religieuse, politique et féodale. Elle en subit aussi tous les inconvénients.

Détruite en 1114 par Godefroid de Louvain, occupée par Gislebert de Duras de 1119 à 1120, la ville ne se releva de ses ruines que pour se voir à nouveau menacée en 1128, 1140, 1142 et enfin en 1171 et 1179, à l'occasion de la guerre entre Raoul de Zähringen et Gérard de Looz (3).

Saint-Trond devint bientôt un des objectifs de la politique d'expansion orientale d'Henri I^{er} de Brabant. Le duc recourut à nouveau au prétexte de l'avouerie pour s'assurer les services du sous-avoué Conon de Duras. De son côté, le comte de Looz avait obtenu la même charge grâce à l'appui de Henri III de Limbourg et de l'évêque de Liège. Il n'en fallait pas plus pour que le duc vint mettre le siège devant Saint-Trond, en 1189. Un arbitrage mit fin au conflit en 1191, attribuant la haute-avouerie à Henri I^{er} et la sous-avouerie au comte de Looz.

Les Saintronnaires, d'abord victimes passives de ce conflit féodal, avaient entre-temps réalisé l'intérêt que présentait la situation stratégique de leur ville. Ils eurent conscience aussi du poids de leur intervention. A plusieurs reprises, leurs milices avaient combattu alternativement, sans trop savoir pourquoi, dans les deux camps. Pour la première fois, en 1189, ils prennent une

(3) En 1114, à l'occasion de la guerre entre Gislebert de Duras et Godefroid de Louvain, une partie de l'agglomération fut incendiée. H. PIRENNE, *o.c.*, p. 214 se fonde vraisemblablement sur cet événement pour affirmer que le comte de Louvain s'empara de Saint-Trond (sous la date erronée de 1119). Cf. P. BONENFANT, *La Basée-Lotharinge avant et après le concordat de Worms. Observations tirées de la crise liégeoise de 1110 à 1129*, A.F.A.H.B., XXXII^e Congrès, Anvers, 1950, pp. 101-102.



Liégeois : tour de l'ancienne église (XII^e siècle).

position très nette en faveur du comte de Looz, donc du prince-évêque de Liège. Depuis la destruction de Brustem, ils n'avaient plus rien à craindre du côté lossain, tandis que toute proche, la ville de Léau devenait pour eux une dangereuse concurrente commerciale.

Tous ces événements n'étaient cependant qu'un prélude au conflit violent qui éclata entre Liège et le Brabant au début du XIII^e siècle.

Les visées immédiates d'Henri 1^{er} se portèrent à nouveau sur Saint-Trond. Il profite à la fois des luttes entre Guelfes et Gibelins, et de l'argument juridique que lui fournit la possession de la haute-avouerie. Immédiatement l'évêque et le comte de Looz volèrent au secours de la ville qui était sur le point d'être assiégée (1203). L'arbitrage de Philippe de Namur évita le pire. Trêve bien courte, rompue quelques années plus tard par l'affaire de la succession de Dagsbourg. On connaît l'issue de la guerre, désastreuse pour le duc de Brabant.

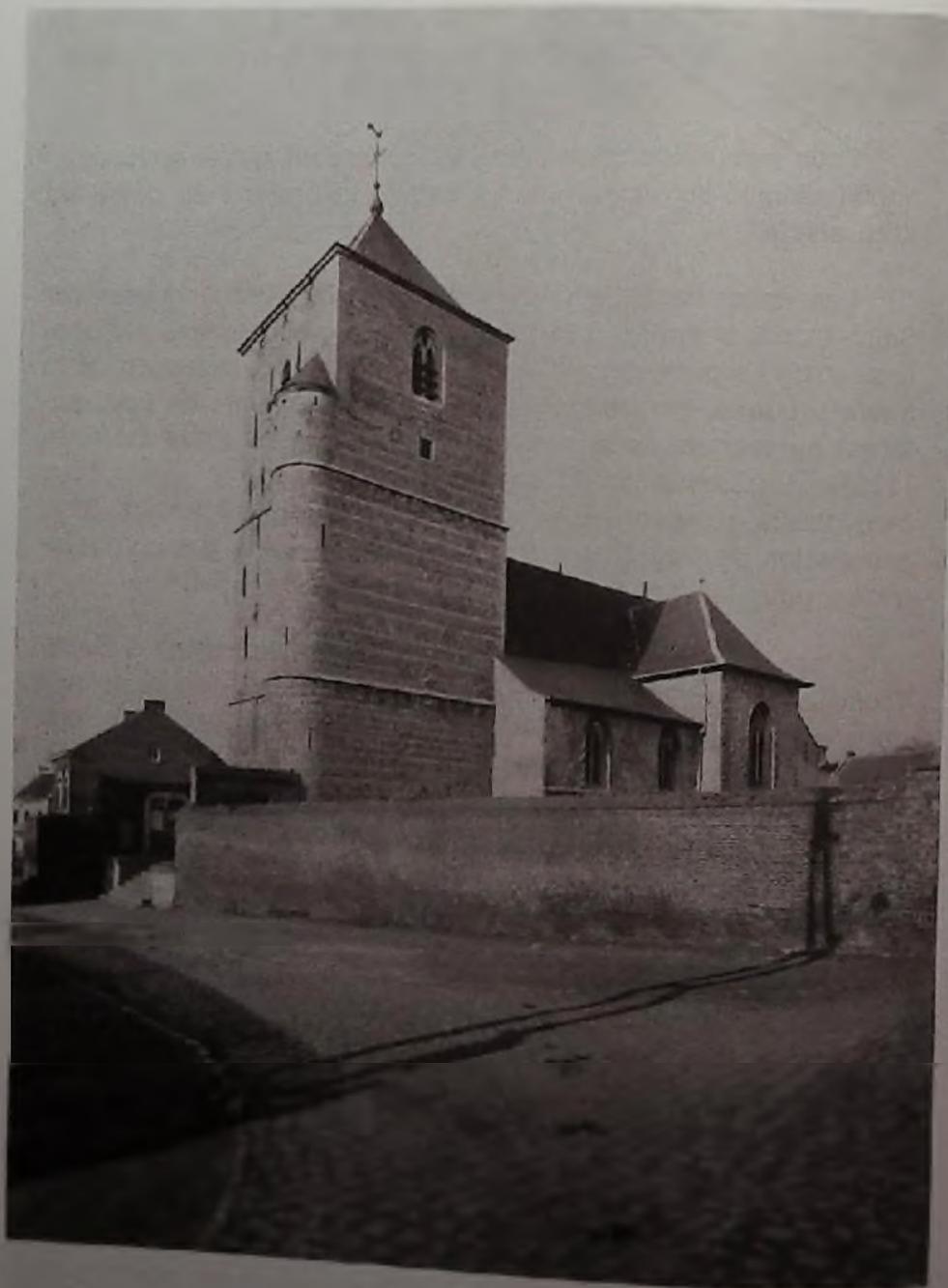
L'annonce de la victoire de Steppes est accueillie à Saint-Trond avec enthousiasme. Le sentiment anti-brabançon, refoulé depuis si longtemps, s'exprime par une ruée désordonnée vers Léau qui est pillée et incendiée.

C'est par la diplomatie et les intrigues que le duc s'efforcera d'obtenir ce que le sort des armes ne lui avait pas accordé. Saint-Trond lui échappera néanmoins : il ne pourra en empêcher l'acquisition par le prince-évêque en 1227.

La rivalité s'apaisa pendant les dernières années du règne d'Henri 1^{er}. Le Brabant était alors fort endetté et Jean d'Eppes trouva en lui un allié contre la ligue urbaine. Pour appuyer l'évêque, le duc envoie son armée devant Saint-Trond en 1231 (4).

Les espoirs brabançons se réveillent néanmoins en 1255, lorsque Henri de Gueldre fait appel au duc pour réprimer l'émeute à Saint-Trond. Non sans arrière-pensée, Henri III traite avec les révoltés qui lui promettent le concours de leur milice en cas de guer-

(4) *G.A.T.*, t. II, *Contin.* 3, p. 180 : Siège de Saint-Trond, le 22 juillet 1231.



Racour : église avec tour-donjon (XIV^e siècle)

Copyright A.C.I.

re contre l'évêque (5). A cette occasion l'opportunisme des Saint-Tronnaires se manifeste tout autant que la duplicité ducale. Ce qu'ils veulent c'est la réalisation de buts immédiats. Aussi le duc est-il accueilli en libérateur lorsque la révolte reprend en 1256 : les insurgés lui remettent les clés de la ville, lui cèdent le droit de battre monnaie et s'engagent une nouvelle fois à suivre son armée (6).

Henri de Gueldre parvint à s'emparer de Saint-Trond par surprise et construisit en hâte un bastion à la porte de Stapel, autant pour restaurer son pouvoir dans la ville que pour faire face à une réaction brabançonne. Mais il dut rapidement négocier en présence de l'attitude menaçante du duc. Il renonça à occuper la forteresse et accorda une amnistie aux chefs de la révolte (7).

Jean Ier (1268-1294) conservait des intelligences dans la place (8). La bourgeoisie marchande pensa que la carte brabançonne était bonne à jouer : la route de la laine ne passait-elle pas par Louvain ? (9).

L'attitude de Jean II (1294-1312) vis-à-vis de Saint-Trond fut moins claire. Il trahit les villes révoltées et les abandonna en 1302 après leur avoir promis son aide (10). Mais son réflexe est normal. à Louvain aussi, il doit faire face à l'insurrection du « commun ».

(5) L'acte de mai 1255, établi à cette occasion, prévoit que les Saint-Tronnaires prendront les armes contre l'évêque si celui-ci fait injure au duc : MIRAETUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 206. — *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. VI, p. 232.

(6) *G.A.T.*, t. II, *Contin.* 3, pp. 202-203. — *Chronique de 1402*, pp. 202-203. PIOT, t. I, n° 230, pp. 270-273.

(7) PIOT, t. I, nos 232 et 233, pp. 274-276. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. VI, pp. 252-253. *Chronique de 1402*, pp. 205-207. HOCSEM, pp. 34-35. HUTRENS, *Trophées*, t. I, Pièces justificatives, p. 64 (21 mars 1257).

(8) En 1274, le pape Grégoire X exhorte le duc et les bourgeois de Saint-Trond à ne plus porter atteinte aux droits de l'évêque : GUINAUD, *Registres de Grégoire X*, t. I, p. 201.

(9) A partir de 1270, Saint-Trond s'intègre dans le commerce brabançon vers l'Angleterre. En 1292 le duc s'adresse aux Saint-Tronnaires, comme à ses sujets, pour leur annoncer l'ouverture d'un marché à Halen : STRAVEN, t. I, pp. 12-13.

(10) Alliance des villes (dont Saint-Trond) avec le duc de Brabant, le 29 septembre 1301 : *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, n° 395, pp. 8-11.



Arbalétrier, vers 1360 (miniature).
 Passionnaire de l'abbé de Saint-Trond Robert de Craenwick.
 Bibl. Univ. Liège, ms. 58 II, f. 3

Cliché Université de Liège

Il n'empêche que les villes se retrouveront dans la vieille alliance en 1311 (11) puis en 1328 (12).

La paix de Nieuwenhoven (1329) muselle pour un temps, à Saint-Trond, le parti brabançon. Un incident suffit pour ranimer en 1331 la querelle avec Léau (13) et en même temps, la guerre entre Liège et le Brabant (1332-1334). Les milices sainttronnaises, cette fois, marchent franchement sous l'étendard de saint Lambert (14).

La révolte contre Englebert de La Marck en 1346, donna à Jean III une nouvelle occasion d'intervenir. Les Sainttronnaises ayant pillé Léau, le duc occupa leur ville le 9 septembre 1347 avec l'intention manifeste de la garder définitivement. Il s'installa au monastère, fit sonner la cloche banale et, après avoir déchiré les anciennes chartes, il nomma de nouveaux échevins et conseillers qui lui prêtèrent serment (15).

- (11) Alliance des villes (dont Saint-Trond) avec le duc de Brabant, le 30 août 1311 : *Regestes*, t. I, n° 264, pp. 172-173. En 1315 pourtant, Jean III souleva Adolphe de La Marck : J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 118. Cette alliance vint à point pour les Sainttronnaises à qui le prince avait accordé en 1314 une commune très « libérale ». Cela n'empêche pas le duc de faire de fallacieuses promesses à l'abbé : PIOT, t. I, n° 349, pp. 445-446 (1er janvier 1316).
- (12) *Regestes*, t. I, pp. 253-265. Le duc avait tranquillisé l'abbé en 1326 : PIOT, t. I, n° 350, pp. 402-403.
- (13) Un Brabançon réinglé à Saint-Trond, y avait été reçu comme bourgeois. Ayant enfreint la « paix », il se souleva et assassina peu de temps après plusieurs Sainttronnaises. La milice attaqua Léau où il s'était enfui et endommagea les remparts : *G.A.T.*, t. II, *Contin.* 3, pp. 270-271.
- (14) Le duc exigeait une indemnité de 6.000 livres. De leur côté les Sainttronnaises prétendaient, eux aussi, devoir être indemnisés. Le duc ayant ordonné la saisie des marchandises transitant par le duché, la ville s'adressa aux États. Ceux-ci envoyèrent à Bruxelles une députation dont Hoesein faisait partie. Après l'échec des négociations, les milices, y compris celle de Saint-Trond, entrèrent en campagne et pénétrèrent en Brabant. Jean III dut composer en 1334 devant la puissante coalition formée par Adolphe de La Marck : *G.A.T.*, t. II, *Contin.* 3, pp. 270-271. — HOESEIN, pp. 217-218. — *Chronique de 1302*, pp. 311-312, 322. — G. KURTIL, *La cité de Liège*, t. II, pp. 54-55. — Paix d'Amlens : A. VERKOOREN, *Inventaire*, t. I, pp. 272-275. — *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, pp. 450-459 (30 août 1334).
- (15) Selon le troisième continuateur, il proposa à l'abbé de lui racheter sa part de juridiction : *G.A.T.*, t. II, *Contin.* 3, pp. 292-296. — HOESEIN, pp. 359-361. — *Chronique de 1302*, p. 340.

Supputant le parti qu'elles pouvaient tirer de cette situation, les villes liégeoises conclurent le 21 septembre un traité d'alliance avec le duc [16].

Englebert réussit habilement à conjurer la menace [17]. A Saint-Trond, l'opinion était divisée. Partisans du duc et partisans de l'évêque s'affrontent au cours d'assemblées houleuses. Les bourgeois redoutent une nouvelle aventure. La modération du prince-évêque emporte leur adhésion. Le 30 mars 1348, ils se soumettent à sa volonté [18]. La frontière du pays passe désormais entre Saint-Trond et Léau.

En 1373, la ville se trouva en conflit avec le Brabant, au moment même où Wenceslas jetait à nouveau un regard intéressé sur la principauté [19]. Le duc avait en effet négligé de verser l'indemnité promise aux volontaires qui l'avaient suivi à Bâsweller en 1371. Les démarches entreprises en 1373 et 1374 n'ayant pas abouti, les Saintronnaires résolurent de passer aux actes. Ils attaquèrent l'escorte du duc aux environs de Hasselt et capturèrent des otages. Cette initiative malencontreuse risquait de compromettre la cause des villes en lutte contre Jean d'Arckel, aussi les Etats intervinrent-ils pour ménager une trêve et engagèrent-ils Saint-Trond à traiter avec Wenceslas [20]. Les Saintronnaires refusèrent d'abord tout compromis puis finirent par admettre la médiation des députés [21]. Les tractations aboutirent le 16 juin 1376 à un

traité très favorable au duc. Il fut confirmé le même jour par la Paix de Caster [22].

Il resta cependant lettre morte. En 1378, les Saintronnaires n'avaient pas encore satisfait à leurs obligations vis-à-vis du duc [23].

La guerre qui éclata après la mort de Jean d'Arckel unit une dernière fois toutes les villes liégeoises contre l'ennemi brabançon et écarta définitivement la menace extérieure [24].

Si on considère l'ensemble de la période envisagée, les relations de la ville de Saint-Trond avec le Brabant furent dominées par deux éléments. Le premier, de nature politique, s'inscrit dans le cadre de l'expansion orientale du duché. Le second, d'ordre économique, résulte de la participation de la draperie saintronnaire au commerce brabançon. Ces deux facteurs conjugués expliquent l'attitude favorable de la bourgeoisie de Saint-Trond vis-à-vis du Brabant jusqu'au milieu du XIV^e siècle. A partir de ce moment, la rupture est nette. Le commerce saintronnaire se dirige vers l'Allemagne. Sur le plan politique aussi, les bourgeois de Saint-Trond se détournent du Brabant et adhèrent sans restriction à la cause liégeoise.

[16] *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 70-72 (traité de Tirmont).

[17] G. KURTH, *La Cité de Liège*, t. II, pp. 93-95. — Le 5 décembre 1347, le Tribunal de la Paix prononçait une sentence contre 35 bourgeois de Saint-Trond : STRAVEN, t. I, pp. 27-28. — A l'intervention du prince, le pape exhorta le duc et les habitants de Saint-Trond à restituer la ville : *G.A.T.*, t. II, *Contin.*, 8, pp. 290-300 (2 avril 1348) et déclara nul le Traité de Tirmont : *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 95-96 (1 mai 1348).

[18] La ville s'engagea à verser au duc une indemnité de 1800 écus : STRAVEN, t. I, pp. 39-41 (13 novembre 1349). Quittance de cette somme : E. FAIRON, *Chartes confligées*, p. 268 (1350).

[19] Alliance du 23 juillet 1373 : *ibid.*, pp. 57-59. — A diverses reprises le duc et la duchesse promettent de respecter les droits de l'abbé : PIOT, t. I, n° 398, p. 530 (1350) ; t. II, n° 400, pp. 51-52 (1369) ; n° 457, p. 73 (1373) ; n° 460, p. 79 (1377).

[20] F. QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de l'unification*, pp. 244-248.

[21] Projet de traité proposé par les Etats de 28 avril 1376 : STRAVEN, t. I, pp. 95-98. — *Regestes*, t. I, pp. 436-438. Les deux parties libérèrent les otages. Saint-Trond fit au duc une réparation d'honneur mais serait tenue nuitte des 8.000 florins exigés par Wenceslas. La Cité s'engageait à protéger la ville si ces accords n'étaient pas respectés.

[22] Cent Saintronnaires feront amende honorable à Tirmont le 1er septembre suivant ; cent autres feront un pèlerinage à Compostelle ou serviront le duc pendant un mois. Le duc recevra en outre une substantielle indemnité pour laquelle les villes du pays de Liège et du comté de Looz se portent garantes : *Regestes*, t. I, pp. 436-438, 439-442.

[23] Arbitrage du comte de Flandre le 29 mai 1377 : *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 593-594. — Nouvel arbitrage le 12 mars 1378 : *Regestes*, t. I, p. 455. — Le conflit est toujours pendu le 16 juin 1378 : *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 543-544.

[24] Tandis que Wenceslas échoue devant Tongres, les milices de Saint-Trond et de Liège pillent Hannut et Landen. Assailli par des difficultés intérieures, le duc renonce définitivement à son grand rêve. Les vingt années qui suivent verront se succéder les conférences et les négociations : J. LEJEUNE, *o.c.*, pp. 136-139. — F. QUICKE, *o.c.*, pp. 391-394.

Léau et la ligne de défense de la Gette

par Cl. Gaier.

On a cru pendant longtemps, et d'aucuns s'imaginent peut-être encore, que la conduite de la guerre était au Moyen Age empreinte de fantaisie, d'incohérence et d'infantilisme. Pour parvenir à une vision plus exacte du problème, il est utile de se rappeler que les conceptions militaires, comme les autres, sont filles de leur temps. Elles dépendent étroitement du degré de civilisation matérielle d'une époque c'est-à-dire, dans une large mesure, des moyens techniques dont une société dispose pour asseoir son emprise sur le monde.

Du point de vue militaire, qui nous intéresse ici, le Moyen Age et même les périodes qui lui ont succédé jusqu'à la fin du siècle dernier, est caractérisé essentiellement par la supériorité des moyens de défense sur les techniques d'attaque. La guerre est surtout faite de sièges qui se terminent d'ailleurs, dans la plupart des cas, par la simple reddition de la place investie, soit que les défenseurs succombent à la famine ou à la lassitude, soit que les assaillants ne parviennent pas à s'imposer de vive force. On se bat donc « à l'économie », avec de petits moyens puisque les grands moyens d'alors sont inefficaces. De plus, on évite la bataille rangée autant que possible car elle est terriblement meurtrière d'autant plus qu'on ne fait généralement quartier qu'aux ennemis fortunés, capables de payer rançon. Il n'est pas rare que les vaincus perdent, en une seule journée, la moitié de leurs effectifs.

Cependant, si de telles catastrophes sont peu fréquentes et donc si les victimes parmi les forces combattantes restent au total peu nombreuses, cela ne signifie pas que les conflits font peu de morts. Malgré la faible puissance de destruction et le rayon d'action limité des armées, la population civile souffre atrocement de la guerre. Impuissante devant les fortifications contre lesquelles sa progression vient buter à tout instant, la soldatesque s'en prend aux personnes sans défense, aux paysans, aux

« Jacques Bonhomme », dont Jules Michelet avait su jadis décrire les terreurs et dépeindre les colères avec un lyrisme indigné. On pille, on brûle, on détruit le plat pays parce que, d'abord, il faut se nourrir « à la picorée », comme on disait, parce qu'ensuite rien n'est plus rentable que de voler impunément. Il fallait se retrancher ou se cacher pour ne pas être dépouillé de ses biens et pour ne pas perdre la vie. La présence de fortifications revêt donc une importance énorme tant pour les militaires que pour les civils (1).

L'étude détaillée des faits de guerre survenus au cours du conflit multi-séculaire qui a opposé jusqu'au XVe siècle le duché de Brabant à la principauté de Liège, sa voisine, illustre à merveille ces impératifs de la guerre médiévale et mérite certes l'attention des historiens tant du point de vue de l'histoire locale que de l'histoire générale.

L'analyse des quelque quinze campagnes importantes dans lesquelles les Brabançons se sont mesurés aux Liégeois ou aux Lossains entre 1203 et 1483 révèle, à travers une masse de menus faits d'un désordre déconcertant, d'indéniables constantes dans le déroulement des opérations (2).

Elle permet d'avérer la permanence, à la frontière orientale de l'ancien Brabant, d'une importante zone stratégique qui épouse, sur tout son tracé, la vallée de la Gette. Longue de 45 kilomètres, de Diest à Perwez, large d'environ trois lieues, de Tirlemont à Saint-Trond, cette région (voir

1. Les ouvrages classiques sur l'art de la guerre au Moyen Age sont : Ch. OMAN, *A history of the art of war in the Middle Ages*, Londres, 1924 ; W. ERBEN, *Kriegsgeschichte des Mittelalters*, Munich-Berlin, 1929 ; F. LOT, *L'art militaire et les armées au Moyen Age en Europe et dans le Proche Orient*, 2 vol., Paris, 1946 ; J.F. VERBRUGGEN, *De krijgskunst in West-Europa in de Middeleeuwen (IXe tot begin XIVe eeuw)*, Bruxelles, 1954. - Sur l'histoire de la fortification à la même époque, voir notamment : J.F. FINO, *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, 1967. - A côté de ces synthèses, il existe de nombreux travaux particuliers dont les conclusions s'écartent parfois de celles des livres plus généraux ou les complètent utilement.

2. Nous avons traité la plupart de ces campagnes dans notre étude : *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz du Xe au XVe siècle*, actuellement sous presse et qui paraîtra sous peu dans la collection des Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique. Nous renvoyons ici une fois pour toutes à cet ouvrage.

carte ci-jointe) constituée, nous l'avions naguère souligné (3), le rempart du duché contre les invasions venues de l'Est.

En quoi consistait donc ce dispositif défensif ?

Il était situé, précisons-le, légèrement en deçà de la frontière politique du duché et appuyé, dans sa plus grande partie, sur le cours de la basse Gette et, accessoirement, de la Grande Gette. Les rivières et les ruisseaux constituaient en effet, au Moyen Âge, des obstacles beaucoup plus sérieux que l'aspect modeste qu'on leur connaît de nos jours ne donnerait à le penser. Avant les travaux de rectification et de canalisation du réseau hydrographique, entrepris à partir du XIX^e siècle, beaucoup de ces cours d'eau présentaient une difficulté de franchissement considérable en raison de l'étalement de leur lit et des marécages qui les entouraient, empêchant la traversée du charroi et des chevaux. De sorte que les points de passage obligés (gués, ponts) de ruisseaux, aujourd'hui négligeables sous le rapport de la voirie, étaient parfois distants de plusieurs kilomètres et les itinéraires des voyageurs, civils ou militaires, devaient forcément en tenir compte. Mais c'est un principe militaire bien connu qu'un obstacle n'est réellement efficace que s'il est défendu. C'est pourquoi, échelonnés sur le cours de la Gette, et de part et d'autre de celui-ci, des ouvrages fortifiés ont été construits ou aménagés pour en défendre l'accès : des places-fortes comme Diest ou bien Halen, comme Léau surtout dont nous reparlerons ci-après, une abbaye fortifiée : celle de Heylissem, des châteaux comme celui de Geetbets. La vallée de la grande Gette double la première ligne dont elle constitue la position de repli, avec les places de Tirlemont et de Jodoigne.

A proprement parler cependant, ces défenses ne garnissent que la frontière avec le comté de Loos car, plus au Sud, face à la principauté de Liège, la protection naturelle s'interrompt. Et c'est là le défaut de la cuirasse. Entre les sources des deux Gettes et la frontière du comté de Namur, au nord de la Méhaigne, existe un « couloir » large de quelques kilomètres que ne venait couper aucun obstacle sérieux. C'était la voie des invasions, par où les Liégeois et les Lossains pouvaient converger pour s'engouffrer dans le Brabant. Vice versa, c'est par cette trouée dans le réseau hydrographique que se précipitaient inmanquablement les troupes brabançonnes en cas d'invasion chez leurs voisins de l'Est. Rien d'étonnant dès lors

3. Cf. C. GAIER, La fonction stratégique défensive du plat pays au Moyen Âge dans la région de la Meuse moyenne, dans *Le Moyen Âge*, 1963, pp. 765-766.

à ce que cinq batailles rangées entre ces antagonistes se soient déroulées dans ce secteur : Steppes (1213), Latinne (1303), Tourinne (1347), Montenaken (1465), Hollogne-sur-Geer (1483).

Pour pallier ce défaut, les Brabançons durent ériger une série d'ouvrages défensifs capables de verrouiller la zone ouverte au sud de la Petite Gette comme d'ailleurs ils durent songer à couvrir le plat pays qui s'étend à l'est de la vallée, en amont de Léau. C'est pourquoi ces contrées furent hérissées de fortifications. Les principales étaient le château de Hannut (4), sorte de tête de pont, continuellement assiégé, incendié, détruit puis reconstruit et surtout la ville remparée de Landen (5) qui, par sa position avancée, eut aussi sa part de malheurs, rançon d'un rôle militaire de premier plan. À côté de ces deux points forts sur lesquels s'articule la mise en défense de la contrée, on rencontrait nombre d'ouvrages secondaires mais non négligeables. Les anciennes « mottes » de Rumsdorp et de Wamont constituent sans doute les vestiges d'un système très ancien de surveillance de frontière, celui des « fiels de garde », dont le centre était constitué par une résidence seigneuriale en charpente juchée sur une levée de terre palissadée (6), comme cela fut le cas par exemple de celles érigées en France, à la frontière du Perche (7).

D'une origine aussi ancienne sans doute mais plus longtemps utilisées furent les églises fortifiées. La région envisagée en offre de remarquables exemples, comme il s'en trouve dans toutes les zones jadis ouvertes aux invasions : la Hesbaya, le Namurois, la Thiérache, le Midi de la France. Nous pensons à la tour de l'ancienne église de Lincint (fig. 1), ou à celle de Linsmeau, au puissant donjon paroissial de Racour dont les « Gueux » se servirent encore en 1568 contre le duc d'Albe (fig. 2), ou encore au « beffroi » de Merdorp. En cas d'alerte, la population villageoise tout entière se réfugiait dans ces tours, dotées en général de certaines commodités qui les rendaient aptes à soutenir un siège : four à pain avec cheminée, meurtrières, planchers en charpente avec cage d'escalier ou échelle discontinues, porte d'entrée au premier étage, mur aveugle du

4. Hannut est occupé ou détruit par les Liégeois en : 1213, 1303, 1315, 1332, 1356, 1378, 1465.

5. Landen est occupé ou attaqué par les Liégeois en : 1334, 1356, 1378, 1465, 1468, 1482.

6. Hypothèse intéressante de M. J. BREUER, citée dans J. HERBILLON, *Maisons fortes et souterrains de Hesbaya*, dans *Bull. « Le Vieux-Liège »*, t. 34, 1934, p. 228 n. 1.

7. Cf. Ph. SIGURET, *Les défenses militaires du Perche du Xe au XIIIe siècle*, dans *Position des thèses de l'École Nationale des Chartes*, 1959, pp. 79-84.

côté de la nef de l'église. Parfois, les murs du cimetière en terre-plein formaient une véritable chemise circulaire autour de l'édifice, offrant un abri supplémentaire aux habitants et à leurs troupeaux (8).

Enfin, signalons encore l'existence caractéristique, dans la région, des remarquables souterrains-refuges de Folx-les-Caves. On sait que ce genre d'habitat défensif, destiné à mettre les populations indigènes à l'abri des troupes de passage, a été utilisé régulièrement jusqu'au XVII^e siècle et même occasionnellement jusqu'à une époque plus récente (9).

Malgré l'existence de tous ces obstacles artificiels créés, en quelque sorte, pour corriger la nature, il faut bien constater que le sud-est de la Gette est resté le point faible du système défensif brabançon. Pourtant le duché était un des mieux protégés de l'ancienne Lotharingie : à l'Est comme nous venons de le voir, au Nord par la mer, à l'Ouest par l'Escaut et par un autre petit ruisseau, le Piéton, au Sud par une ceinture de fortifications, étudiée jadis par Guillaume des Marez et par Bourguignon (10). La principauté de Liège, par exemple, n'a jamais eu cette chance, malgré la politique castrale avisée de ses évêques. En particulier, la Hesbaye liégeoise restait ouverte aux invasions car aucun obstacle naturel ne venait en barrer l'accès. Le Geer (appelé « la rivière de Hesbaye ») formait seulement la frontière avec le comté de Looz, dans un axe Sud-Ouest - Nord-Est. Seule s'opposait au Brabant une ligne discontinue de fortifications, trop perméable. C'est pour remédier à cet état de choses que les Liégeois entreprirent même, au XV^e siècle, de barrer par des fossés la voie de passage entre la courbe de la Méhaigne et les sources du Geer (11).

8. Nous avons évoqué, sur le plan général, le problème des églises fortifiées dans notre article : *La fonction stratégique-défensive...*, pp. 753-771. - Voir les articles descriptifs de E. PITON, *Racour et Lincent*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1931, pp. 9-21 et 56-62. - Un document de 1360 fait état de la décision de reconstruire le beffroi de l'église de Mordorp « par verres de signours ars et abatus » ; cfr Cl. GAIER, *op. cit.*, p. 770.

9. Cfr Ch. RACOURT, *Histoire des souterrains de Folx-les-Caves*, Tirlemont, 1936 et, en général, A. BLANCHET, *Les souterrains-refuges de la France. Contribution à l'histoire de l'habitation humaine*, Paris, 1923.

10. G. DES MAREZ, *Les fortifications de la frontière Brabant-Hainaut au XII^e siècle d'après la Chronique de Gillesbert de Mons*, dans *Annales Soc. royale d'archéol.*, Bruxelles, t. 27, 1913, pp. 331-355 ; E. BOURGUIGNON, *Les fortifications de la frontière sud de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, 1834.

11. Sur le rôle du Geer, cfr notre étude *La fonction stratégique-défensive...*, pp. 765-786.

Examinons à présent quelques cas de mise en application du système défensif de la Gette, successivement au XIII^e, au XIV^e et au XV^e siècle.

La contre-attaque liégeoise de 1213.

On sait comment le duc Henri I^{er} de Brabant avait mis à sac la ville de Liège en mai 1212, s'attirant ainsi les foudres de l'Église et l'hostilité de l'évêque Hughes de Pierrepont, qui s'allia au comte de Flandre Ferrand de Portugal. Pour faire pièce à cette coalition, Henri envahit à nouveau la principauté en octobre de l'année suivante. Comme on pouvait s'y attendre, il pénètre chez son voisin par Tourinne et Waleffe, qu'il livre aux flammes mais sans pouvoir prendre la tour de Waleffe.

Il gagne ensuite la vallée du Geer, s'empare de Waremmé mais échoue devant le château du lieu. Il progresse ensuite vers l'Est tout en se gardant bien de passer la rivière pour éviter de se mesurer au comte de Looz, dont il escompte encore la neutralité. Chemin faisant, il prend et incendie la ville de Tongres mais ne réussit pas à se rendre maître de la collégiale Notre-Dame, mise en état de défense par les habitants. Le duc se dirige ensuite vers la vallée de la Meuse mais, parvenu à Xhendremael, il apprend que l'évêque concentre des troupes ; il décide de rebrousser chemin.

Le 12 octobre, il rétrograde vers le Brabant en évitant cette fois la proximité du Geer, décidément peu rassurante. Traversant la Hesbaye, il passe par Donceel et vient loger à Omal aux portes de ses états. Mais il est rattrapé par le comte de Looz et l'évêque de Liège qui unissent leurs forces pour venir le battre à Steppes, près de Montenaken.

Henri I^{er} fuit vers Louvain, sa capitale. Les vainqueurs décident de l'y poursuivre. Inflexibles leur route vers le Sud, ils prennent Hannut dont ils ont l'imprudence de ne point détruire le château. Sacrifiant alors l'exploitation totale de la victoire aux intérêts de son allié de Looz dont il est, rappelons-le, le grand obligé, Hughes de Pierrepont diffère d'un jour sa marche vers Louvain pour aller détruire Léau, qui succombe le 14 à la force des troupes victorieuses. L'attaque de Louvain est prévue pour le 15, à l'aube. Mais voici que l'on apprend la duplicité des garnisaires de Hannut qui, après avoir déposé les armes, avaient intercepté un convoi de ravitaillement venu de Huy. Obligés de dégager leurs lignes de communication, les Liégeois et les Lossains reviennent sur leurs pas et après un siège en règle, rasent le château de Hannut.

Dès lors la campagne s'enlise puis, finalement, s'intrompt lorsque Henri Ier achète la trêve à prix d'or. Entretemps, trente-deux villages de son duché avaient été incendiés. Dans ce cas cependant l'avantage que le duc retira du système défensif de la Gette fut décisif. Il lui dut en tout cas d'avoir atténué une des plus graves défaites de l'histoire du Brabant (12).

La coalition de 1332

En mai 1332, une armée importante se concentre à Liège pour marcher sur le Brabant. Elle rassemble, outre l'évêque Adolphe de la Marck, le roi de Bohême, le connétable de France Raoul IV de Brienne, les comtes de Looz et de Namur, les princes d'entre-Meuse et Rhin, sans oublier le sire de Valkenburg et celui de Beaumont, deux des plus célèbres batteurs d'estrade du moment.

Ces barons placent une garnison à Saint-Trond et de là vont piller Hannut et ses environs. Le duc de Brabant se retranche derrière la petite Gette dont il a fait couper tous les ponts. Il installe des troupes à Léau tandis que lui-même campe avec ses forces dans l'abbaye fortifiée de Heylisseem. On s'observe mais personne ne prend l'initiative de requérir la bataille.

C'est alors que les coalisés, n'osant aborder le duc de front, se dirigent impunément vers le Sud où ils progressent, en détruisant tout sur leur passage, jusqu'aux sources de la Grande Gette et de là jusque Jodoigne. A ce moment, cependant, les conditions atmosphériques exécrables et des embarras d'approvisionnement poussent les envahisseurs à conclure une trêve avec le duc, trop heureux de se débarrasser ainsi de ses ennemis sans recourir à un affrontement direct (13).

12. Cfr Cl. GAIER, *Art et organisation militaires...*, pp. 254-262.
13. Jean DE HOCSEM, *Chronique*, éd. G. KURTH, Bruxelles, 1927, p. 219-221 ; *Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA, Bruxelles, 1900, p. 315 ; Levold DE NORTHOF, *Chronicon a Marka (Die Chronik der Grafen von der Mark)*, éd. F. ZSCHAECK, MGH, SS., Nova Series, t. VI, 2e éd., Berlin, 1955, p. 78 ; *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. DE BORMAN, t. II, Liège, 1877, pp. 271-274 ; Edmond DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P.F.X. DE RAM, t. II, Bruxelles, 1854, pp. 558 sv. - En 1338, on remarque que le duc de Brabant concentre à nouveau son armée à Heylisseem pour attaquer la principauté de Liège ; cfr Levold DE NORTHOF, *op. cit.*, p. 80.

La campagne de 1465 contre les Liégeois.

Les possessions territoriales étendues des ducs de Bourgogne leur ont permis de concevoir des plans stratégiques dont l'application dépasse le cadre d'une simple principauté féodale. Néanmoins, dans le conflit armé qui, dès 1465, oppose Philippe le Bon aux Liégeois, ce fut le Brabant qui se trouva au centre d'un dispositif d'invasion. A cette occasion, on retrouve chez les adversaires les réactions traditionnelles des luttes séculaires.

Pour endiguer les raids des garnisons frontalières liégeoises, — et parmi celles-ci Montenaken était de loin la plus gênante, — c'est encore la ligne de la Gette que le grand duc d'Occident choisit de défendre. Pour contre-attaquer, il place des garnisons dans les têtes de pont de Léau et de Landen et, en seconde ligne, à Tirlemont. De là, ou à partir de postes secondaires, il ordonne des raids de représailles contre le pays de Liège. Les milices de Léau attaquent la banlieue de Saint-Trond et pénètrent dans le pays de Looz jusque Houppertingen, les habitants de Jodoigne vont incendier Trognée et Blehen, ceux de Halen vont saccager les environs de Herck-la-Ville.

De leur côté, les Liégeois ne restent pas passifs mais n'arrivant pas à percer ce dispositif, ils doivent se limiter aux accessoires. Comme d'habitude, ils incendient le ban de Hannut et son chef-lieu mais échouent devant les défenses solides de Landen.

Enfin, rappelons que l'ensemble des garnisons bourguignonnes réunies au cours d'une chevauchée sur le pays de Liège finirent par infliger une sévère défaite aux milices concentrées à Montenaken, le 20 octobre 1465 (14).

Le rôle de Léau.

La petite ville-forte de Léau était, en quelque sorte, le centre et la tête de pont du dispositif défensif de la Gette. De toutes les villes brabançonnaises, elle était aussi la plus exposée aux coups de l'ennemi.

Non que son rôle fût passif : nous avons vu le parti que les Brabançons surent en tirer en 1332 et en 1465. En 1315 encore, l'évêque de Liège, allié au duc, fut autorisé à s'installer dans cette ville pour harceler ses

14. Cfr Cl. GAIER, *op. cit.*, pp. 335-342.

sujets rebelles (15). Mais, à une heure de marche, Saint-Trond, son ennemie héréditaire, guettait l'occasion de s'en emparer.

Ce fut le cas, comme il en est question dans les lignes qui précèdent, en 1213. Profitant des forces alliées dont il disposait, le comte de Looz les jeta sur cette ville de la Gette dont la menace, aux frontières de son comté, ne pouvait que l'incommoder. De plus, cet antagonisme se doublait, dans le chef des Saintronnaires, d'une rivalité commerciale, comme ce fut aussi le cas, par exemple, entre Dinant et Bouvignes. Aussi les milices de Saint-Trond montrèrent-elles une particulière âpreté lorsque, le 14 octobre 1213, Léau fut livré au pillage. Le chroniqueur Renier de Saint-Jacques nous a laissé une évocation saisissante de ces ravages et des chariots qui revenaient par la Hesbaye, chargés de butin.

Un cahier de doléances, adressé par les bourgeois de Léau au duc Jean II (1294-1312), fait état des déprédations et même des raids à main armée que les Saintronnaires leur faisaient endurer. On y dénonce les rixes entre ressortissants ennemis, les fréquentes incursions des gens de Saint-Trond dans la campagne et dans la franchise de Léau. Meubles, bétail, récoltes sont enlevés de force, les paysans sont emmenés en captivité, les cultivateurs des environs, terrorisés, n'osent plus travailler leurs champs. Il est question de 18 muids de seigle ravis à Jean de Raet de Léau et de vêtements volés à son épouse pour être revendus aux prêteurs lombards de Saint-Trond. Une autre fois, quatre écuyers et cinq bourgeois de Léau trouvent la mort au cours d'un combat : les cadavres sont dépouillés par les meurtriers (16).

Au milieu du XIV^e siècle, la ville de Léau faillit encore succomber à la haine particulière des habitants de Saint-Trond. Au moment de la campagne de représailles que l'évêque de Liège Englebert de la Marck, assisté du duc de Brabant, mène contre ses sujets révoltés en envahissant la principauté, ceux de Saint-Trond avaient reçu pour mission de ne point participer à la contre-attaque avec leurs alliés des villes liégeoises, mais de demeurer dans leurs murs afin de veiller à la sécurité des frontières du pays. Ignorant que les milices confédérées venaient de perdre la bataille décisive de Tourinne, le 21 juillet 1347, les Saintronnaires désobéissent à la consigne et décident de mettre à profit la fixation momentanée des armées brabançonnes sur un théâtre d'opération éloigné pour tenter un raid sur Léau.

15. Jean DE HOCSEM, *op. cit.*, p. 162.

16. C. PIOT, *Notice historique sur la ville de Léau (Brabant)*, dans *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1843, pp. 370-375.

Sans coup férir, ils franchissent les défenses avancées de la petite place brabançonne et envahissent le faubourg. Dans le but de s'assurer d'une des portes de l'enceinte, ils s'emparent de l'hôpital qui domine les constructions environnantes. Mais un tir nourri de flèches les empêche de profiter de l'avantage de leur position et arrête leur avance.

Voyant leur offensive déjouée, les milices de Saint-Trond s'acharnent alors à détruire et à piller la partie de l'agglomération suburbaine tombée entre leurs mains. L'endroit était en effet rempli d'effets divers amenés par les paysans des alentours, que l'attaque avait poussé à chercher refuge dans la ville. Ensuite les assaillants se retirent avec leurs blessés et leur butin tandis qu'à Léau on déplore dix-huit tués, sans parler des personnes atteintes par les traits (fig. 3).

Cependant l'affaire n'en resta pas là. Le hasard veut qu'à ce moment arrive à Léau un reître allemand avec plusieurs dizaines de gens d'armes. Ces mercenaires transitaient par la région pour aller en France vendre leur épée au roi d'Angleterre Edouard III, occupé au siège de Calais. Le capitaine, présumant trop de ses forces, persuade les habitants de courir sus aux pillards et se met à leur tête avec cinquante hommes de sa suite. Les Saintronnaires sont rattrapés à Booienhoven, alors qu'ils regagnaient leurs pénates mais loin de prendre peur ils font front et contre-attaquent.

Devant leur nombre (il n'est pas téméraire de penser qu'ils étaient près d'un millier) les poursuivants reçoivent de leur chef bienveillant l'ordre de rétrograder vers Léau. Le comte allemand, payant de sa personne, fermait la marche. Mal lui en prit car il eut la malchance, alors qu'il allait se mettre à l'abri des remparts, de tomber dans le fossé où il fut abattu par les Saintronnaires. Ceux-ci rentrèrent triomphalement dans leurs foyers.

Enfin, le détail illustre bien la mentalité du temps et l'arrière-fond mystique qui donnait aux gens des raisons de justifier leurs actes, un chroniqueur rapporte qu'à son retour en ville, une femme de Saint-Trond qui avait accompagné les hommes en Brabant vint, en signe d'action de grâce, faire offrande à la châsse de saint Trudon d'une flèche décochée par les défenseurs de Léau contre ces concitoyens (17).

17. Cfr Cl. GAIER, *op. cit.*, pp. 288-306 et, spécialement, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, *op. cit.*, t. II, pp. 288-291.

Les exemples que nous avons choisis pour illustrer le rôle défensif de la Gette sont des témoignages privilégiés parce qu'ils bénéficient précisément d'une abondance documentaire grâce aux sources nombreuses ou étoffées qui nous en ont conservé le souvenir. Ils ne sont point pour autant limitatifs. D'autres faits connus, aussi significatifs, vont dans le même sens et nous n'avons pas voulu infliger au lecteur la tâche fastidieuse de les passer tous en revue. Cela est particulièrement vrai des épisodes très anciens des conflits entre les comtes de Louvain et les évêques de Liège. N'oublions pas que la bataille de Hougaerde (10 octobre 1013) eut pour occasion la construction d'une « motte » par l'évêque Balderic sur les rives de la Grande Gette, projet qui n'eut pas l'heur de plaire à Lambert de Louvain. Rappelons aussi que la lutte pour la possession du comté de Duras, qui donna lieu au grand affrontement de Wilderen (7 août 1129), peut également se comprendre comme une tentative pour sauvegarder l'intégrité de la ligne de la Gette (18).

Nous avons esquissé à propos d'un cas particulier, limité au terroir brahançon, un problème général dont les aspects n'ont pas encore été suffisamment reconnus. Non qu'il s'agisse de découvrir à tout prix des systèmes cohérents à une époque où l'empirisme tenait souvent lieu de règle mais il faut savoir pénétrer le désordre des faits qui, parfois, pourrait bien n'être qu'apparent.

Plus de cinquante ans après sa formulation, la remarque de l'historien Guillaume des Marez n'a rien perdu de sa valeur : « Le problème du système défensif de la Belgique à l'époque féodale est encore peu étudié » (19). Ce ne serait pas, cependant, sans profit. Car connaître la manière dont les gens se défendent, n'est-ce pas un peu découvrir leur mode de vie ?

18. Cfr Cl. GAIER, *op. cit.*, pp. 44-45, 237-240.
19. G. DES MAREZ, *op. cit.*, p. 355.

Léau, un des hauts lieux du Brabant et du Pays

par Paul DEWALHENS.

*Il y a là un « îlot sacré » à préserver.
(Comte J. de Borchgrave d'Altena.) (1)*

A Dormaal, à 15 ½ km de Tirlemont et à 6 km de Saint-Trond, sur la nationale 3, on vire à gauche et on emprunte une route droite, bordée de jeunes arbres, tracée en 1844 à travers vergers et prairies aux peupliers élancés, au bout de laquelle, après 3 km, on débouche au cœur de ce que fut la ville de Léau, c'est-à-dire sur sa place où se trouvent les témoins de son ancienne splendeur : la majestueuse église Saint-Léonard, romano-gothique, dont les proportions étonnent dans une si petite commune, et qui conserve des œuvres uniques et rares : — un hôtel de ville à bretèche aux armes de Charles-Quint, où l'art ogival se marie au style Renaissance, sans doute inconsidérément restauré, et où l'on peut voir quelques vieux meubles et des souvenirs de la Chambre de rhétorique et des gildes ; — les anciennes halles d'une austère élégance ; — dans le fond de la place une pompe, la curieuse *Spiegelhuis* ou du *Helspiegel*, et quelques maisons pittoresques que défigurent les tartres publicitaires, les fils des réseaux du téléphone, de l'électricité, et les antennes de T.V.

Léau qui n'est plus qu'un village occupe le centre de la vallée de la petite Gète, à l'est du Brabant, à 32 m d'altitude au seuil de l'hôtel de ville, d'une superficie de 963 hect., au sol argileux, sablonneux et marécageux. Cette commune compte à peu près 2.450 habitants, appartient à l'arrondissement administratif et judiciaire de Louvain, au spirituel à

1. COMTE J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA : *Léau, perle du Brabant* (Le Folklore Brabançon, déc. 1957, n° 136) — On peut se procurer cette étude en s'adressant aux services du Folklore Brabançon, 1 rue St-Jean, à Bruxelles.



▲
L'église St-Leonard possède un curieux clocher, construit en 1530, ayant un carillon avec des cloches millésimées, 1533, 1633 et 1825. Le clocher fut restauré en 1860. La photo montre au milieu la grande toiture des halles judaïques célèbres et à l'arrière-plan à droite un pignon à gradins de l'hôtel de ville.

◀
L'hôtel de ville de Léon présente une façade gothique, avec deux étages ouverts à jour dans des arcatures à arc surbaissé prenant appui sur de fines colonnettes à chapiteaux ornés. Les pignons ainsi sont médiévaux. Les innombrables boules d'amortissement et surtout le pignon annoncent des temps nouveaux.

l'archevêché de Malines, et est le chef-lieu d'un canton de justice de paix et le siège d'un doyenné. (2).

Léau était comptée parmi les sept villes franches du Brabant : Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Nivelles, Léau.

Elle doit sans doute son origine au *Castelbergh*, tertre fortifié devenu château défensif au Moyen Age, situé à 1.200 m au nord-est du centre de l'agglomération actuelle.

Son nom français Léau est issu du flamand *Leeuw*, à son tour issu du germanique *hlaiwa*, pente, colline, auquel fut accolé *zout*, du vieux terme *sol*, boue, ou de *zouw*, *zuw*, fossé, fréquent dans le Limbourg, mais comme Léau se trouvait à la frontière du Brabant, à l'endroit où l'on devait payer les droits du sel, il n'est pas invraisemblable que ce terme *zout* lui ait été attaché ironiquement. (3).

Léau-Zoutleeuw fut, jusqu'au début du XVIIIe siècle, un endroit fortifié, une sentinelle avancée et puissante du Brabant, au milieu de terrains bourbeux, sur la route commerciale d'est à ouest, et protégée en grande partie par un lac de 150 hect. (asséché vers 1840), fort peu éloignée du comté de Limbourg et de la principauté de Liège.

Cette situation avantageuse l'épargna plus que d'autres villes du Brabant (pensons à Tirlemont sa voisine) des ravages de la guerre et de la fureur des iconoclastes, lui permit de détenir depuis le XIIIe siècle, le monopole de la navigation sur la petite Gête et sur une partie de la grande Gête, et de devenir l'entrepôt des marchandises circulant entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut. (4).

Le long des quais de la petite Gête où abordaient et d'où partaient les bateaux plats, se pratiquait un commerce intense. D'Anvers s'en venaient par le Rupel, la Dyle, le Démer les marchandises exotiques, le

2. A. HOUEY : *Dictionnaire Moderne des Communes Belges* (Imprimerie Dewinterichel, Bruxelles 1860).

3. ALBERT CARNOY : *Origines des noms de Communes de Belgique* (Éditions Universitaires, Louvain, 1948) et G. WINNEN : *Van "hléwa" - naar Ilot* (dans *Taal en Tongval*, VII, 1965, pp. 108-119). — Nous pouvons aussi supposer, avec Alphonse Wauters, que *zout* est une altération de *zoet*, doux, par allusion au climat doux et humide de Zoutleeuw, que nous préférons appeler Léau la Douce plutôt que Léau l'Humide.

4. Léau s'opposa à partager ce monopole avec Tirlemont, qui avait obtenu le droit de navigation aux XVIe et XVIIe siècles, et lui intenta un procès qui ne se termina que par l'abandon forcé de la navigation durant les guerres de religion.

poisson, le sel, et de Léau s'en allaient vers Anvers le charbon amené de Liège, le blé du Brabant wallon, le bois de construction d'Hakendover, des ardoises du pays Mosan, des noix et des fruits de Looz et de Saint-Trond, ainsi que des tapisseries de cette dernière ville...

Léau atteignit à son apogée au XVIe siècle. La population s'élevait à 4.000 habitants. Sur la Gête naviguaient de 200 à 300 bateaux par an, alors qu'elle-même avait une flottille de trente-cinq bateaux qui faisaient une douzaine de voyages par an. Elle vivait dans l'aisance et pratiquait le culte des arts. (5).

De 1250 à la fin de l'ancien régime elle fit partie de la mairie ou quartier de Tirlemont qui comprenait aussi Landen, Halen et septante-deux villages.

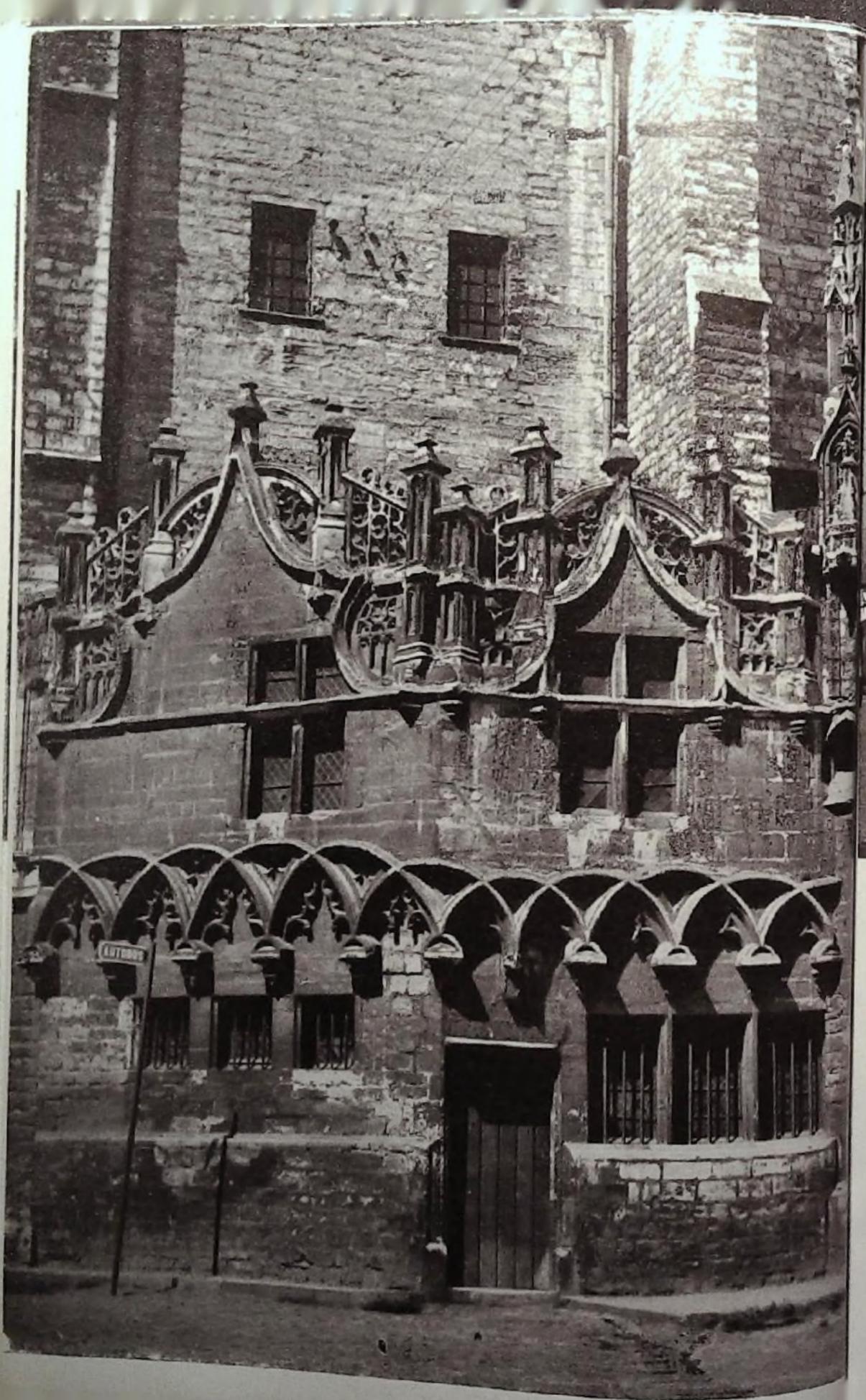
A son plus ancien sceau, datant de 1248 : un lion contourné accompagné de la légende : *Sigillum hoc est de Lewa*, Jean IV, au XVe siècle, lui concéda l'adjonction d'un chef cousu de gueules symbolisant le courage de ses habitants. Ses armoiries officielles (A.R. 31 juillet 1841) sont de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de même. (6).

Léau vit son commerce lentement décliner à partir de la fin du XVIe siècle, à la suite des guerres de religion et de la succession d'Espagne, et perdit sa prospérité par l'appauvrissement général du pays, et particulièrement par le déplacement du mouvement des affaires provoqué par les routes construites sous Marie-Thérèse, au XVIIIe siècle, entr'autres par celle de Tirlemont - Saint-Trond - Liège laissant Léau à l'écart.

Cette ancienne ville de foires et de marchés où s'affairaient les bateliers, les hommes des métiers, corporations et gildes, les négociants et commerçants, les tisserands, les brasseurs, les meuniers, les changeurs et prêteurs lomhards, les militaires en garnison, où l'on vit les églises, les couvents, l'hôpital, le béguinage et ses dentellières bénéficier des dons des patriciens des environs et de la bourgeoisie, n'est plus qu'un endroit tranquille où les prestigieux monuments font un contraste écrasant à sa modeste situation actuelle. La route qui relie Léau à la nationale 3 et la

5. ALPHONSE WAUTERS : *Géographie et Histoire des Communes Belges : Arrondissement de Louvain, Canton de Léau* (Bruxelles 1887).

6. MAX SERVAIS : *Armorial des Provinces et des Communes de Belgique* (Crédit Communal de Belgique, Bruxelles 1965).



▲
 Sur la place de Léau, bel ensemble de constructions de la fin des temps gothiques jusqu'au XVIIIe siècle. Remarquez les fenêtres à croisillons, les ornements Renaissance et pré-baroques, les moulures Louis XV. A gauche : la « Spiegelhuis ».

◀
 La salle du chapitre de l'église St.-Léonard. C'est un petit bâtiment bizarre à décor d'arcatures recoupées et aux gables en accolades irrégulières garnies de festons et de pinacles nombreux. Cette salle du chapitre fut construite au XVIe siècle.

ligne de chemin de fer Tirlemont - Saint-Trond - Hasselt n'aidèrent pas à la sortir de sa léthargie.

Un meunier, des cultivateurs, quelques petits négociants et commerçants, un hospice le long des quais canalisés de la petite Gète, près du pont de Notre-Dame du Pont avec sa vierge légendaire dans sa chapelle vitrée, ses écoles, des gens qui gagnent leur pain ailleurs, qui vont et viennent parmi les souvenirs mélancoliques d'anciens temps grouillant de vie colorée, voilà ce qui anime encore au ralenti sa modeste physionomie, une vie de charme paisible qui est peut-être la philosophie des sages.

Ne dirait-on pas que le destin de Léau n'est plus que de briller par ses monuments et les trésors inestimables qu'ils contiennent ?

Les bourgeois léautois et le chevalier Martin van Wilre et sa femme Marie Pijlepeerts, seigneurs d'Oplinter, ont donné un sens moral et des témoignages de leur bien-être en enrichissant l'église Saint-Léonard d'œuvres marquantes, pour remercier Dieu d'une vie féconde, l'implorer contre la malchance, et aussi, sans doute, pour se faire pardonner maints péchés ou quelque injustice ou malhonnêteté.

Saint-Léonard présente plusieurs époques : façade et chœur du XIII^e siècle ; transepts, nef et basses-nefs du XIV^e siècle ; chapelles latérales et salle du chapitre (très fantaisiste) qui est la salle du trésor, début du XVI^e siècle ; chapelle Saint-Léonard, par Mathieu de Layens, du XV^e siècle ; le campanile du XVI^e siècle fut démoli en 1923 et reconstruit en 1926 ; le portail sous une haute et élégante baie ogivale est du XVI^e siècle.

Comme introduction à une visite plus approfondie à l'église et à ses collections sous l'éclairante et caustique direction du conservateur Monsieur A. Leyssens qui habite 8 Grand'Place à Léau, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un extrait de l'intéressante étude, très bien illustrée, de Monsieur le Comte J. de Borchgrave d'Altena : *Léau, perle du Brabant* (voir note 1). (7).

7. A recommander aussi : *Guide pour les visiteurs de l'Eglise Saint-Léonard à Léau* (Imprimerie Ch. Peeters, Léau, 1933) ; — *Léau et son Exposition d'Art, d'Archéologie et de Folklore, 6-28 juillet 1925* (Numéro spécial du Folklore Brabançon, 4^eme année, nos 20-21-22.) ; — COMTE J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA : *Les Retables Brabançons, 1450-1550* (Deuxième édition, Cercle d'Art, Bruxelles, 1943).

» On remarquera la façade aux deux tours inégales qui font penser
» à des édifices de France et de Grande-Bretagne ; le chœur à tribunes
» comptant quatre subdivisions en hauteur, comme à Tournai, dans la
» nef de la cathédrale, comme à Saint-Remy de Reims et divers sanc-
» tuaires normands ou anglais.

» Les nefs et les chapelles latérales se rattachent plus nettement à
» l'école locale du Brabant ; des formes dépouillées y voisinent avec des
» décors flamboyants, comme les aimaient Laurent et Antoine Kelder-
» mans, van Boghem et Mathieu de Layens.

» En résumé, l'église Saint-Léonard, commencée au XIII^e siècle,
» s'acheva complètement au temps de Charles-Quint. Le spécialiste y no-
» tera des souvenirs romans, la naissance du gothique et les transforma-
» tions de ce style aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

» L'église Saint-Léonard abrite un nombre considérable de sculp-
» tures, de dinanderies, d'orfèvreries, de peintures et de broderies dont
» plusieurs sont dignes des plus grands musées ; on y voit des meubles
» importants et des objets d'art populaire.

» Dans le domaine de la sculpture, il y a là un Christ pré-roman
» comparable à des images célèbres de Cologne comme le Christ dit de
» l'évêque Géro, et un autre du Musée de Schnütgen. Mentionnons en-
» suite deux Vierges en majesté, dont une du XII^e siècle et l'autre du
» XIII^e.

» Dans la même église se voient des Madones maternelles de la fin
» de l'époque gothique et en outre un Marianum où sourit une Vierge
» joviale et folklorique, qu'entourent des angelots dont les robes tourment
» dans le vent.

» A côté de ces images mariales, se trouvent une figure de saint, celle
» du patron de ce lieu, le bon saint Léonard représenté deux fois, d'abord
» „en Majesté” puis familièrement assis sur un siège orné de „parche-
» mins” et sous un dais flamboyant. Le patron des prisonniers figure ici
» muni d'un livre et de la hampe d'une crosse pourvue d'un voile abba-
» tial, cette seconde image appelée le „Saint Léonard des Rogations” peut
» être considérée comme un chef-d'œuvre de l'art brabançon vers 1500.

» On rencontrera dans diverses chapelles des effigies de saint Michel
» foulant le dragon (XIV^e siècle) ; de saint Antoine portant le froc, de



▲
Coin charmant de la Petite Gette, où jadis passaient des chutands des drapiers. Le long des quais s'affairaient les marchands et les lombards, qui y avaient installé plusieurs succursales des banques de Paris.

◀
La « Spiegelhuis » sur la place de Léon, avant la restauration. Le pignon présente une décoration curieuse. Il y a aussi une jolie chapelle votive.

» saint Sébastien en armure, de saint Joseph guidant l'Enfant Jésus, de
 » saint Philippe et de saint Jacques le Mineur, toutes sculptures évoquant
 » le talent de nos anciens imagiers gothiques. Il en est de même pour
 » un saint Georges épique : un saint Laurent muni d'un grill et un saint
 » Florent, celui-ci déjà du XVI^e siècle. Il faut faire place également à une
 » sainte anonyme, aux belles draperies du XV^e siècle.

» Viennent ensuite une sainte Anne, la Vierge et l'Enfant d'un type
 » curieux que j'ai retrouvée en étudiant diverses sculptures de ce genre
 » dans la Campine anversoise, à Eysden Meuse, au Musée des Arts Dé-
 » coratifs à Paris et dans une collection particulière à Bruxelles (.....).
 » L'église Saint-Léonard possède en outre un calvaire qui a des ca-
 » ractères germaniques et deux Vierges de Pitié, dont une malheureuse-
 » ment surchargée d'ors nouveaux.

» Saint-Léonard est surtout célèbre par ses retables : l'un nous conte
 » en six groupes la vie de l'Abbé de Nobliac, en montrant son baptême,
 » sa vocation, ses interventions envers les détenus et ses prières pathéti-
 » ques pour la Reine Clotilde en mal d'enfant. Nous avons affaire à un
 » travail bruxellois, plusieurs fois marqué du maillet : il fut achevé avant
 » 1484.

» Un autre retable évoque ici l'Enfance et la Passion du Sauveur,
 » rappelant la Présentation de la Vierge au Temple, la Nativité, la
 » Circoncision, le Portement de croix, la Déposition de croix, et en outre,
 » la Fuite en Egypte, la Présentation de Jésus au Temple, Jésus parmi les
 » docteurs et la Mise au tombeau (.....).

» Un troisième retable, celui-ci en miniature, est consacré à la sainte
 » Croix, et un quatrième à la vie de la Vierge et de ses parents ; il nous
 » montrera le Sacrifice refusé ; la Rencontre à la Porte d'Or, la Naissance
 » de Marie, sa Présentation au Temple, et ses Fiançailles. Y figure aussi
 » l'Arbre de Jessé dans un entourage de fenestrelles gothiques, d'accola-
 » des batardes, de chimères et de motifs à l'italienne empilés formant un
 » amalgame de décors archaïques et nouveaux comme on en connut chez
 » nous au milieu du XV^e siècle. (8).

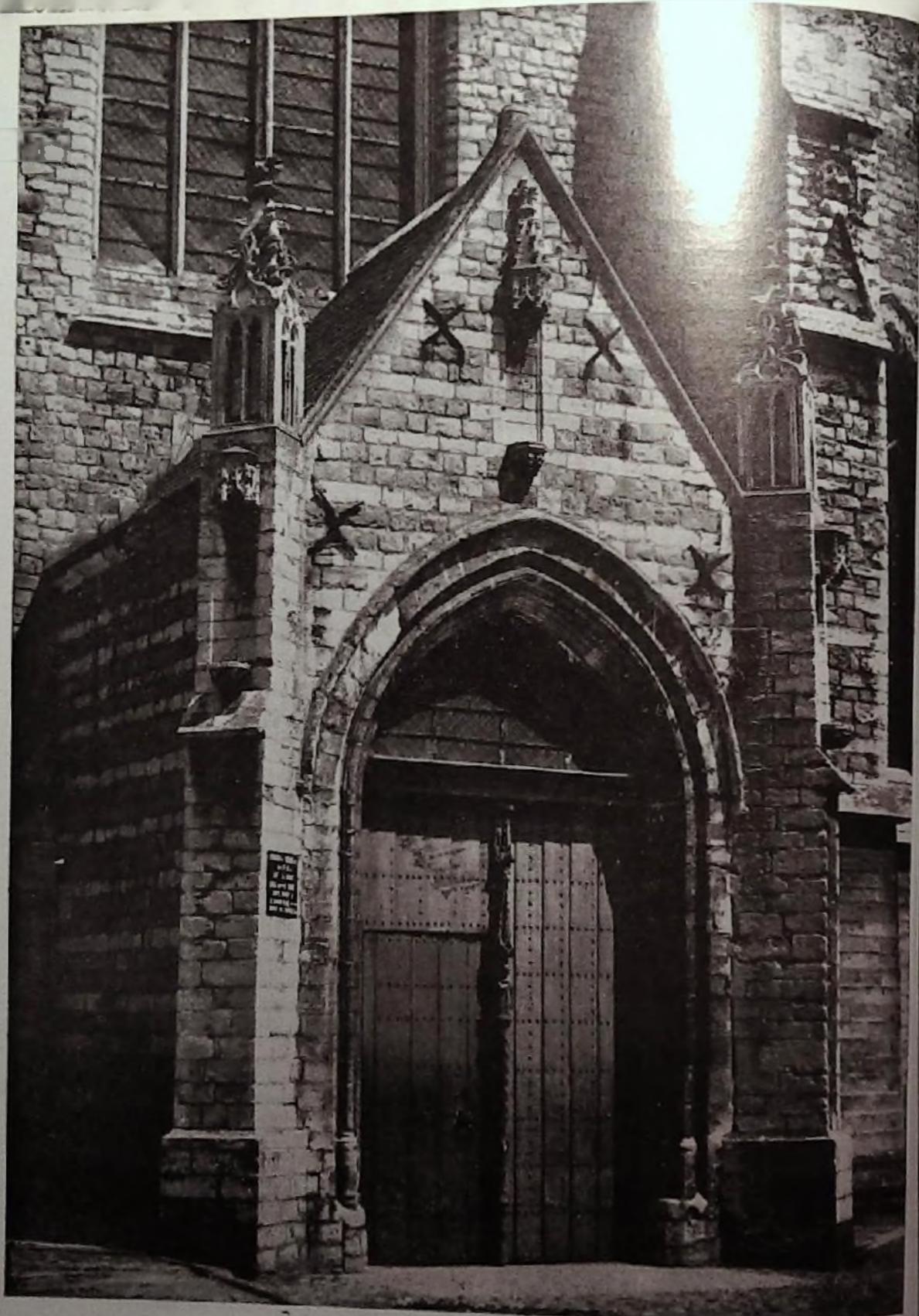
8. Note ajoutée par l'auteur de cet article : Nous résumons à ce sujet ce que raconte EUGÈNE BAÏE : *Le Siècle des Gueux, Tome quatrième : Le Trésor des Races, I. Maîtres d'art* (Vanderlinden, Bruxelles 1955), p. 45 et suivantes : Dans le retable du maître huchier, architecte-ensemblier, l'accumulation de détails vrais, de tout un peuple de figures, engendre une impression de vie grouillante que la lumière et l'ombre mettent en relief. La richesse des cadres enfonce les images saintes en de précieux écrins et resserrent les récits sculptés dans une profusion de figurines sur consoles, de doies et de pinnales qui frisent parfois le maniérisme. Ils ont pour mission d'émeuvoir les simples au cœur pur et tout traités en général avec un don de divine enfance, sans vulve recherche, et pris au fonds commun, puisqu'il s'agit d'entrevisions. Le thème de la passion est le symbole de la souffrance des hommes. Le Crucifié barre la route aux iniquités. C'est par toutes ces nuances d'émotion religieuse que l'Espagne et la Flandre communiquent dans leur art, en dépit d'inimitiés politiques implacables... (Nous recommandons aux amateurs l'œuvre formidable d'Eugène Baïe).

» L'église Saint-Léonard est célèbre par sa tourelle eucharistique la
 » plus importante que notre pays ait conservée de toutes celles de la
 » Renaissance : le gabarit en est encore archaïque, mais chaque étage for-
 » me un chapitre d'une somme de l'ancienne et de la nouvelle foi. On y
 » reconnaît les Prophètes, les Pères de l'Église, des sujets bibliques, les
 » Évangélistes, l'illustration des gloires de la chrétienté : l'Eucharistie y
 » est évidemment à l'honneur, ainsi que les pré-figures de ce sacrement.
 » On peut passer des heures à détailler cette œuvre pittoresque, et y re-
 » trouver saint Laurent, saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, saint Geor-
 » ges et diverses bienheureuses, dans un entourage de colonnettes à l'an-
 » tique, de rinceaux, de fruits en grappes, de masques et de grotesques
 » comme Corneille Floris les prodigue dans ses travaux.

» Le visiteur ne quittera pas ce tabernacle sans s'être tourné vers la
 » pierre tombale qui représente naïvement Martin de Wilre, seigneur
 » d'Oplinter qui mourut en 1558, le 13 décembre, et de son épouse Marie
 » Pylliepeerts qui l'avait précédé dans la tombe quatre ans auparavant :
 » il s'agit des mécènes à qui Léau doit son tabernacle et beaucoup d'au-
 » tres libéralités. (9).

9. « L'homme auquel on doit quelques uns des plus admirables monuments du XV^e siècle, — notamment le tombeau de Jean III de Mérode, qui orne l'église Sainte-Dymphne à Ghel, et le jubé de la cathédrale de Tournai — et qui allait donner toute la mesure de son génie en construisant, quelques années après avoir livré le tabernacle de Léau, l'Hôtel de Ville d'Anvers, se conforma fidèlement aux souhaits et instructions de son client et brida sa propre inspiration. Il n'empêche que cette Tour du Saint-Sacrement qui surpasse même en beauté celle de l'église Sankt Lorenz de Nuremberg — laquelle l'admiration populaire désigne depuis des siècles sous le nom de *Wunderwerk* — fut fréquemment attribuée à Michel Ange ou à un maître de son entourage, tant était grand le respect qu'on lui portait. (.....) Je voudrais me contenter d'attirer plus spécialement l'attention sur certains éléments de cette Tour du Saint-Sacrement qui, en homme logique, aurait dû suffire à la gloire d'un maître. Je songe, notamment, aux quatre statues de Prophètes, qui forment corinthiens aux angles du deuxième étage (en partant du sol) et compartimentent des scènes du Paradis Terrestre. Ces figures bibliques supportent aisément la comparaison, en dépit des différences d'époque, de technique et de style, avec celles de l'illustre *Puits de Moïse* de Champmol. Leur noblesse, leur force expressive, la vigueur de leur modelé défilent la description et font de ces statues, presque ignorées, un des plus hauts sommets de l'art flamand.

Si les figures des Évangélistes, aux angles du quatrième étage, sont plus maniérées et d'une conception moins sévère, la même maîtrise que dans les Prophètes anime les Docteurs de l'Église latine, au sixième étage du tabernacle, et les Rois d'Israël, au septième, ainsi que les groupes de Prophètes et de Juges dont chaque image est un modèle de concision et de cette précieuse qualité que Rude appelait la « calligraphie plastique ». Et aussi d'ingéniosité, si on considère l'art déployé par l'animateur de cet immense ensemble pour installer chaque scène dans le cadre architectural qui lui est dévolu. À cet égard, la structure du tabernacle, — cette prodigieuse superposition de portiques, dont les linteaux et les corniches sont décorés de rinceaux, de fleurons et d'arabesques, tandis que les colonnes finement cannelées confèrent à la construction tout entière un aspect de fête et de richesse — est une des plus heureuses réussites de la Renaissance septentrionale.



Porte cintrée de l'église - musée St.-Léonard.

» Saint-Léonard possède d'importantes dinanderies, des fonts baptismaux, un bénitier, un chandelier pascal, un lutrin, une clôture et de très nombreuses paires de chandeliers, des puisettes et différentes pièces comme lanternes, réflecteurs ou lustres, sans oublier des croix de procession. C'est évidemment le chandelier pascal, œuvre de Renier Van Thienen qui est l'œuvre principale dans le domaine envisagé ; le fondeur a vraisemblablement utilisé des modèles de Jan Borman pour représenter le Christ qu'accompagnent la Vierge, saint Jean et la Madeleine, toutes figures procédant de l'œuvre pathétique de Roger de la Pasture.

» Ceux qui s'intéressent à la dinanderie d'usage courant doivent passer par la sacristie de l'église où nous sommes, rien que pour son luminaire ; cette même sacristie est riche en orfèvreries poinçonnées ; on y admirera : un très bel ostensor aux multiples pinacles et contreforts (10), le reliquaire de saint-Léonard également influencé par l'architecture gothique, des calices et des ciboires, des baisers de paix, des chrismatoures et des pyxides, des burettes et des plateaux formant un véritable trésor, où il y a un répertoire de formes et de décors gothiques, Renaissance, des temps baroques ou des styles du XVIIIe siècle.

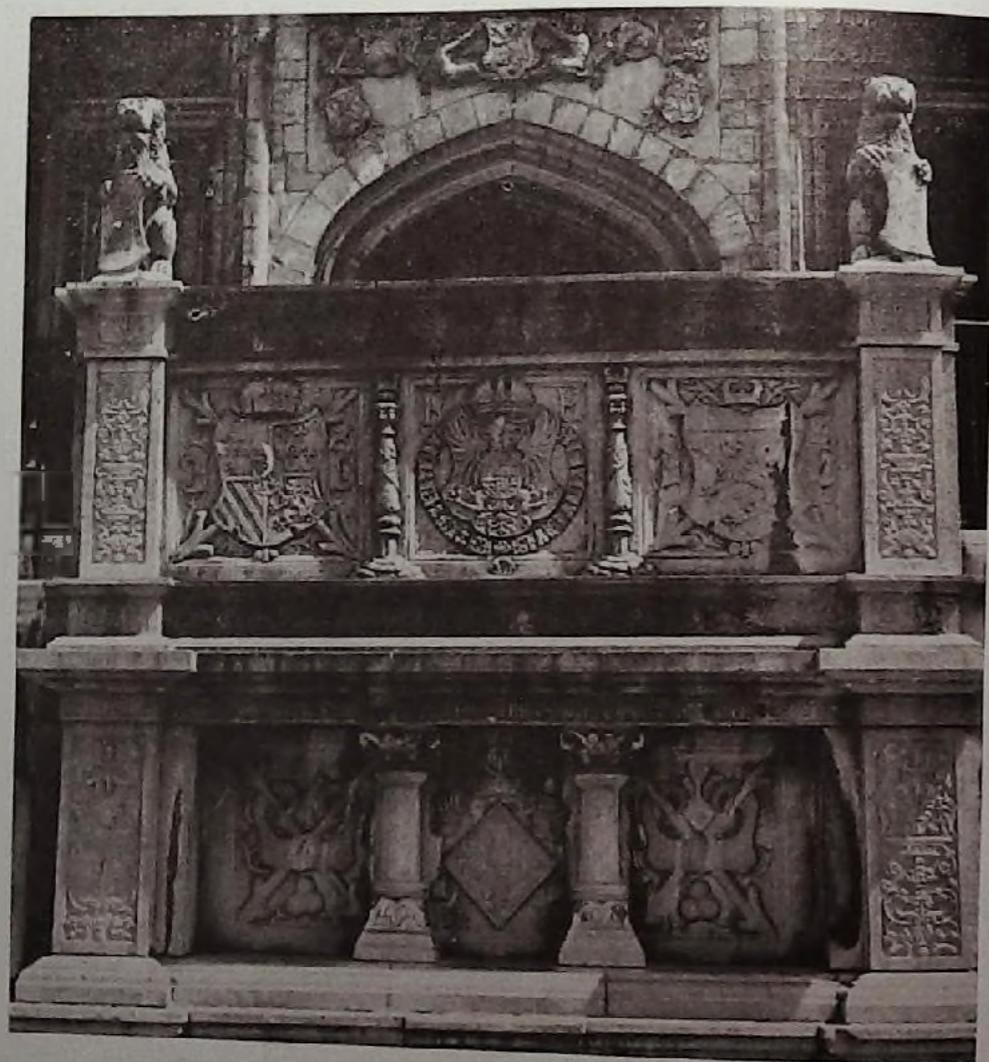
» L'église Saint-Léonard, qui s'orne de peintures murales : jugement dernier et saints divers, est riche en tableaux ; non pas qu'on puisse prétendre y découvrir des Primitifs de haut rang, mais les chercheurs s'attarderont cependant devant quatre sujets tirés de la vie et de la légende de Marie-Madeleine : devant les saintes femmes au tombeau et un ange accompagnant le Christ au sépulcre, ou devant des volets de retables montrant l'arbre de Jessé et des scènes de la vie du Christ, ou encore des sujets de légendes de la Sainte-Croix. Dans cette collection il y a surtout des œuvres du milieu du XV^e siècle, où sont évoqués les mys-

Certes, il est regrettable qu'une partie de ces éléments sculptés dont se compose ce tabernacle soient partiellement soustraits à l'admiration du visiteur, la disposition des lieux ne lui permettant pas de découvrir et d'étudier, même à la jumelle, la plupart des groupes qui ornent les étages supérieurs de la Tour. On voudrait qu'un chef-d'œuvre aussi exceptionnel donne lieu, de la part de l'église à laquelle il appartient, à une présentation spéciale. Réflecteurs et plate-forme roulante, qu'on disposerait à proximité du tabernacle à certaines heures, le rendraient plus accessible et plus familier et permettraient au visiteur d'admirer, sous tous ses aspects, le génie, tour à tour gracieux et puissant, sobre et lyrique, de Cornelis De Velandt. (...) ... la Belgique doit se rendre compte que si Lénu se trouvait en France, en Italie, en Allemagne, il y aurait longtemps que, l'été, les foules afflueraient vers elle, et vers l'authentique *Wunderwerk* dont s'honore, grâce à la prodigalité du chevalier de Witre, son église. » (Extraits d'un article de PAUL COLIN : *Halles brabançonnaises*, *Y Leu*, paru dans l'hebdomadaire « Cassandre », 1937 ou 1938 ?).

Note ajoutée par l'auteur de cet article.

10. Cet ostensor en vermeil date de 1450 environ et provient de l'église des Récollets de Tullemonl.

(Note de l'auteur de l'article).



Le perron de l'hôtel de ville de Léau riche en motifs héraldiques. On y voit le collier de la Toison d'Or, les briquets de cet ordre fameux, les colonnes d'Hercules, et la devise de Charles Quint : plus oultre.

« des douloureux ou les sept douleurs de la Vierge, la Charité de saint Martin et son sacre, puis diverses scènes de l'histoire des martyrs.

« Mentionnons en outre un saint Hubert maniéré et plusieurs ex-voto. La visite de Saint-Léonard se complètera par l'étude de quelques « beaux meubles gothiques, dont un coffre du XIVe siècle, fameux par « ses pentures et ses assemblages rustiques, une armoire et un tronc garnis de « parchemins », enfin des couvre-joints.

« Disons aussi que Saint-Léonard est riche en broderies, chasubles et « dalmatiques du XIVe siècle : une chape aux aigles d'or y évoque les « fastes du temps de Charles-Quint. »

Que signifie l'investissement de Léau par Louis XIV, en 1678, par exemple, à côté du profond rayonnement humain et spirituel que représentent les trésors d'art exposés à Léau ? Rien ! Moins que rien : un acte arbitraire d'un prince bouffi d'orgueil et de narcissisme, ainsi qu'ils le furent à peu près tous.

Dans ces chefs-d'œuvre du passé, populaires et lyriques, allégories parlantes d'une réalité supérieure, vocabulaire subtil et complexe de la quête du monde, symbolisme des avatars du christianisme, l'artisan anonyme ou connu atteint à une expression d'âme folklorique, mythique, historique, biblique, toujours vivante par l'inquiétude ou la joie, la fantaisie ou la peine. Il était inspiré avec l'espoir en soi d'un meilleur devenir et dépassait inconsciemment son temps par la hardiesse et la diversité techniques préfigurant par intuition et instinct les temps futurs par une modernité souvent extraordinaire, mais raisonnable, en comparaison de laquelle la production d'un art prétendument contemporain n'est en partie qu'un désolant reflet d'une dégénérescence spirituelle qui fait honte à notre qualité d'homme.

La vie nerveuse, débilante, embrouillée, furieuse, incertaine, bar-nummesque dont sont accablés les hommes, qui les baigne dans une époque de baroque déliquescent, ne peut amener la jeunesse, inquiète de l'avenir, qu'à s'exprimer par des témoignages de misérabilisme, puisés aux chantiers de démolition ou chez les marchands de chiffons et ferraille, au lieu de s'imposer par des œuvres révolutionnaires dans l'ordre et l'invention, aspirant à plus de clarté et de vouloir dans l'expression de la vérité et de la beauté du cœur et de l'esprit, liens vitaux significatifs de la communauté au-delà des apparences quotidiennes.



Les restaurateurs de l'hôtel de ville de Léau, au lieu de conserver les vestiges du passé, ont voulu améliorer l'œuvre des devanciers en la corrigéant sans modestie. Les motifs héraldiques et décors Renaissance, très surchargés, font penser aux villes Valladolid, Salamanque, Ségoite et Burgos, écrit le comte de Borckgrave d'Altena, dans son étude « Léau, perle du Brabant ».

Nos descendants, si la terre n'a pas éclaté en pièces détachées d'ici quelque temps, peuvent, s'ils en éprouvent encore le besoin, aller recharger leurs batteries morales, intellectuelles, sentimentales, esthétiques dans les conservatoires fabuleux des œuvres d'art dont l'église de Léau est un exemplaire exceptionnel, d'une richesse inouïe, un havre reposant et exaltant à la fois qui nous réconcilie avec l'humanité, où l'on reprend du poil de la bête, où l'on baigne dans la poésie, ce combat de l'ombre et de la lumière dont les échos nous viennent des plus lointaines forêts du paganisme et de la magie, des siècles de borborygmes civilisateurs, personnifiés par le Christ que les barbares n'auront jamais fini de crucifier.

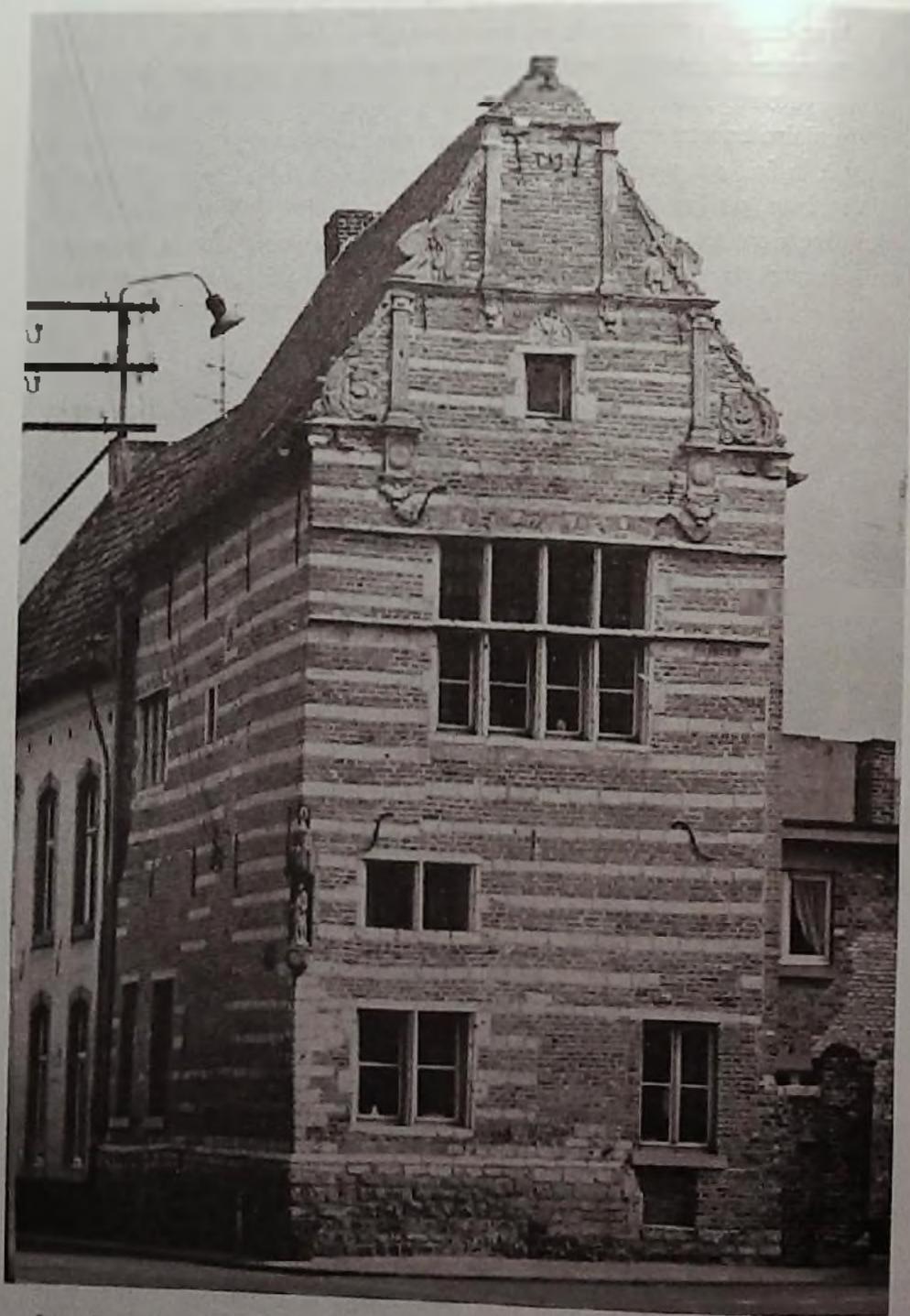
A côté de l'accélération fantastique de l'histoire et des événements aberrants qui l'illustrent trop souvent il reste à l'honnête homme de venir boire à la source toujours vivace de ces lieux pathétiques.

Les petites gens, analphabètes, vivant des temps durs et cruels, reprenaient sans doute courage à interroger les œuvres d'art grouillantes de vie imaginaire, avec le sentiment, peut-être vague mais bénéfique, qu'elles élevaient l'homme vers la réalité supérieure des choses naturelles qu'on ne prostituerait plus dans la recherche de l'équilibre du monde. Léau aux rumeurs silencieuses d'un passé étonnant, aux monuments témoignant d'une grandeur révolue, est un des hauts lieux du Brabant et du pays.

Et oui, cher Albert Marinus, qui avez aidé à la mieux faire connaître, à la révéler par l'organisation d'expositions en 1924 et 1951, vous l'avez très bien dit : *Léau est un miracle !* (11), (12).

11 ALBERT MARINUS : *Léau* (Bulletin d'Information de la Fédération Touristique du Brabant, avril 1961, nr 26).

12. Nul doute que l'exposition d'art, d'archéologie et de folklore, faisant suite à celles de 1924 et 1951, qui aura lieu du 17 août au 15 septembre 1968, à l'initiative du Service de Recherches Historiques et Folkloriques et de la Fédération Touristique de la Province de Brabant, connaîtra un grand succès d'intérêt et de foule.



La « Spiegelhuis », une des façades les plus typiques de la Grand'Place de Léuven
Après sa restauration

Nécropole de Grimde à Tirlemont, ancienne église Saint-Pierre

par Paul DEWALHENS.

Elle est située dans la *Pastorijstraat* (rue de la Cure), parallèle à la rue Aandoren qui mène à la chaussée de Saint-Trond.

Aandorenstraat doit son nom au toponyme pré-franc *aquinidurum*, place forte, refuge d'Aquinius, ou à *aquadurum*, ouvrage défensif près de la rivière.

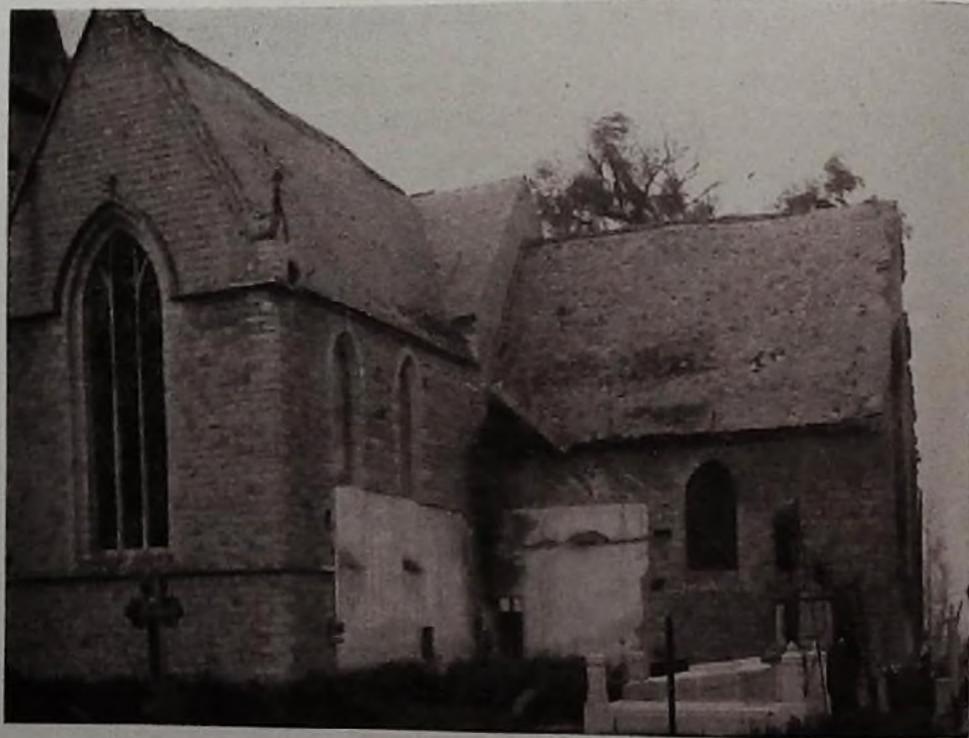
La rue Aandoren, faubourg de Grimde (collectif de *gran*, issu de l'ancien néerlandais *gramthja*, sans doute de racine franque, signifiant terre marécageuse), sur la rive droite de la Grande Gête, fait partie de l'ancienne route gallo-romaine Tongres-Tirlemont-Asse. (1)

Nous trouvons dans les parages les fameux tumuli datant du 1er ou 2e siècle. Avant d'arriver à l'ancienne église Saint-Pierre nous passons devant la cure, belle maison qui ne manque pas d'allure, restaurée et agrandie en 1779. L'ancien temple, de style romano-gothique, est bâti en grande partie en pierre grise d'Overlaar, mêlée à la pierre blanche de Gohertange. La tour et la nef formaient seules l'église primitive.

La tour romane, massive et carrée, date du XIe siècle au moins. Des cordons-larmiers la délimitent en trois parties de dimensions inégales, étant de bas en haut plus étroites les unes aux autres. Des meurtrières procurent une lumière avare à l'intérieur de la partie basse, tandis que la partie haute est ornée d'ouvertures à arcade géminée, réminiscence du

1) ED. DEWOLFS : *Oostbrabantse Plaatsnamen, II, Tienen* (Vlaamse Toponymie Vereniging, Leuven, 1911).

La seigneurie de Grimde, ancien vicus, appartient d'abord à l'abbaye de Lobbes, pour passer au Xe siècle à l'abbaye de Stavelot-Malmédy. Celle-ci, par un acte du 19 juin 956, cède ses droits au noble Robertus contre échange de dix manses ou fermes. Le patronat de l'église passait au XIe siècle à l'abbaye d'Heylissem qui en aura le plus gros bénéfice jusqu'à la fin de l'ancien régime. Saint-Pierre dépendra du doyenné de Léuven jusqu'en 1599. (Cartulaire des abbayes de Stavelot-Malmédy, cité par M. Grandgagnage dans les *Mémoires sur les anciens noms de lieux*, p. 42).



L'église St.-Pierre en ruine, vers 1880 ; vue sur le chœur et le transept, partie sud

XVe siècle, appliquée lors de la reconstruction, après l'effondrement de la tour défonçant la nef, le 7 décembre 1627. La flèche octogonale primitive datait du XVe siècle. Les nefs latérales sont du XIVe siècle et le chœur à chevet plat, couvert par une voûte en plein cintre, ainsi que les transepts, dont celui au nord plus court que celui au sud, du XVe siècle, avec des traces du XIIe siècle.

Le maître-autel en pierres de taille brute était placé à quelque distance du chevet. Une toile représentant saint Norbert, offerte par l'abbaye d'Heylissem au XVIIIe siècle, est conservée de nos jours à l'hôtel de ville.

Le 15 août 1798, l'autel du transept nord était encore orné d'un retable à sculptures dorées et peintes représentant la Passion du Christ. (2)

Maints autres ornements disparurent, sans laisser de trace, principalement sous l'occupation française. D'autres furent vendus à des Anglais, notamment un Saint Antoine Ermite du XVe siècle.

L'entrée primitive se trouvait dans le transept nord. La porte, aveugle de nos jours, à linteau triangulaire, est toujours visible.

Le plafond plat à caissons a été rétabli dans la nef lors des restaurations qui eurent lieu de 1922 à 1928.

Les fenêtres sont gothiques à l'exception des ouvertures, restées romanes, dans les basses-nefs.

Le narthex est la partie la plus originelle de l'ancien temple. La clef de voûte présente une croix de Malte à laquelle sont accolées, aux angles des croisées, des coquilles sculptées.

Les piliers du vaisseau sont carrés. Les arcs entre la nef et les basses-nefs ont une légère brisure. Les piliers de la dernière travée, à gauche et à droite de la nef, ont été renforcées par une demi-colonne, support complémentaire à l'arcade plus élevée et plus large des transepts.

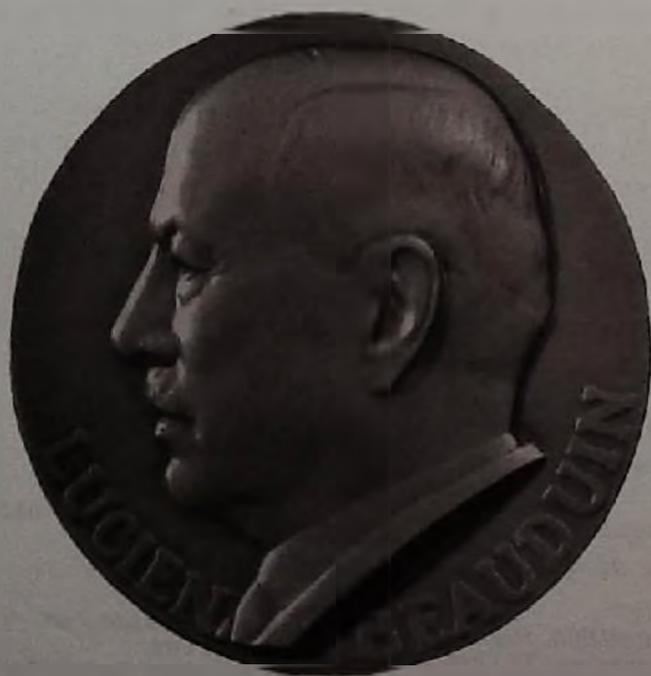
Le temple pillé et ravagé par les Franco-Hollandais, le 9 juin 1635, fut seulement restauré en 1658.

Les arquebusiers, tout les trois ans, jusqu'au XVIIIe siècle, tiraient l'oiseau du roi qu'ils fixaient au sommet de la tour. (3)

2) FRANS BEHEER, Reg. 25, fo 216, Inventaire des objets d'art, de science et d'utilité publique, 28 Thermidor, an 6 — 15 août 1798.
3) PAUL DEWALHENS : Notes sur l'orbolite, les Gildes d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers (Folklore Brabançon, n° 134, juin 1957).



Monument commémoratif de la bataille de Houthem-Ste-Marguerite, 18 août 1914



Médallion de Lucien Beauduin, par Jacques Murin 1877-1950

L'église fut vendue comme bien national, en 1798, pour 5.000 livres, puis remise en service après le Concordat en 1802.

Le monument était dans un si mauvais état vers 1850, qu'on crut devoir le démolir. Il fut classé, in extremis, par la Commission des Monuments et Sites, en 1880, et procédé aux réparations les plus urgentes.

Il a une superficie de 3 ares 10 centiares.

La tour, flèche comprise, a 32 m de hauteur.

D'importants travaux de restauration eurent lieu, à partir de 1922, par maître Antoine Geets, entrepreneur à Tirlemont, d'après les plans de l'architecte Léon Govaerts de Bruxelles, grâce à la générosité de Monsieur Lucien Beauduin (1869-1946), ancien sénateur libéral et directeur-administrateur de la Raffinerie Tirlemontoise.

La chapelle funéraire de la famille Beauduin a été bâtie dans l'angle du chœur et du transept sud. L'inauguration de la Nécropole eut lieu le 19 août 1928. (4)

Cent quarante soldats, parmi des centaines d'autres, tombés à la bataille d'Houthem-Ste-Marguerite et aux combats de Grimde, le 18 août 1914, y reposent côte à côte, au milieu de la nef, le long des murs des basses-nefs, du narthex, des transepts et du chœur, dans des tombes identiques, ornées d'un casque entouré de feuilles de chêne.

C'est un édifice émouvant, impressionnant, unique de ce genre en Belgique, avec ces vitraux allégoriques (la guerre, la paix, le héros, la Belgique, le Congo-belge, les soldats, les pleureurs, les ancêtres, l'orphelin, l'espoir, le souvenir) des maîtres-verriers Jean Wijss et Prosper Colpaert (ce dernier pour le vitrail de la Paix seulement), d'après les cartons de l'artiste-peintre Maurice Langaskens (1884-1946) de Bruxelles; — un Christ triomphant et une statue de saint Pierre par Géo Verbanck de Gand; — des lanternes en fer forgé du Tirlemontois Jules Vanherberghen (1881-1945), d'après les projets de Léon Govaerts; — une porte en bronze ajourée par A. Claudoré de Mons.

Cent septante trois soldats belges, tombés également le 18 août 1914, reposent d'autre part au cimetière rustique d'Houthem-Ste-Marguerite, le

4) LEON GOVAERTS : *La Nécropole de Grimde* (Bruxelles, Van Damme et Duquesne, 1928).

long de la chaussée Tirlemont-Oplinter. On a de cet endroit un beau panorama de la ville. (5)

Durant cette journée du 18 août 1914, 2.500 Belges soutenus par 15 canons de campagne et quelques mitrailleuses arrêtaient pendant sept heures plus de 40.000 Allemands soutenus par 150 canons de tous calibres. Nos braves permirent par leur sacrifice la retraite du gros de notre armée sur Anvers.

Un monument suggestif dû à l'architecte Max Leroy et au sculpteur Hippolyte Leroy, commémorant ce fait d'arme, fut inauguré en 1923, au boulevard de Cabbeek, près la chaussée d'Oplinter.

Les Allemands en 1940 en ont arraché les bas-reliefs de bronze.

La nouvelle église paroissiale Saint-Pierre a été bâtie dans le haut de la rue Aandoren, et à droite de l'entrée de la chaussée de Wulmersum, de 1880 à 1882, par les entrepreneurs Hannesse et Melotte de Tirlemont, d'après les plans d'Adolphe Samyn, architecte à Bruxelles. Elle a une superficie de 14 ares, et sa tour une hauteur de 45 m. Elle fut partiellement détruite par les bombardements des 10 et 11 mai 1940.

L'autel principal a été enlevé en 1964 et provenait de l'église du Béguinage à qui Jean-Henri Preuveneers (1745-1814), curé du Béguinage, l'avait offert en 1793. Les P.P. Dominicains, propriétaires de l'église du Béguinage depuis 1843, vendirent l'autel aux Joséphites qui tinrent un collège-pensionnat dans l'ancien Couvent des Sœurs-Grises, de 1840 à 1888. Il passa ensuite à la nouvelle église Saint-Pierre de Grimde. De nos jours il se trouve en pièces détachées dans un dépôt de la ville.

La nouvelle église Saint-Pierre hérita de la vieille église les chandeliers, les fonts baptismaux en cuivre et la chaire de vérité datant de 1630.

5) Les dépouilles des soldats allemands qui y étaient aussi enterrés, ainsi que celles qui se trouvaient au cimetière communal, ont été enlevées par les soins de l'Etat Fédéral de l'Allemagne communal, en juillet et août 1956, et réunies au cimetière de regroupement de Lommel-Mol. Beaucoup de corps de soldats belges ont été enlevés par leur famille après 1918 et enterrés dans leur commune d'origine.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- K. V. Bets : Histoire de la Ville et des Institutions de Tirlemont, vol. II (Fonteyn, Louvain, 1861).
A. Wauters : Géographie et Histoire des Communes Belges. Ville de Tirlemont (Deck et Duhent, Bruxelles, 1874).
P. Dewalhens : Tirlemont, histoire résumée de la ville et de ses monuments, avec plan (Syndicat d'Initiative, 1956).
J. Wauters : Grimde (Thiunas, nrs. 1 et 2, 1928).
Archives de la ville de Tienen (Tirlemont).



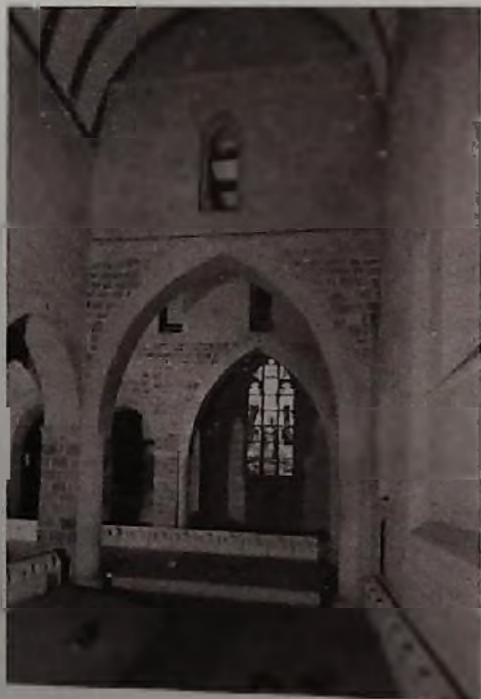
Pèlerinage des anciens des combats de Houthem-Ste-Marguerite et de Grimde, chaque année, un dimanche dans la décade du 18 août



Cure de l'église St.-Pierre, Grande - Tirlemont 1779



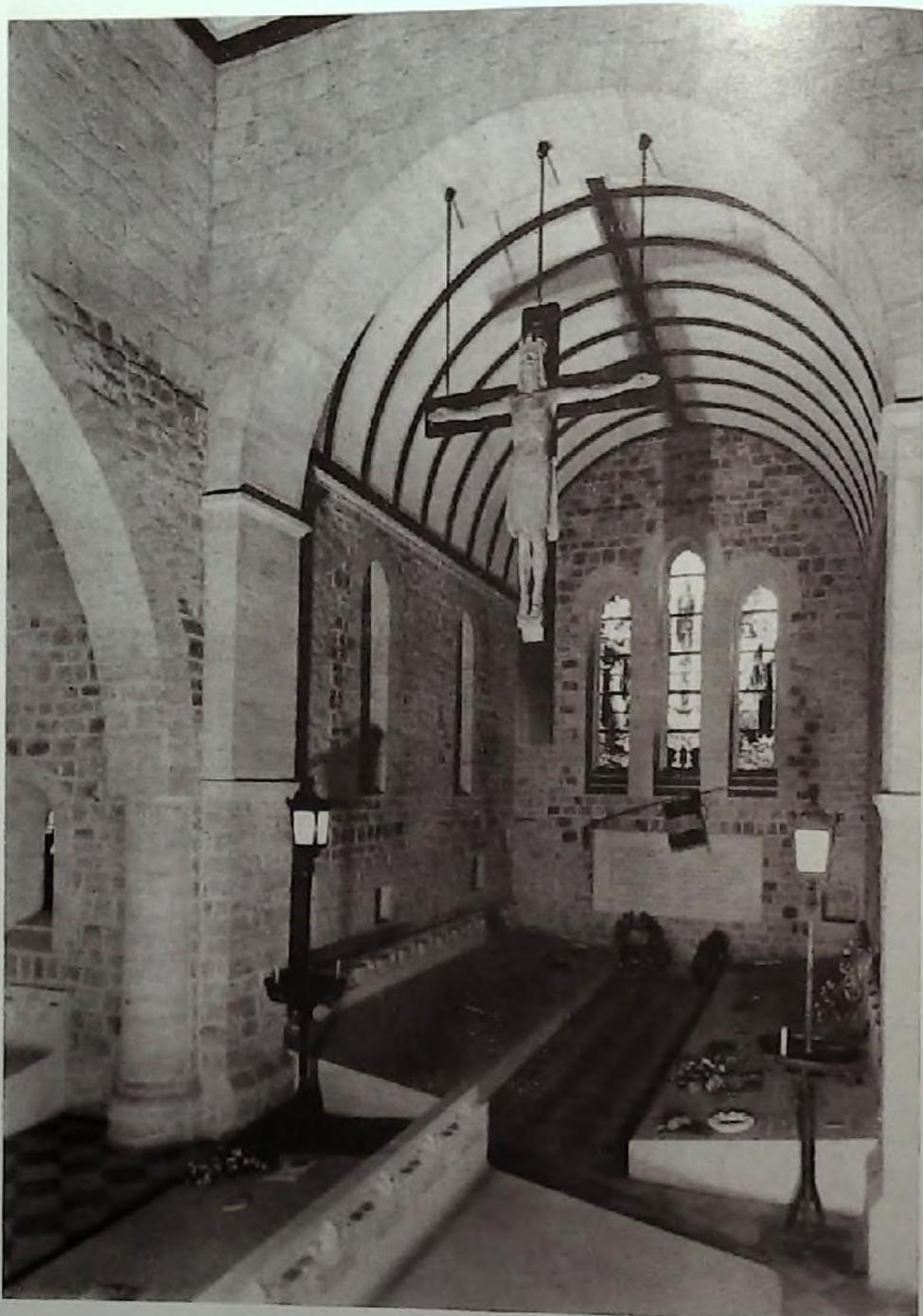
Ancienne église St.-Pierre, Grande - Tirlemont, actuellement nécropole



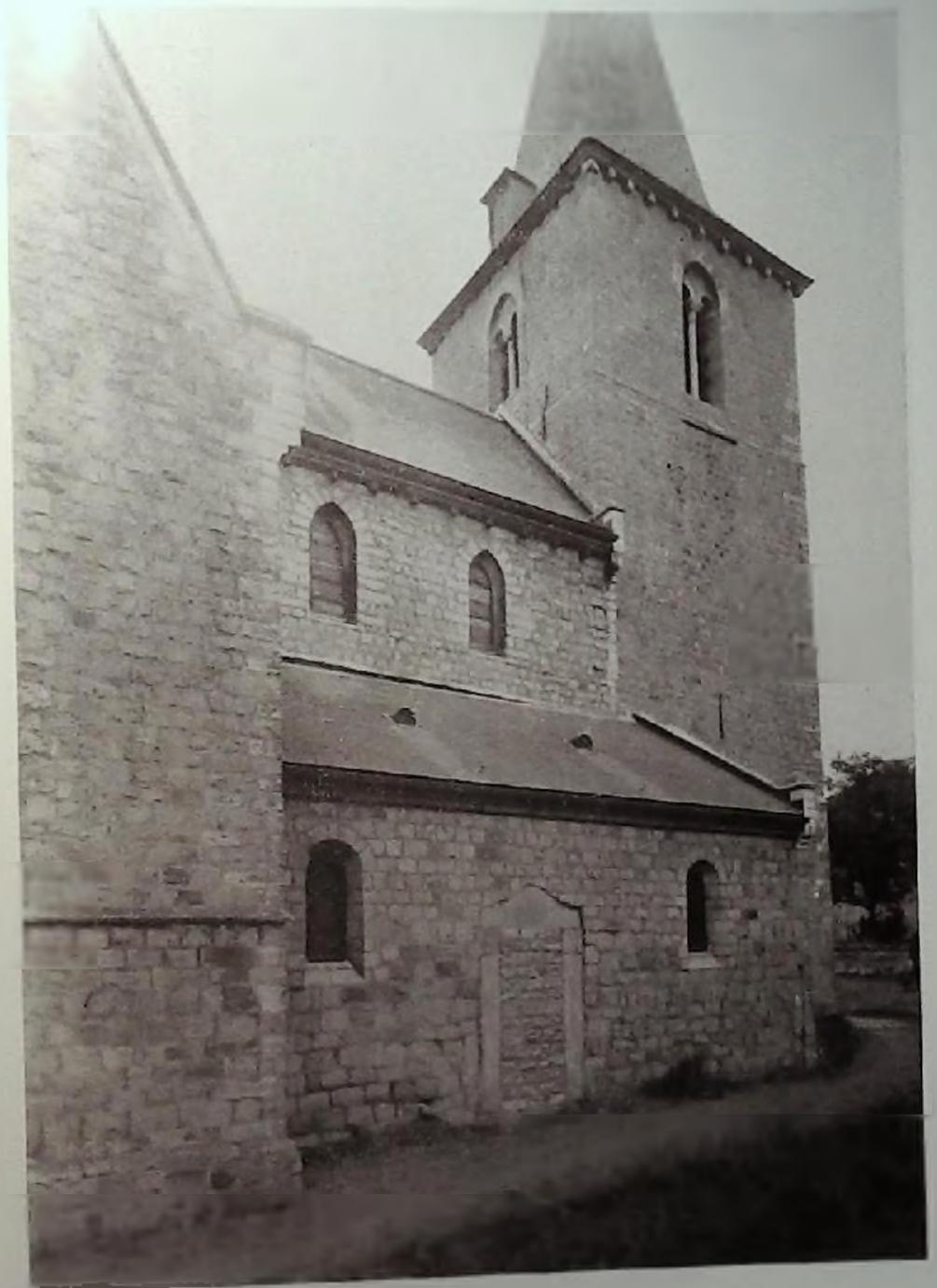
Vue sur le transept nord pris du transept sud



Clef de voûte du nord transept



Vue intérieure de la nef vers le chœur



Porte primitive de l'église St.-Pierre



Tour de l'église St.-Pierre. Grimde - Tirlemont



Porte de bronze de l'église St.-Pierre



A gauche : le narthex ; à droite : lampadaire



Vue sur le transept sud près du transept nord



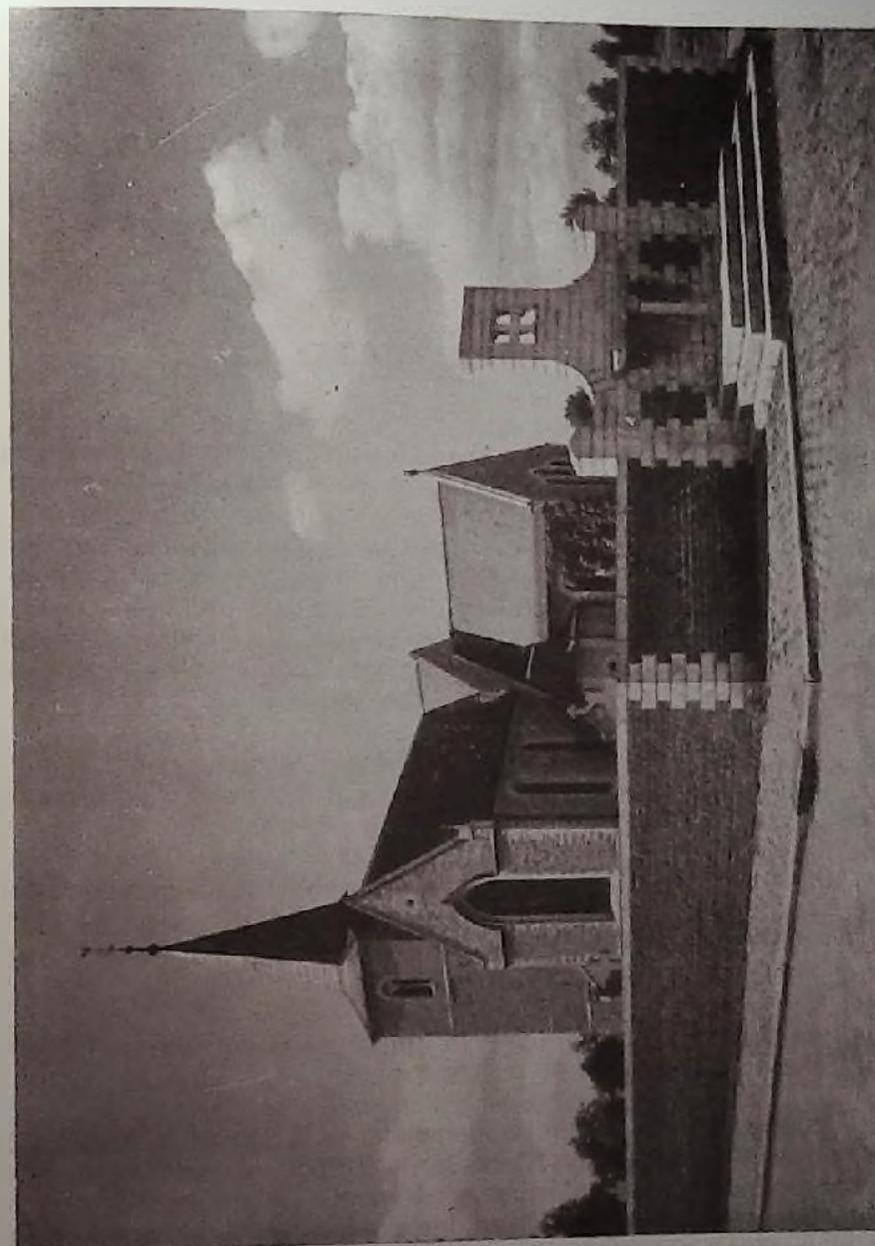
Vitrail de la basse-nef nord



Vitrail de la basse-nef sud



Fonds-baptismaux se trouvant à la nouvelle église St.-Pierre de Grimde



La vieille église St-Pierre à Grimde, restaurée en 1923.

Les Gilain, métallurgistes à Tirlemont

par Paul DEWALHENS

UN PEU D'HISTOIRE

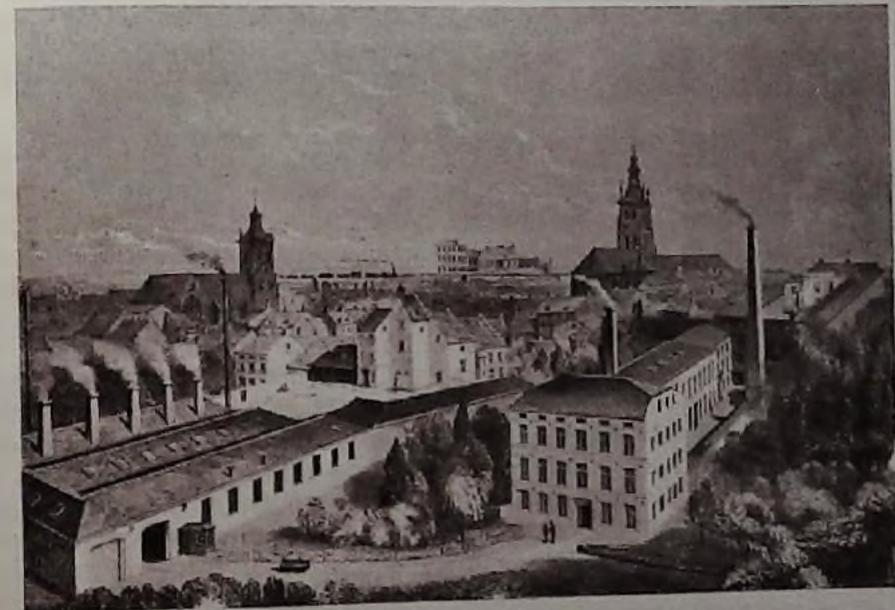
Le Noble Serment des Archers de Saint-Sébastien, probablement fondé vers 1430, dont le siège se situait primitivement dans la rue des Béguines (rue de Bost), près de la porte des Béguines, s'installa vers 1551 dans une maison à l'entrée de la rue de Cabbeek (rue Gilain), derrière le square de la Grand'Place. Ce bâtiment présentait, au XVIII^e siècle, une large façade à un étage, avec porte cochère et douze fenêtres. Sa pièce principale comptait 80 pieds de long et 32 de large. Le jardin, où avaient lieu les exercices de tir, ainsi que les fêtes et concours annuels de la Gilde, avait une superficie de 50 ares environ.

Les Français supprimèrent la Gilde en 1796 et prennent la maison (**Hantboghe Scultershuys**) pour y loger la troupe. Elle fut vendue, le 16 mai 1798, pour 240.000 livres, à Dame Marie-Josèphe van Moockenborgh (Aarschot, 16-1-1724 - Tirlemont, 4-8-1803), douairière de Messire Gabriel-Michel-François de l'Escaille (Tirlemont, 22-10-1706 - 11-6-1780), seigneur de Hampteau, de Lierin-Grimberghen et autres lieux, chef-mayeur du quartier de Tirlemont, du 26-11-1749 jusqu'à son décès.

Les salons de cette vaste propriété servirent encore, début du XIX^e siècle, aux fêtes de la municipalité.

Jacques Joseph Gilain (mécanicien), né à Dinant, le 23-3-1792, venant de Charleroi, vint s'installer à Tirlemont, avec sa femme et ses enfants, dans les anciens bâtiments de la Gilde de Saint-Sébastien et de la maison de refuge d'Averbode. Il acheta le tout, en bloc, d'une superficie d'à peu près 2 hectares, le 17-5-1823 et y établit des ateliers de tissage de laine et de fabrication de machines à carder la laine dont il garda assez longtemps le secret.

Lors de l'implantation, à partir de 1836, des sucreries à Tirlemont, J. J. Gilain, abandonnant petit à petit le tissage qui d'ailleurs



Illustrer d'une vue à vol d'oiseau sur les Ateliers Gilain (Ca 1850), lithographie. II. 0.282, L. 0.425. (In *La Belgique Industrielle*). Vues des Etablissements industriels de la Belgique. J. Cérizet, II, pl n° 125.

péricillait, entreprit la construction de machines à vapeur et d'appareils mécaniques pour betteraves, sucreries et distilleries.

Il fit bâtir, en 1846, une chaudronnerie le long du chemin de fer, avenue de Louvain.

Après son décès qui advint le 9-3-1863, ses fils, ingénieurs et mécaniciens, donnèrent plus d'essor encore à cette industrie qui avait déjà pu acquérir une réputation méritée en dehors des frontières de la Belgique.

En 1870, 285 ouvriers étaient occupés dans les ateliers que desservait trois machines à vapeur de 37 HP chacune.

Se développant de plus en plus, l'affaire familiale fut transformée, en 1879, en « Société Anonyme des Ateliers de Construction J. J. Gilain ».

Nous lisons dans l'édition spéciale du journal « Le Petit Bleu » du 1er mai 1898, consacrée au jubilé libéral de Tirlemont (50 années de majorité libérale dans l'administration de la commune), dans la partie qui traite des ressources du commerce et de l'industrie tirlemontoise, que la ville... « compte aussi (après la Raffinerie Tirlemontoise et la Sucrerie Vanden Bossche frères et Janssens) un atelier de construction mécanique très réputé et connu sous le nom des Ateliers de Construction J. J. Gilain. Dirigée avec beaucoup d'intelligence par MM. Paul et Eugène Gilain, cette usine s'est acquise une réputation universelle par le soin et le fini de ses produits. Elle s'occupe tout spécialement de la construction des machines à vapeur de précision, du matériel de sucreries, distilleries, brasseries. A côté de son atelier de construction, la Société Gilain a installé une chaudronnerie très importante. Ces vastes ateliers occupent près de six cents ouvriers et leur activité fournit, par des commandes fréquentes et régulières, du travail à une masse de petites industries, fonderies, robinetteries, menuiseries, serrureries. De hautes et nombreuses distinctions ont été remportées par la maison Gilain aux expositions internationales et, tout récemment encore, à l'Exposition de Bruxelles. »

En 1932-33, en pleine crise économique, la vieille firme, après un effort considérable en vue de livrer aux Indes Anglaises le matériel complet pour huit nouvelles sucreries, que les clients refusaient de payer, dut recourir à sa mise en liquidation. Une nouvelle société fut créée en avril 1934, sous la dénomination de « Société Anonyme des Ateliers de Construction mécanique de Tirlemont » ou « A.C.M.T. ». La famille Gilain n'y avait sans doute plus beaucoup d'intérêts.

En 1958, les A.C.M.T. occupaient plus de 300 ouvriers et 150 ingénieurs, dessinateurs et employés.

En 1960, cette société fut absorbée par le consortium des « Ateliers Belges Réunis, Société Anonyme, Usines du Brabant » ou « A.B.R. ».

Une nouvelle crise l'obligea à abandonner Tirlemont, pour s'installer dans les ateliers de Louvain, en 1964. La chaudronnerie, avenue de Louvain, et les A.B.R. de Louvain ont hélas été liquidés fin 1967.

Le corps des pompiers est installé dans un des anciens ateliers Gilain, acheté en 1961 par la ville de Tirlemont. Celle-ci a encore fait l'achat, en 1967, d'une autre partie (entre autres les bureaux) du complexe usinier qui fut durant cent quarante années la renommée industrielle de Tirlemont, en même temps que la Raffinerie Tirlemontoise, celle-ci depuis 1838.

Le nom de **Gilainstraat** a été donné à la vieille **Cabbeekstraat** (du couvent de Cabbeek, 1340), devenue **Diestsestraat** en 1802, en hommage aux Gilain, et en particulier à Jacques-Joseph-Félix-Edouard-Eugène Gilain, né à Tirlemont, le 10 mars 1856, y décédé le 14 juin 1905, ingénieur des mines, conseiller provincial, bourgmestre du 29 décembre 1904 jusqu'à son décès (il légua 20.000 fr. aux écoles gardiennes de la ville).

Bibliographie :

Alphonse WAUTERS : Géographie et Histoire des Communes Belges : Ville de Tirlemont (1874).

Hugelands Godenschriften, aflevering 1029, pp. 21 et suivantes.

Archives de la ville de Tirlemont (archives Jan Wauters; registres de la population et de l'état civil).

Etat civil de Wasselges (je remercie M. A. Warnant, secrétaire communal, pour son obligeance de m'avoir donné des renseignements sur la famille Gilain à Wasselges).

Etymologie :

Gilain est issu du nom grec Aegidius (« qui tient l'égide » — ermite provençal du VII^e siècle).
fr. — Gilles, Gillon, Gillot, Gillet, Gillard, Gilleaux, Gillain, Gillerot, Gilkin, Gilkinet; — nl. — Gillis, Giele, Gielen, Gillen, Gillyes.
Ce nom a pris, en wallon, une valeur péjorative : « déglagandé, niais », sauf respect pour la famille Gilain.
(Albert CARNOY : Origines des noms de familles en Belgique, Louvain, Ed. Universitaires, 1963).

GENEALOGIE GILAIN de TIRLEMONT

I.

Jacques-Joseph GILAIN
O Dinant, 23-3-1792
Fils de Claude-Joseph et de Barbe
Antoine.
+ Tirlemont, 9-3-1863.
Ingénieur-mécanicien.
Membre du Conseil communal
Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Dont 8 enfants :

1) Barbe-Josèphe-Adélaïde
O Charleroi, 8-7-1815
+ Schaerbeek, 8-4-1883, inhumée
à Tirlemont.

x Thérèse-Genève DUSART
O Dinant, 1788 (?)
Fille de Lambert et de Catherine
Coupierre.
+ Tirlemont, 30-4-1843.

x Tirlemont, 8-8-1849 :
Alexis-Michel EENENS
Lieutenant-colonel au 1^{er} Rég. d'Art.,
Chevalier de l'Ordre de Léopold et de
l'Ordre du St-Sépulchre, décoré de la
Croix de Fer.
O Bruxelles, 29-6-1805 (domicilié à
Gand).
Fils de Charles-Louis et de Anne-
Marie Carlier, domiciliés à Schaer-
beek.

TT au mariage : Jos. Guil. Deblock, doc-méd., prof. ord. à la faculté de
médecine de l'Univ. de Gand, membre du Conseil Provincial de la Flandre
Orientale, 43 ans; — Jules-Pierre-Herman Kindt, conseiller de légation
de S.M. le Roi des Belges, Chevalier de l'Ordre de Léopold, Officier de
la Légion d'Honneur, 44 ans, St-Josse-ten-Noode; — Marie-Charles-
Theodore Hippert, major d'artillerie, détaché à l'inspection générale de
l'artillerie à Bruxelles, 37 ans, St-Josse-ten-Noode; — Lambert-Joseph-
Désiré Gilain, frère de l'épouse, mécanicien, 31 ans, Tirlemont.

Ce sont les grands-parents du Vicomte Ter Linden.

Le Lieutenant-Général Eenens est décédé à Schaerbeek 0-1-1883, inhumé à
Tirlemont.

(v/L. LECOMTE : La Vie Etonnante du Lieutenant-Général Eenens (Les
Cahiers de la Maison des Arts, sans date).

2) Euphrasie-Jeanne-Josèphe, propriétaire.
O Charleroi, 29-8-1816.
+ célibataire, Tirlemont, 3-2-1881.

3) Lambert-Joseph-Désiré, ingénieur-mécanicien.
O Charleroi, 11-4-1818.
+ célibataire, Tirlemont, 16-2-1861.

4) Achille-Claude-Henri, ingénieur-mécanicien, industriel, Chevalier de l'Or-
dre de Léopold
O Charleroi, 1-1-1822.
+ célibataire, Tirlemont, 26-10-1892.

5) François-Joseph, ingénieur-mécanicien, secrétaire communal de 1848 à
1852
O Tirlemont, 8-8-1823.
+ célibataire, Tirlemont, 22-3-1858.

8) Thérèse-Françoise
O Tirlemont, 13-5-1825.
+ Tirlemont, 27-10-1825.

8) Pierre-Edouard, industriel, Chevalier de l'Ordre de Léopold
O Tirlemont, 27-8-1826
+ Tirlemont, 12-7-1887.

Qui suit en II.

8) Jules-Antoine, fabricant de machines.
O Tirlemont, 20-9-1826
+ célibataire, Brünn (Moravie - Autriche), 3-1-1854, de la fièvre scar-
latine.

II.

Pierre-Edouard GILAIN
Industriel, Chevalier de l'Ordre de
Leopold
O Tirlemont, 27-8-1826
+ Tirlemont, 12-7-1887.

x Joseph-Adèle-Félicie de SAINT-
HUBERT
Propriétaire.
Fille de Philippe-Joseph-Edouard et
d'Adélaïde-Antoinette-Joseph Bau-
duin.
O Waulsort, 8-6-1820
+ Tirlemont, 10-2-1914.

(cfr. P. de SAINT-HUBERT : Etude Généalogique sur les de Saint-Hubert,
p. 185).

Dont 7 enfants :

1) Edouard-Auguste-Albert
Ingénieur, industriel
O Tirlemont, 7-6-1854.
+ Tirlemont, 18-9-1897.

x Kharkow (Russie), 27-4-1897 :
Maria VELTEM
Fille d'Hubert et de Joséphine Hah-
ne, sujette prussienne, 42 ans.

TT Serge Kosloff, candidat en droit, et Emile Grether, citoyen suisse, fils
de Jacques Grether, Consul de Belgique à Kiev.

2) Jacques - Joseph - Félix - Edouard
- Eugène
Ingénieur des mines, industriel,
conseiller communal, conseiller
provincial, bourgmestre du 20-12-
1804 à son décès, Chevalier de
l'Ordre de Léopold.
O Tirlemont, 10-3-1858.
+ Tirlemont, 14-6-1905.

x Tirlemont, 19-8-1890 :
Madeleine - Marie - Cornélie - Adé-
laïde-Pauline BLIJCKAERTS
Fille de Léon, courtier, et de Marie-
Louise de Saint-Hubert.
O Tirlemont, 3-10-1870.
- Schaerbeek, 13-5-1945.

TT Achille Gilain, industriel, Chevalier de l'Ordre de Léopold, 68 ans, oncle
de l'époux, Tirlemont; Paul Gilain, industriel, 30 ans, frère de l'époux,
Tirlemont; Edouard de Saint-Hubert, industriel, 52 ans, Orp-le-Grand;
et François Vygen, médecin, 66 ans, domicilié au Château de Bouchout,
commune de Meysse, deux oncles de l'épouse.

(Partie pour Bruxelles, 25-1-1906,
square Marie-Louise, 42.)
Elle se remarie à Bruxelles, 24-12-
1908, avec Alfred-Herman-Hubert
Monville, avocat, député : O Namur,
23-8-1857, domicilié à Bruxelles, rue
Watteau, 14, veuf de Marie Bidart
(+ Bruxelles, 10-3-1890), fils de Jo-
seph-Tassin Monville et de Mathilde-
Anne Henot.

TT Guillaume Mellaerts, beau-frère de l'épouse, 44 ans, habitant St-Trond;
Albert Monville, oncle de l'époux, 66 ans, général en retraite, demeurant
à Bruxelles; Eugène Bidart, Conseiller à la Cour de Cassation, 64 ans,
demeurant à St-Gilles.

3) **Thérèse - Adélaïde - Irma - Eve-
line**
 O Tirlemont, 16-4-1857.
 + Bruxelles, 26-5-1937 (inhumée
 à Tirlemont).
 x Tirlemont, 23-2-1878 :
Paul-Auguste FRANÇOIS
 Avocat.
 O Rance (Hainaut), 31-7-1838.
 Fils d'Alexandre, industriel, et de
 Justine-Adèle François, à Rance.

**TT Adolphe François, industriel, 52 ans, Silenrieux, oncle de l'époux; Léon
Hubert, ingénieur, 31 ans, Schaerbeek, beau-frère de l'époux; Albert Gi-
lain, ingénieur, 23 ans, frère de l'épouse, Tirlemont; Achille Gilain,
industriel, Chevalier de l'Ordre de Léopold, 56 ans, oncle de l'épouse,
Tirlemont.**

(Partis pour Ixelles, 22-1-1879.)

1) **Edouard-Paul-Emile**
 Ingénieur, industriel
 O Tirlemont, 15-2-1859.
 + Tirlemont, 26-9-1905.

5) **Louise - Marie - Thérèse - Bé-
loïse**
 O Tirlemont, 4-6-1860.
 + Paris, 2-12-1924 (inhumée à
 Tirlemont).
 x Tirlemont, 9-1-1887 :
**Marie - Antoine - Charles - Ernest
VEZY de BEAUFORT**
 Sans profession.
 O Mézières (France), 27-4-1860, do-
 micilié à Marquigny-aux-Bois; fils
 d'Aunet-Albert-Alphonse, proprié-
 taire, et de Mélanie de Rivais de la Sal-
 le, domiciliés à Marquigny-aux-Bois.

**TT Eugène L'Espagnol de Chanteloup, chef d'escadron au 7e Rég. d'Artillerie,
Chevalier de la Légion d'Honneur, 42 ans, domicilié à Rennes (France),
beau-frère de l'époux; Raoul Amidieu du Clos, propriétaire, 28 ans,
domicilié à Reffel (France), cousin de l'époux; Albert Gilain, ingénieur,
32 ans, frère de l'épouse, et Achille Gilain, industriel, Chevalier de l'Or-
dre de Léopold, 65 ans, oncle de l'épouse, tous deux de Tirlemont.**

6) **Alfred-Joseph-Adelin-Félix**
 O Tirlemont, 22-4-1862.
 + Tirlemont, 22-5-1863.

7) **Jacques-Joseph-Marie-Ernest, industriel.**
 O Tirlemont, 29-8-1886.
 + Wasseiges, 23-2-1911.

Qui suit en III.

III.

**Jacques - Joseph - Marie - Ernest
GILAIN**
 Industriel.
 O Tirlemont, 26-8-1868.
 Partl pour Wasseiges, le 12-2-1891.
 + Wasseiges, 23-2-1911.
 x Hologne-sur-Geer, 5-7-1890 :
Adeline-Julie-Sidonie NAVEAU
 Fille de Jules-Alexandre et de Ma-
 rie-Sidonie De Lahout
 O Hologne-sur-Geer, 6-5-1869.
 + Wasseiges, 3-5-1951.

Dont 5 enfants :

1) **Edouard-Louis-Félix-Alexandre**
 Ingénieur, industriel.
 O Wasseiges, 18-7-1891.
 + Tirlemont, 10-10-1943.
 x Liège, 3-9-1925 :
**Germaine - Marie - Joseph - Alphon-
se - Cornélie VROONEN**
 Fille d'Alexandre - Marie - Julien et
 d'Augusta-Anne-Jeanne Cohendos.
 O Bressoux, 8-5-1900.

Dont une fille qui suit :

Geneviève-Germaine-Sidonie-Jeanne
 O Tirlemont, 25-10-1926.
 [Mère et fille ont quitté Tirlemont le 9-12-1943]

- 2) **Ernest-Albert-Charles-Eugène**
 O Wasseiges, 17-4-1893. Qui suit en IV.
- 3) **Jacques-Paul-Marie-Alexandre**
 O Wasseiges, 25-12-1894. Qui suit en IV bis.
- 4) **Eugène-Marie-André**
 O Wasseiges, 6-11-1896. Qui suit en IV ter.
- 5) **Germaine-Marie-Paule-Alice**
 O Wasseiges, 17-6-1898. Qui suit en IV quater.

IV.

**Ernest - Albert - Charles - Eugène
GILAIN** x Liège, 8-6-1926 :
 O Wasseiges, 17-4-1893. **Suzanne DAWANS**
 O Wasseiges, 16-8-1943.

dont :

- 1) Michel x Alice van de Kerkove.
- 2) Claude x Stéphanne Hennelkine.
- 3) Philippe x France Mandiau.
- 4) Françoise x Bauduin Charles.
- 5) Edouard x Monique Monseur.
- 6) Eveline x Georges Piedbouf.
- 7) Jean x Yvette van de Walle.
- 8) Bernadette x Michel Gilliot.

IV bis.

**Jacques - Paul - Marie - Alexandre
GILAIN** x Bas-Oha, 15-7-1920 :
 Ingénieur, directeur de la Sucrerie-
 Raffinerie d'Embresin à Ambresin,
 bourgmestre de Wasseiges.
 O Wasseiges, 25-12-1894. **Marcelle de LAMINE de BEX**

Dont :

- 1) Anne-Marie x Jean Pirmez, écuyer.
- 2) Claire x Xavier de Wasseige.
- 3) Etienne.

IV ter.

Eugène-Marie-André GILAIN

O Wasseiges, 8-11-1896.

† Bruxelles, 30-11-1961.

× Liège, 25-8-1921
Marie-Fernande ORBAN de NIVRY

Dont :

- 1) Ernest.
- 2) Pierre × Anne de Radiguès.
- 3) Jacques × Anne Schoonjans.

IV quater.

Germaine - Marie - Paule - Alice GILAIN × Wasseiges, 29-11-1921
Raymond de TERWANGNE

O Wasseiges, 17-6-1899.

Domiciliés à Huy.

Dont :

- 1) Jacqueline.
- 2) Raymond × Felice Tatt.
- 3) Odette × Ulrich Le Paige.
- 4) Guy † 8-8-1940.
- 5) Etienne × Anne van Lede.
- 6) Jean-Pierre × Anne du Bus de Warnaffe.
- 7) André
- 8) Christine × Stanislas de Borman.

WEZEMBEEK-OPPEM

La vénérable église SAINT-PIERRE AUX LIENS

par François SCHOONJANS

d'après l'étude originale néerlandaise
de Roger E.F. CALUWAERTS

PREMIERE RENCONTRE

De la chambre de notre nouvelle demeure, nous la découvrîmes un jour dans le lointain, silhouette grise sur l'arrière-fond vert du parc. Blottie parmi les maisonnettes de l'ancien village de Wezembeek, elle nous imposa irrésistiblement l'image d'une mère-poule protégeant ses poussins.

Par courtoisie, nous voulûmes lui rendre visite. Rien, pensions-nous, ne devait distinguer cette modeste église de village parmi tant d'autres sanctuaires du pays brabançon.

Elle sut nous plaire tant par l'authenticité de sa pierre rude que par l'élégance du chœur gothique, voire la richesse de son mobilier.

Nous regrettions de voir cette œuvre d'art si peu connue et si peu appréciée par tant d'habitants de cette commune. Nul n'est prophète en son pays.

Il ne nous suffisait pas de l'aimer, nous voulions la connaître mieux, la suivre à la trace de l'histoire. Qu'on ne se méprenne donc pas, nous ne voulons étudier ici que l'histoire de l'église et de la paroisse ; (1) la formation de la commune, la genèse de sa population, la grandeur ou la décadence de ses maîtres trouveront peut-être plus tard un autre gîte.

De notre première rencontre, nous retenons ce signalement global : l'église St Pierre est orientée — coïncidence étymologique — vers l'est. Elle se compose d'un chœur avec abside polygonale à trois faces ; d'une nef centrale et de deux bas-côtés à quatre travées. La tour, incorporée au côté ouest du bâtiment est flanquée, au sud, d'une remise actuellement

1. Bibliographie et abréviations voir en fin de texte.

transformée en chapelle d'hiver ; au nord, de fonds baptismaux et de la cage d'escalier (2).

L'ensemble s'assied sur un terre-plein, enclos d'un mur et haut d'environ un mètre, ancien cimetière désaffecté en 1938.

ORIGINE ET FONDATION

« Ecclesia est fundata ad honorem Sii Petri ad vincula » (3). L'église a été fondée en l'honneur de « St Pierre aux Liens » (4).

Nous remarquons que la dédicace n'a pas survécu aux siècles et l'usage populaire l'a réduite au nom actuel d'église St Pierre. Pour l'homme simple d'autrefois, avec ou sans lien, St Pierre ne laissait que le souvenir de celui qui, avant le chant du coq renia trois fois son Maître.

De quand date-t-elle ? A moins d'une découverte archéologique improbable, nous ne le saurons jamais. Les archives demeurent muettes quant à sa consécration. « ...de ejus consecratione non constatum est... » et « ...consecrata est a quo quando nescio... » Tels sont les aveux consignés par les doyens régionaux dans leurs rapports de visites en 1685 et 1726 (5). Leur rôle il est vrai, ne les appelait pas à fouiller plus loin que les documents qu'ils trouvaient sur place.

En nous référant au nom de son patron, nous pouvons envisager une époque de fondation très reculée. St Pierre ainsi que la Vierge fournissent les dédicaces les plus anciennes. Parmi les sanctuaires voués au Prince des Apôtres, nombreux sont ceux qui datent de l'époque carolingienne (6). Enfin, le plan simple de l'église primitive qui ne comportait qu'un seul corps, avec une tour massive, témoigne d'une conception romane (7).

2. Principales mesures :

Horstout : Longueur 37,50 m.

Largeur : 15,85 m.

Intérieur : Chœur : 11 m. long ; 6,50 m. large ;

Nef centrale et (L : 15,80 m. ; I : 5,65 m.

bas-côtés : (et 3,5 m.

La tour forme un carré de 5,30 m. de côté.

3. A.A.M. vis, décan, reg. 31 f° 42.

4. Selon la légende les chaînes qui entravèrent St Pierre à Jérusalem, se seraient trouvées réunies miraculeusement aux liens que l'apôtre porta sous Néron dans la prison mamertine à Rome.

5. A.A.M. D.V. reg. 31 f° 42 et 149.

6. Nous citerons entre autres : l'église St Pierre à Maastricht (Villa s.), Uccle (804), Tournai (Xe s.). Pour toute la Belgique on compte 230 églises dédiées à St Pierre dont 39 en Brabant (E. de Moreau op. cité 1, I, p. 300).

7. R. Lemaire : de Romaanse kunst in de Nederlanden.

C'est à Rome au VIe siècle que nous trouvons la première dédicace « St Pierre aux Liens ». Le vocable dut connaître une certaine vogue. Vers 630 par exemple, St Amand établit sur le mont Blandin à Gand, deux couvents dédiés à St Pierre. Par la suite, l'un d'eux chargé de veiller sur les reliques de St Bavon revendiqua le titre d'abbaye St Bavon.

Nous arrivons à retracer par quel cheminement ce vocable finit par être attribué à notre église.

Régulièrement, lorsqu'une abbaye édifiait un sanctuaire sur l'un ou l'autre de ses domaines, elle lui donnait de préférence le nom de son propre patron.

Ainsi Dudzele en Flandre Occidentale, qui fut autrefois domaine de l'abbaye St Pierre de Gand, possède également une église St Pierre aux Liens.

Or, un texte du 28 mai 1040, conservé dans le cartulaire de l'abbaye St Bavon, nous apprend qu'au IXe siècle l'immense « villa » de Craynhem appartenait aux biens domaniaux de l'abbaye St Pierre à Gand (8) : « in pago brachandense... in eodem pago villas his nominibus dictas : Meren, Lietheka, Sedleca, Crainham... ». Wezembeek n'est pas cité ici. Mais à la fin du XIe siècle un Lambert 1er dit de Craynhem, apparaît comme seigneur à Wezembeek (9). Ceci implique que le domaine a changé de propriétaire et, par là même, nous impose une date limite pour la fondation de l'église.

Cette limite se situe très précisément en l'an 1003, lorsque Arnold I comte de Flandre usurpe divers biens de l'abbaye de St Pierre, notamment la villa de Craynhem plus tard dévolue aux ducs de Brabant. Ceux-ci à leur tour en donneront la seigneurie à de redoutables chevaliers qui, en de nombreuses circonstances s'étaient montrés particulièrement fidèles et dévoués envers eux. Le domaine s'effrita au cours des temps, principalement par les donations à de nouvelles institutions qui obtenaient le patronage des paroisses. Parmi ces institutions des noms se répètent souvent : Abbaye Ste Gertrude à Nivelles, d'Affligem, de Forest etc...

En résumé, nous pensons donc pouvoir conclure que l'église de Wezembeek a été érigée par l'abbaye St Pierre de Gand à l'époque où celle-ci était propriétaire de la villa de Craynhem, donc au plus tard au IXe s.

8. Cartulaire St Bavon n° 13, 28 mai 1040.

9. Braun de Ter Meeren : Sterrebeek à travers les âges, p. 13.

DE L'ORATOIRE DOMANIAL A L'EGLISE PAROISSIALE « PRIVEE »

Le site choisi pourrait nous laisser rêveurs. Existait-il dans la nuit des temps sur ce monticule un lieu de prière celtique ou autre ? L'imagination se nourrit des circonstances locales mais l'histoire ne nous apprend rien de précis et l'archéologie n'a pas encore répondu aux premières interrogations.

Le sanctuaire fondé sur son domaine par l'abbaye de Gand devait avant tout servir d'oratoire aux moines et aux serfs qui défrichaient la terre.

L'examen anthropogéographique confirme nos conclusions. En étudiant les cartes les plus anciennes, nous trouvons notre église à l'extrémité septentrionale de la paroisse, loin de tout carrefour de quelque importance. Aucun chemin intéressant ne passe par le parvis. Nous reconnaissons comme chemins principaux :

- 1° *La « Dieweg »* (diverticulum) (10). Cette route militaire aussi appelée « diedeweg » au XIV^e s. traversait l'est de la paroisse et reliait Tervueren à Zaventem par Sterrebeek.
- 2° *La route de Louvain* : qui venait d'Audergem par Stockel, parcourait notre commune d'ouest en est et se dirigeait vers Louvain par Duisbourg. A la jonction de cette route, du ruisseau et de la « Wijngacrestraete » vers Kraainem, l'abbaye de Villers, immuniste depuis le XIII^e siècle de l'importante seigneurie d'Oppem, devait édifier sa grange à dîmes au cœur d'une large concentration de champs.
- 3° *Le chemin ducal* : qui de Bruxelles s'en allait par Woluwé et Kraainem, longeant Oppem avant d'atteindre Tervueren. A en juger par son nom, ce chemin devait assurer la liaison entre la cour des ducs de Brabant à Bruxelles et leur résidence à Tervueren.

Seul le chemin intercommunal de Stockel à Sterrebeek s'égarait par le parvis de l'église St Pierre, lequel n'avait d'accès au Dieweg que par la traditionnelle « rue de l'église ».

Les siècles ont modifié l'aspect du réseau que nous venons de décrire. Telle grand route s'est retrouvée sentier tandis que tel chemin secondaire s'est mué en rue animée. Cependant, bien des noms et des lieux se reconnaissent encore.

L'usurpation d'Arnold I, et surtout le morcellement de la villa des Craynhem devaient évidemment modifier le paysage humain de la région.

Un hameau s'est formé autour du parvis. Les maisonnettes rangées en hémicycle à partir de l'entrée du parc seigneurial rappelle encore le « village en houle » caractéristique de cette espèce de formation.

10. A. Wauters, op. cit., t. III, p. 226-227.

Mais un ruisseau coule au pied du versant occidental du coteau. Il a sans aucun doute influencé le développement du village, mais il n'est pas certain qu'il lui ait donné son nom. Etymologiquement WEZEMBEEK (11) donne en première approximation « rivière dans la prairie », mais il ne s'agirait pas de la Beek ou Vuilbeek que nous connaissons. Cette étude sortant des limites que nous nous sommes fixés pour « l'histoire de l'église et de la paroisse ». Nous la réservons pour une prochaine « histoire de la commune ».

Les cours d'eau constituaient pour nos ancêtres un élément primordial dans le choix de leur établissement. Ici l'eau était à portée de la main, les sources abondaient et les terres étaient fécondes. On y trouvait l'herbe tendre pour le bétail. Les riches dépôts alluvionnaires le long de la rivière offraient des emplacements de choix.

C'est pourquoi, par la suite, les circonstances le permettant, le village se développa davantage le long du ruisseau et non plus autour de l'église sur la colline. En suivant le cours d'eau on rencontrait les anciennes grosses fermes dont certaines appartenaient à des familles seigneuriales telles que « Ten Bisdomme », « Ter Gracht » et « Ter Borch ». (12)

Cette dernière ferme qui devait probablement son nom à un « Borcht » ou donjon, antérieur, est elle-même anéantie depuis longtemps. Nous n'en connaissons l'existence que par la toponymie et aussi parce qu'une branche de la famille des van der Meren a pris le patronyme « van der Borcht » pour y avoir résidé pendant plusieurs générations. (13)

Un simple oratoire de villa ne pouvait plus suffire aux besoins de ces fermes. Moyennant dotation du seigneur foncier, il fut donc transformé, toujours sous forme de propriété privée, en église paroissiale avec autorisation d'y célébrer la messe, d'y prêcher et d'y entendre en confession. Plus tard, le droit d'y administrer le sacrement de baptême acheva l'évolution en donnant au sanctuaire le « status » de paroisse.

Cependant sous son nouveau statut l'église demeurait la propriété du seigneur. Le caractère primitif d'oratoire domanial se maintint sinon en droit du moins dans les mœurs jusqu'à des temps très récents. Lorsqu'au XVII^e s. un nouveau château vint raviver la souvenance des temps féodaux, sinon à l'emplacement même, du moins aux environs du borcht disparu : un chemin privé le relia directement à l'église. Pendant des siècles

11. Wezembecca (1129) ; Wisenbeka (1129) ; Wesenbeke (1208) ; Wesenbeek (1629) ; Wezembeek (1785).

12. A.G.R. - Fiefs n° 18, f° 218 et 1485 « ... les biens des héritiers de feu Willems Stroobants, « In de borch... » A.G.R. A.E. 11636 XVII^e s. : « ... un bonnier de prairie als « op eenen berch gheheten de borch... ».

13. Braun de Ter Maeren et Lindemans : « van der Meren » dans « Oude Brabantse Geslachten ».

les chevaliers entourés de leur famille ont franchi la porte étroite à chaque le chœur ou se trouvaient leurs prie-Dieu. De génération en génération leurs dépouilles ont été déposées dans le caveau familial au pied du maître-autel. Tout autour du chœur « obit » se succèdent comme se sont succédé les seigneurs du village.

Si dans les derniers temps ces privilèges revêtent un caractère principalement honorifique, au début de l'existence paroissiale ils marquent un droit réel, moral et juridique.

Le seigneur du village domine l'administration des revenus de la dotation. Le droit de nomination lui appartient toujours et il reste seul possesseur de l'ecclēsia et de la dîme.

Ainsi jusqu'au début du XII^e s. l'église de Wezembeck vit sous le régime du « personatus ».

DU « PERSONATUS » AU « PATRONAGE »

En 1220 Willem van der Gracht, seigneur de Wezembeck, cède à l'abbaye de la Cambre, récemment fondée, les principales dîmes de la paroisse. Ce transfert s'effectue en plusieurs opérations échelonnées sur quelques années et qui mentionnent toutes l'approbation du chapitre de Ste Gudule et de l'hôpital St Nicolas à Bruxelles.

Le seigneur n'est donc plus seul maître à bord. Que s'est-il passé entretemps ?

La possession d'une paroisse « corps et âmes » par un laïque quelconque, fût-il grand seigneur, nous paraîtrait absurde de nos jours. L'église en jugea de même au moyen-âge. En 1129, conformément à la nouvelle législation ecclēsiastique le « personatus » fut abrogé et remplacé par un « patronage » sous la surveillance directe de l'évêque. La réalisation pratique de cette législation ne connut pas le même bonheur partout et certains « patrons » continuaient à agir en véritables propriétaires. Cependant nous ne partageons pas entièrement le pessimisme qui semble de mise dès qu'il s'agit du moyen-âge. Il semble y avoir eu dans ce domaine une prise de conscience comme nous en voyons une de nos jours en ce qui concerne l'apostolat laïque, l'aide au tiers-monde, le progrès social etc. Non seulement beaucoup de seigneurs abandonnent leurs « droits » mais une vague de générosité déferle au profit de couvents, chapitres et autres. Pour notre petite paroisse, dès 1129, nous voyons une châtelaine « apud WINSEBEKA » ainsi que son fils offrir à l'abbaye de Parc à Louvain, nouvellement installée par Godefroid le Barbu, une partie de leurs biens sis à Wezembeck.

Lorsqu'il s'agit d'églises ou d'autres biens se rapportant au culte le transfert s'opérait en deux temps. Le propriétaire remettait le bien en question à l'évêque qui à son tour en attribuait le patronage au destinataire. De nombreux actes n'enregistrent que la seconde partie de l'opération. Seul le nom de l'évêque y figure tandis que le véritable donateur (contraint ou bénévole) demeure inconnu.

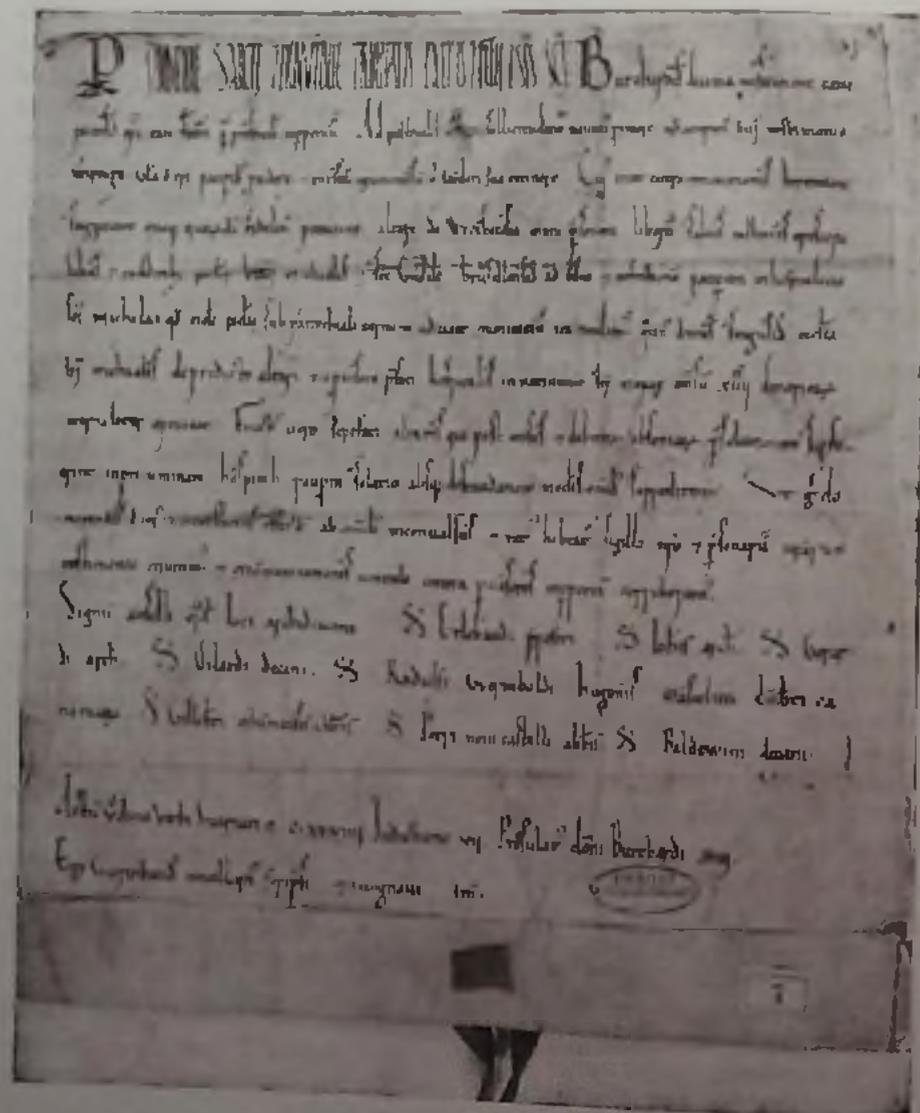
Telle est par exemple la charte de 1129 par laquelle l'évêque Burchard, de Cambrai, (notre diocèse à cette époque) attribue au chapitre de Ste Gudule le patronage de l'autel St Pierre à Wezembeck (14). Ce document étant le plus ancien — à notre connaissance — où il soit question de notre église, nous avons cru intéressant d'en reproduire un passage caractéristique ici et de le transcrire in extenso en annexe n° 1.

Pour les raisons dites plus haut, nous ignorons depuis quand l'autel de Wezembeck appartenait au chapitre de Cambrai. L'acte de 1129 indique simplement que la décision de l'évêque est dictée par la recommandation du seigneur et la pétition de quelques fidèles.

14. A.G.R. - A.E. Charte n° 7. PL. II.

Il est possible — mais qui pourrait l'affirmer ? — qu'il ne s'agisse là que d'une simple précaution oratoire.

L'évêque de Cambrai Burchard, nous semble avoir poursuivi avec une constance et une vigueur particulières la récupération des biens et des droits de l'Eglise tombés entre des mains laïques (15). Cette politique ne recherchait ni l'intérêt personnel ni même peut-être la richesse temporelle de l'Eglise catholique, mais bien l'accomplissement de sa mission spirituelle. Inspiré d'un souci de solidarité humaine étonnamment moderne, l'acte de 1129 ne manque pas de grandeur : « ...Gloria est pauperibus episcopi providere et rursus ignominiosum est sacerdoti sua retinere... »



15. Gesta pontificum Cameracensium, Burchardi. - Edit. Ch. de Smet, Paris, 1880.

Sans doute une allusion à l'inconduite assez impressionnante des chanoines de Ste Gudule cet « ignominiosum » indique bien que l'inconduite n'est pas « admise dans les mœurs de l'époque » comme on l'affirme trop fréquemment.

Donc notre évêque attribua à l'église de S.S. Michel et Gudule de Bruxelles le patronage de l'autel de Wezembeek, libre de toute sujétion privée, dont les revenus devaient être affectés à l'hôpital St Nicolas proche des limites de cette paroisse. Le jour de la nativité de la Vierge, l'économe de l'hôpital devait payer à S.S. Michel et Gudule un cens de 14 deniers sur les revenus du dit autel. L'excédent devait être consacré intégralement à l'entretien des pauvres de l'hôpital précité. Pour assurer l'exécution de cette donation et empêcher qu'elle ne fût abrogée plus tard, (ou par méfiance vis-à-vis de nos braves chanoines) l'évêque sanctionna l'acte non seulement de son seing privé mais encore par une menace d'excommunication éternelle contre quiconque y faillirait.

Du fait de son patronage, sous le règne de Godfroid le Barbu, c'était donc au collège de S.S. Michel et Gudule qu'il appartenait de nommer le curé ou tout au moins d'en proposer la nomination à l'évêché. Lors de l'intronisation, l'évêque consécrateur avait défini dans le « libellus dotis » ou acte de dotation, le territoire où, suivant l'usage antique, le prêtre, l'église et les pauvres avaient le droit de prélever chacun pour un tiers la dime des produits de la terre. Le terme « les pauvres » n'a ici rien de vague mais désigne un organisme chargé de secourir les indigents.

L'église avait en outre été dotée en propre d'une ferme ou « mansus », qu'on peut estimer à neuf bonniers. Il s'agissait d'une exploitation complète avec une bâtisse et quatre familles de serfs. Sans doute les serfs étaient provés de liberté et « attachés à la glèbe ». Sans être enviable, le sort des serfs ne correspondait pas entièrement à ce qui nous a été enseigné à l'école primaire.

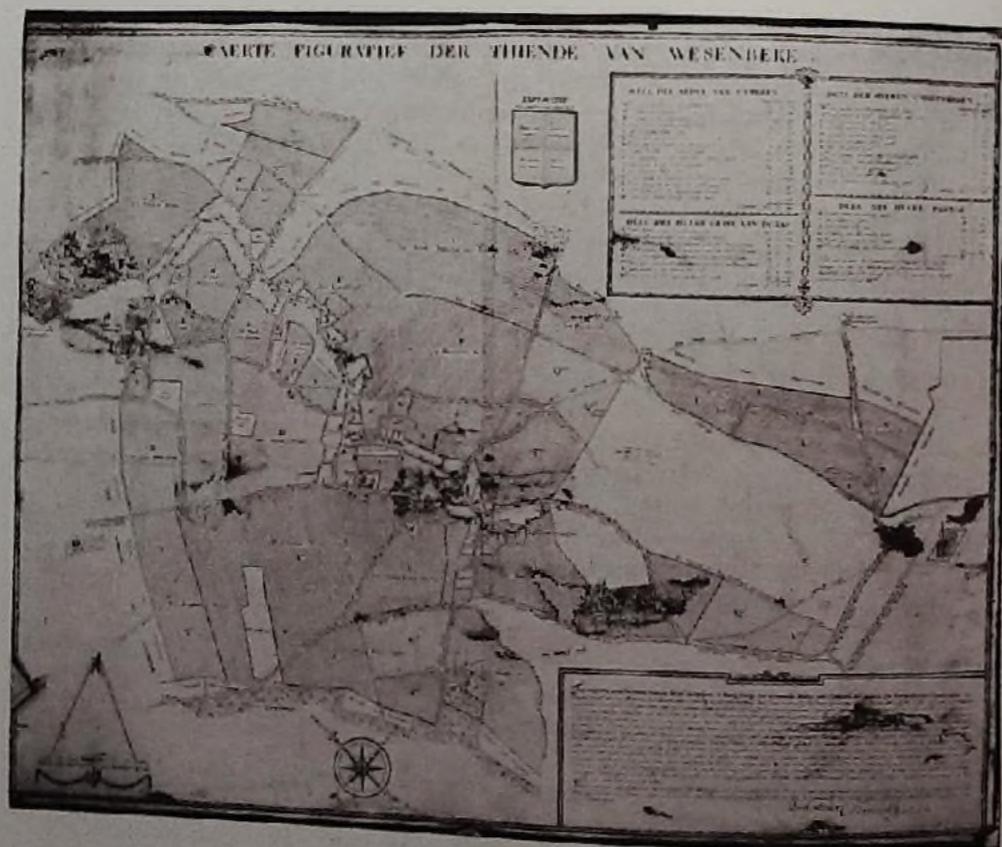
Il semble par ailleurs que les donations de serfs à une église ou à une institution religieuse constituaient en fait et en intention un authentique affranchissement (15 bis).

La dime du curé demeura longtemps intacte tandis que la part de l'église et celle des pauvres changèrent plusieurs fois de bénéficiaires.

D'où en fin de compte la situation peut se traduire comme ceci : Le chapitre de Bruxelles, en tant que patron ou curé de premier chef, touchait un tiers de la dime tant grande que petite, sur tous les produits de la terre. Le territoire sur lequel la dime était perçue, définissait en fait la paroisse primitive. Il recueillait les fruits de la dotation mais n'avait aucun droit sur les offrandes déposées à l'autel.

15 bis Cité Raoul de Liedekerke « Les Rasse », p. 169 entre autres.

Par contre, ce même chapitre devait suppléer aux tiers de dîmes aliénés en se chargeant des frais d'entretien du bâtiment, des meubles, du luminaire etc. A titre de curé, il devait aussi pourvoir aux besoins spirituels des fidèles, notamment en fournissant un desservant. Ce desservant ou vicaire ne touchait que la « portion congrue ». Il ne faut voir aucune ironie dans ce terme, du moins à son origine. La « pars congrua » ou « portio congrua » préfigure le « minimum vital » de notre législation sociale. Dans le cas présent, elle se composait de la moitié du tiers de la dîme et de la moitié des offrandes (16).



Carte de dîmes dressée en 1772 par le géomètre C.J. Everaert d'après l'original dessiné en 1718 par G. Conrard, A.G.R. — C.P. n° 800.

18 A.G.R. - A.E. 11630.

Le plus ancien desservant que nous connaissons est un certain Maître Hughes, cité en 1260. Il comparait comme témoin dans l'acte sanctionnant une donation faite en l'église St Pierre, par Henri, chevalier de Sterrebeck, au profit de l'abbaye de la Cambre (17).

Les « patrons » étrangers se désintéressaient souvent des besoins matériels et spirituels de la paroisse dont ils avaient la responsabilité. Percevoir la dîme et nommer des prébendiers, à cela se bornaient leurs soucis. Cette situation ne pouvait évidemment qu'engendrer des conflits entre desservant et patrons. Ainsi, au début de 1297, le vicaire Gerelinus protesta contre la prébende attribuée à Gilles de Namur, chanoine de Ste Gudule. Le conflit prit une ampleur telle que le duc Jean lui-même dut intervenir pour le trancher au mois d'avril (18).

Au XIV^e s., les « Frères du Sachet » (alexien) établirent leur couvent à Bruxelles ; à cette occasion, ils reçurent en prime l'hôpital St Nicolas, y compris la partie de dîmes de notre église. Les alexiens conclurent avec le desservant l'accord suivant (19) : Les deux parties se partagent également les revenus du dehors et du dedans de l'église, sauf l'argent des confessions et des visites. Elles se partagent aussi par moitié la part patronale des dîmes en froment, seigle, orge, avoine, navettes, fèves, petits pois, pois, pois, lin, fruits divers, agneaux, porcs, oies et « tout ce qui est susceptible de donner une dîme ». A cette fin, la grange à dîme près du presbytère est divisée en deux parties. Par contre, le desservant conserve pour lui seul la dîme de l'Hodgvorst.

Les Frères du Sachet se dispersèrent en 1456. Le magistrat de Bruxelles en profita pour attribuer leurs biens à un nouveau couvent fondé par lui à Scheut le 23 mars 1455 : « Le couvent des Pères Chartreux de Notre-Dame des Grâces hors les murs » (20).

Au début, les desservants de l'église de Wezembeek risquaient de perdre leur emploi suivant le bon plaisir des « patrons ». Par la suite, leur charge devint inamovible et ils restèrent dans la paroisse leur vie entière, d'où leur surnom de « vicaires héréditaires ». C'est sous ce titre (erfprochiaen) qu'un certain Vranken Van den Bossche se trouve cité en 1436.

(A suivre)

17. A. Wauters H.E.B. t. III, p. 266.

18. A. Wauters, . Collection des chroniques Belges . Table des Chartes et diplômes imprimés, 6^e f° 652.

19. A.G.R. - A.E. 11631 f° 49.

20. A.G.R. - A.E. 12024 ; Registrum Cartusianorum f° 139 et A.E. 5873.

Bibliographie

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES NAPOLEONIENNES

Revue trimestrielle
N° 83, juin 1968

Carlo BRONNE : Un mariage hâtif en 1810.

Le mariage de Constance de Croy avec son cousin Ferdinand fut célébré le 3 septembre 1810 au château de Roelux, en présence d'une nombreuse parenté. Un déjeuner fut offert au château d'Havré, puis les Caraman reçurent toute la société au château de Boussu.

Napoléon fut très mécontent en apprenant ce rassemblement de royalistes. Il aurait aussi préféré que Constance prit un des grands noms de France comme les Augereau et les Massena pour mari. Le père de la fille dut s'expliquer à Paris. Les préfets reçurent ordre de surveiller avec plus de vigilance les filles à marier et les agents de Napoléon se mirent en route pour rechercher les héritières de vieilles familles pour les unir aux généraux et aux maréchaux.

Il s'agissait à la fois de faire oublier leurs origines souvent plébéiennes et gagner l'opposition royaliste au régime.

M. CORTEBECKE et J.J. PARDON : Un conscrit belge de 1798.

Jean-Paul Cortebecke, fils du maître des Postes du Marché aux grains de Gand, fut levé comme conscrit en 1798 à Bruges. De simple soldat, il arriva au grade de capitaine dans les armées de Napoléon, fit les campagnes de 1805 et 1809 en Autriche, où il fut blessé. Ensuite, il participa à la campagne de Russie.

À son retour à Bruges en 1814, il fut employé à l'administration des eaux, devint commissaire de police, et enfin il fut nommé président du bureau de bienfaisance.

André DEBRAY : Souvenir d'un soldat de l'Empire.

Les « cahiers », « mémoires », « journaux » de soldats de Napoléon foisonnent. L'auteur étudie le livre d'étapes de Léandre Prignot, chasseur au 27^e régiment d'infanterie légère, qui, aussi paradoxalement que cela puisse paraître, ait parcouru à pied des centaines de kilomètres, de France en Pologne, du 15 novembre 1805 jusqu'en mars 1808, sans combattre une seule fois. Il décrit tout simplement ses étapes successives en un style amusant et imagé.

N° TOUT DJU

Feuillets mensuels nivellois
N° 119, mai 1968.

J.F. BRIGODE : A propos de la dotation du duc de Wellington, prince de Waterloo.

L'auteur donne quelques commentaires au sujet de la rente qui se trouve inscrite chaque année au budget des dotations. Libellée en francs papier et non indexée, cette rente devient de plus en plus symbolique, mais le duc y attache le prix d'un souvenir inestimable de son illustre ancêtre. Elle existe indépendamment du fidéicommiss d'usufruit continu établi à son profit, sur le domaine de 1083 hectares actuellement entièrement défriché et consistant en excellentes terres arables.

Joseph DELMELLE : Une pensée pour Paul Collet.

Ce Nivellois de vocation a eu une activité littéraire et graphique soutenue et fort importante. Son ouvrage « Nivelles en roman pays de Brabant » (1922) reste d'actualité. Il collabora à notre revue « Folklore brabançon », ainsi qu'aux « Annales de la société d'archéologie de l'arrondissement de Nivelles ». Il a évoqué par de nombreux dessins tous les aspects de la vieille ville de Sainte Gertrude.

Joseph COPPENS : Jean de Nivelles

Une pièce de théâtre du début du 16^e siècle « La farce des deux savatiers » chante pour la première fois Jean de Nivelles.

Au 18^e siècle, l'ancienne chanson de Jean de Nivelles a donné naissance à celle de Cadet-Rousselle.

LA NOUVELLE REVUE WALLONNE

Revue trimestrielle
N° 1, tome XVI.

Elizabeth BRANDON : Langue et culture dans la paroisse de Vermillon.

L'auteur étudie les traits caractéristiques d'un groupe ethnique formé par une communauté louisianaise, connue sous le nom d'Acadiens, venue du Canada au 17^e siècle.

NAMURCUM

Chronique de la société archéologique de Namur.
Publication semestrielle - N° 1, 1968.

André DASNOY : Le cimetière du Corbois de Rochefort.

Ce cimetière contient 134 tombes, dont la plupart datent du Ve siècle. Situées à une faible profondeur, les tombes furent facilement repérables au cours des siècles et pour la plupart pillées et bouleversées.

Quelques-unes seulement se sont révélées au fouilleur dans l'intégrité de leur disposition et de leur mobilier.

François LADRIER : L'explosion du laboratoire à poudre de Namur en 1790.

Dans l'ancien temple luthérien des casernes, où des ouvriers fabriquaient des cartouches, une explosion tuait les 200 travailleurs. Une partie du quartier militaire sauta également et des 60 canoniers, 44 périrent. Beaucoup de paysans venus pour vendre leurs bêtes sur le marché à portée de cet endroit, ont eu le même sort. Une cinquantaine d'enfants qui jouaient sur le rempart furent également tués. Les victimes blessées et les familles des tués durent se contenter de la charité de leurs concitoyens. L'assemblée des Etats des Provinces Belges fut chargée d'étudier les requêtes et d'indemniser les victimes. Ces travaux avancèrent si lentement qu'ils ne furent jamais terminés. Les Français entrèrent en Belgique et y établirent une nouvelle administration qui eut autre chose à faire qu'à songer aux humbles victimes namuroises de 1790.

Philippe STOKART : L'afflige des menuisiers namurois (1509).

Cet insigne du métier des menuisiers porte au centre la statuette de Saint-Mathieu, petit chef-d'œuvre inspiré de l'art bourguignon.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LOUVAIN

Bulletin : Tome VIII, 1968.

F.A. LEFEVER : Het Laatste Avondmaal.

L'auteur étudie les intérieurs dans l'œuvre de Bouts, en particulier dans le tableau « La Cène » (1464-1468). Il y a surtout question des ustensiles de ménage et des meubles.

Jan GRAB : « De Grooten coperen pelikaen in de choir » van de Sint-Pieterskerk te Leuven.

Ce pupitre du 15^e siècle, vendu par les Français en 1798 lors d'une vente publique à des antiquaires anglais, a été acheté en 1968 par le Metropolitan Museum of Art de New York pour la somme de 12 millions de francs belges.

Luc GENICOT : Les nefs préromanes de Overlaar et de Houtem-Sainte-Marguerite.

Ces deux églises témoignent clairement de la persistance durant le premier millénaire des techniques de la pierre dans l'architecture religieuse.

Pi. LEFEVRE : Le culte de Saint Jean-Baptiste à l'abbaye d'Averbode du 12^e au 19^e siècle.

Saint Jean-Baptiste est le patron de l'église abbatiale d'Averbode. Depuis près de 400 ans la flèche sommant la tour du temple porte en guise de girouette, l'agneau pascal avec fanion.